

Jean Simon (1921-1944) une vie d'engagement : de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) au SOE (Special Operations Executive)

Jean-Claude Simon

Jean Simon venait d'avoir 23 ans en janvier 1944 lorsqu'il est tombé, piégé par l'ennemi d'alors. Il s'était engagé au sein de la Jeunesse ouvrière chrétienne alors qu'il n'avait pas encore 17 ans. Six années constituent-elles une vie ? Sa vie aurait-elle pu être plus grande sans engagement ? Et la nôtre aujourd'hui, que serait-elle sans l'engagement des générations précédentes ?

La courte vie de Jean Simon a été passionnante, intense, faite de rencontre, d'amitié, de trahison, de courage, d'équipe. D'une croyance folle en l'Homme dans ce qu'il a de meilleur dans une période où semble triompher ce qu'il y a de pire. Cette courte vie ? Accrochez-vous. Une leçon de vie.

L'auteur : Jean-Claude Simon est né à Saint-Claude ; il est le neveu du résistant Jean Simon, dont il est venu présenter la biographie ci-contre lors des 6^{èmes} Rencontres de l'Histoire locale le 5 mars 2016. Les illustrations sont issues des collections familiales.

UN ANCRAGE DANS LE MILIEU OUVRIER SANCLAUDIEN 1921-1938

Jean Simon est né le 22 janvier 1921, rue Rosset à Saint-Claude (Jura), fils aîné de Louis Antoine Robert Simon, ouvrier lapidaire, et Marie Julia Elvina Maréchal, ouvrière lapidaire.

Son père, Robert Simon (1891-1973), né et décédé à Saint-Claude, est le fils aîné de Jules Simon, ouvrier boulanger, né en 1866 à Saint-Martin-du-Fresne, disparu « mystérieusement » vers 1901 et de Zéna Delavenna, institutrice, née en 1862 à la Combe de Tressus et décédée à Saint-Claude en 1949. Robert, tiré au sort lors de la conscription, a été incorporé en 1911 pour 3 ans au 6^{ème} Régiment des Dragons à cheval ; il a enchaîné avec le conflit mondial de 1914 à 1918, combattu à Verdun, puis, ayant survécu, est parti pendant 3 ans en occupation en Allemagne ; il avait gardé de ces 10 années au service de la France un goût amer, ne parlant jamais de cette époque, fuyant les cérémonies et les commémorations. A son retour à la vie civile, il a exercé différents métiers ouvriers, de la pipe à l'ébonite puis au lapidaire. Tailleur sur pierre naturelle, et parmi les meilleurs, il a travaillé jusqu'à l'âge de 73 ans chez Bavoux aux Etapes, prenant son jeudi après-midi de liberté pour le consacrer à ses petits-enfants.



Fig. 1. La famille Simon en 1937. De gauche à droite : Jean ; son père Robert ; sa mère Elvina ; sa grand-mère Zéna Simon née Delavenna ; son frère René, père de l'auteur.

Sa mère, Elvina Maréchal (1897-1986) était la cadette jumelle d'une famille nombreuse (7 enfants) d'Alexandre Maréchal, métayer, et de Marie Belat, cultivatrice, tous deux originaires de la région de Saint-Amour. Née à Saint-Maur, elle a habité vers le lac des Rouges Truites, puis vers celui de l'Abbaye avant de descendre comme ouvrière à Saint-Claude. Après la crise de 1929, plu-

sieurs des sœurs d'Elvina se sont installées vers Villefranche-sur-Saône, où leurs familles avaient pu trouver du travail. Elvina, lors de son départ en retraite, était femme de ménage à l'école primaire de Mouton, activité qu'elle exerçait en plus de son travail d'ouvrière, chez des particuliers, depuis de nombreuses années.

René, mon père, frère cadet de Jean, est né à Saint-Claude le 5 mars 1923. Retraité hors cadre de la fonction publique d'Etat, aujourd'hui âgé de 93 ans, il vit en compagnie de ma mère, à Nîmes, dans le Gard dont elle est originaire. Plus jeune que Jean, son passage à travers la Seconde guerre mondiale, ne fut pas des plus aisés : le 9 juin 1944, il était parmi les membres des chantiers de jeunesse, rassemblés à Tulle, qui furent emmenés vers la Manufacture d'armes par la 2^{ème} division SS *Das Reich*. Il assista aux 99 pendaisons, y échappant miraculeusement. Son groupe fut choisi pour décrocher et enterrer les pendus en fin de journée. Le lendemain, à la suite de longues négociations, des membres de chantiers de jeunesse sont transférés à Limoges, d'autres partent pour Poitiers puis Compiègne et enfin Dachau (101 ne survivront pas); enfin, les autres membres de chantiers de jeunesse sont libérés dont mon père et son compagnon de chantier Bernard Sigaux, futur fleuriste rue du Pré à Saint-Claude. Ce même jour, le 10 juin 1944, une partie de la division *Das Reich*, avant d'entamer sa remontée vers le front de Normandie le 11 juin, massacra toute la population du village d'Oradour-sur-Glane.

L'ENGAGEMENT À LA JOC (JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE) 1938-1942

Sorti du collège, Jean devient employé de banque au service comptabilité. Il entre à la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) à une date non précisée mais que l'on peut vraisemblablement situer fin 1938/début 1939. A Saint-Claude, deux sections existaient; elles fusionnent à l'automne 1939. Alors que se recompose le comité fédéral, Jean en devient le secrétaire le 22 octobre 1939.(1)

(1) - Source Rémy Gaudillier



Fig. 2. Jean Simon aux Chantiers de Jeunesse, 7 décembre 1940.

Avec l'Occupation, le comité fédéral de la zone « nono » est reconstitué à Pont de Poitte sous sa présidence (14 octobre 1940). Il fait preuve d'une activité débordante et innovante au service des chômeurs, ce qui l'oblige à abandonner son travail et à faire un stage dans une école de cadres à Toulouse; dès octobre 1940, des chômeurs sont mobilisés dans des chantiers à Septmoncel, Marangea, Saint-Amour, Moirans..., soit au total 18 710 journées de travail pour 300 jeunes. Comme la JOC, Jean Simon semble peiner à se démarquer du nouveau régime; ainsi le 5 mars 1941, lors d'une réunion à Moirans, il explique ce qu'il entend par Révolution Nationale: «une révolution intérieure, une révolution des cœurs d'où nous devons épancher la charité, l'amour et oublier la haine et l'égoïsme».

Incorporé au 8^{ème} groupement des chantiers de jeunesse d'Aix-les-Bains, il travaille à produire du charbon de bois (chantier n° 10 du Châtelard). A son retour, il s'installe à Lons et organise des assemblées de jeunes travailleurs pour préparer le congrès de Lyon qui réunit 20 000 jocistes dont 550 jurassiens. Lors de l'hiver 1942, il lance un appel aux paysans à l'occasion de la campagne de fraternité de l'ACJF pour fournir de la nourriture aux plus démunis. En relation alors avec Pierre Larceneux, il entre dans la Résistance et contribue à saboter la réunion de lancement de la Jeunesse de France et d'Outremer, aux côtés de scouts et Jecistes.

De la JOC à la Résistance

Requis par le STO (Service du Travail Obligatoire) pour travailler en Finlande, il refuse de partir, soutenu par les jocistes du Haut-Jura. Jean réussit à rallier les aumôniers Jean Jourdain et Simon Ligier, avec lequel il est en relation étroite depuis octobre 1940. Entré en clandestinité, il aide les jeunes à se procurer faux papiers, cartes d'alimentation... et est à l'origine avec Robert Paris du Maquis au refuge de Vadans Montmalin. Désormais dans l'illégalité, Claude ou Jacques pour les amis, il change constamment de nom et modifie à plusieurs reprises son apparence physique, menant une vie au service de la Résistance.

« Voilà Jean, écrit Simon Ligier, lancé dans le parachutage et le transport d'armes... il pilote des officiers anglais, favorise l'évasion d'aviateurs, transmet en Suisse des renseignements ou fait passer des agents, dirige un jour le sabotage qui aurait dû faire sauter près de Messia le train du Gauleiter Sauckel. » (2)

C'est lui, Georges pour les Anglais, qui guide les premiers pas dans le Jura d'Harry Rée, chef du réseau Stockbroker. (3)

L'ENGAGEMENT AU SOE (SECRET OPERATIONS EXECUTIVE) 1943-1944

Le dossier personnel SOE de Jean Simon contient très peu de détails concernant le début de sa vie, car il a été recruté pour le SOE directement en France et n'est pas venu en Angleterre, ni pour son entraînement, ni pour les informations administratives initiales. Si rien n'est enregistré concernant sa formation, on sait que c'est la menace du travail forcé pour l'Allemagne en Finlande (STO) qui l'a encouragé à devenir un réfractaire, et à se consacrer à temps plein à ses activités de résistance. C'est ainsi qu'il a rencontré, en avril 1943, le capitaine Harry Rée (Stockbroker/César) de la Section F (Section française sous commandement britannique).

César et la mise en place du réseau Stockbroker - avril-juin 1943

Harry Rée a sauté en avril près de Tarbes pour rejoindre son affectation initiale (Stationer/Hector). Maurice Southgate, ayant trouvé son accent trop compromettant, l'a envoyé dans la région de Clermont-Ferrand avec Brian Rafferty (Headmaster/Dominique), mais dès son arrivée, il a été redirigé en Franche-Comté où Rafferty, ayant plusieurs contacts dans la Résistance, souhaitait étendre son réseau. C'est aussi là, espérait-il, que le français très marqué par l'accent du nord de l'Angleterre de Rée serait le moins perceptible. Rafferty a donc accompagné Rée à Lons-le-Saunier, lui a présenté ses contacts avant de retourner à Clermont-Ferrand, lui promettant de reprendre contact à nouveau lorsqu'il serait installé.

Harry Rée: « Dès mon arrivée dans le Jura en avril 1943, Jean Simon m'a été affecté comme guide, pour m'aider dans les rencontres, me présenter les équipes du Jura et m'accompagner dans mes déplacements... ». (4)

Hélas, le 17 mai 1943, Rafferty a été arrêté, le réseau Headmaster dissous, et Rée s'est retrouvé livré à lui-même. Rée avait réussi à nouer quelques

(2) - Source Rémy Gaudillier

(3) - Harry Rée « César » (1914-1991). Début 1943, Harry Alfred Rée venait d'avoir 28 ans. Son père, issu d'une illustre famille danoise, avait un peu de sang juif dans les veines. Après des études à l'*Institut of Education* de l'Université de Londres, Harry Rée était professeur de langue à la *Grammar School* et à la *Beckenham and Penge Country School* de Bradford (Yorkshire). Il maîtrisait assez bien le français et venait d'achever son entraînement particulièrement éprouvant afin d'intégrer le SOE.

(4) - Harry Rée: *Rapport d'officier - Exposé des faits*.

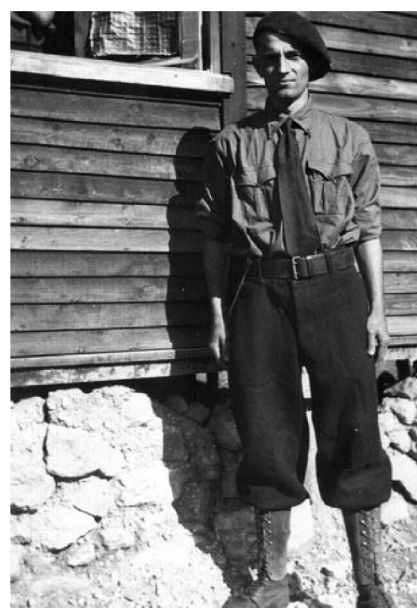


Fig. 3. Le capitaine Harry Rée « César ».

(5) - John Starr «Bob» (1908-1996). Britannique, de père américain, artiste et graphiste, il a vécu à Paris avec femme avant-guerre. Ne pouvant intégrer la RAF, il rejoint le SOE en 1940 et effectue une 1^{ère} mission en France en août 1942. En mai 1943, il est parachuté près de Lons pour sa 2^{ème} mission : construire un réseau de résistance (Acrobat). Il prend avec lui John Young comme radio et Diana Rowden comme courrier. Trahi et arrêté en juillet 1943, il est incarcéré à Fresnes. En novembre, il tente de s'évader avec Noor Inayat Khan «Madeleine» et le colonel Léon Fayes du réseau Alliance. Blessé, il promet de ne plus chercher à s'évader. Emprisonné au QG du SD avenue Foch à Paris, il coopère modérément avant d'être transféré au camp de concentration de Sachsenhausen près de Berlin. Il échappe à la pendaison en se mêlant à un groupe transféré à Mauthausen, puis un groupe de prisonniers français et belges transférés en Suisse. Après-guerre, il ouvrira une boîte de nuit en Angleterre avec deux anciens du SOE. Il retournera vivre à Paris puis en Suisse où il décède fin 1996.



Fig. 4. Le capitaine Harry Rée «César».

contacts dans cette nouvelle région, mais était désormais dépendant, surtout de Jean Simon, dit Claude, rapidement devenu son plus fidèle lieutenant. Un des membres de l'équipe était également Pierre Martin, ancien membre présumé du 2^{ème} Bureau, le service de renseignement français, connu de la Résistance locale.

Heureusement, Rée n'est pas resté longtemps sans le soutien de Londres. Deux jours seulement après l'arrestation de Rafferty, le capitaine John Starr (5) (Acrobat/*Bob*) et le lieutenant John Young (6) (Judge/*Gabriel*) ont été parachutés d'Angleterre avec la mission de créer le réseau Acrobat dans le Jura, à Dijon, à Besançon, et plus au sud, au nord de Bellegarde. Ils ont été aidés en juin par l'arrivée de Diana Rowden (7) (Chaplain/*Paulette*), leur courrier, et Rée a été contraint de rejoindre le groupe. Cependant, quand il rencontra Starr, Rée ne s'entendit pas avec lui et il a été convenu que ce dernier fonctionnerait de manière semi-autonome dans la région de Belfort.

Harry Rée : « ... *Quand j'ai débuté dans le Doubs en juin 1943, j'ai décidé de prendre Jean Simon avec moi et je lui ai confié des missions importantes. Il allait de ma part visiter les différentes équipes pour leur expliquer le maniement des explosifs que nous recevions dans nos parachutages.* » (8)

La trahison de Pierre Martin - juillet 1943

Rée s'est satisfait pleinement de cet arrangement, mais le 16 juillet, Starr a été arrêté, trahi par Pierre Martin. Dès lors, il a été prouvé que Martin n'appartenait pas au 2^{ème} Bureau et de forts doutes entouraient maintenant d'autres aspects de ses actions supposées de résistance. Rée et Simon ont alors réalisé qu'ils avaient été dupés par Martin et avaient eu tous les deux la chance de ne pas avoir été arrêtés.

Simon était suffisamment indépendant mais il fallait agir afin de protéger Young et Rowden. Sur les ordres de Rée, Simon prit contact avec eux et organisa leur déplacement de Saint-Amour vers le village de Clairvaux-les-Lacs (Jura), où ils pourraient être cachés dans les familles parentes Janier-Dubry et Poly, liées à la Résistance, et qui exploitaient une scierie à l'extérieur du village. Dès que Simon eut réglé la sécurité de Young et Rowden à Clairvaux, il est parti retrouver Rée, déterminé à éliminer la menace que représentait Pierre Martin.

Une première tentative pour tuer Martin, par un résistant du groupe de Simon et Rée, a échoué. Une seconde, tentative personnelle de Rée, n'a pas réussi non plus car Martin est arrivé au rendez-vous en compagnie de deux hommes de la Gestapo. Rée a réussi à s'échapper, mais une vague d'arrestations a suivi et, peu de temps après, fin juillet 1943, Rée a choisi de traverser la frontière et de se réfugier en Suisse. Interpellé par les autorités, il dut attendre avant de pouvoir repartir.

Les premières actions et la consolidation du réseau - août 1943

A nouveau, Simon joue désormais un rôle crucial. Dans l'attente d'un nouveau responsable chargé du sabotage industriel en l'absence de Rée, Simon fut chargé du sabotage des chemins de fer, des parachutages et de la distribution des armes et du matériel reçu. Il a également dû attendre et préparer l'arrivée au plus tôt d'un autre agent d'Angleterre, et s'occuper de Young et Rowden qui devaient continuer à se cacher à Clairvaux.

L'arrivée de Cauchi. L'agent envoyé d'Angleterre fut le lieutenant Eric Cauchi (9) (Messenger/*Pedro*) parachuté dans le Doubs dans la nuit du 13 au 14 août 1943. Ses ordres étaient d'aider Young et Rowden après l'arrestation de leur chef de réseau, John Starr et, plus récemment, du séjour prolongé en Suisse de Harry Rée. Le commandement du SOE ne souhaitait pas que Rée prenne le risque de revenir en France et doive plutôt retourner en Angleterre. Selon Rémy Gaudillier (10), 'Claude' aurait organisé un attentat contre le train de Fritz Saukel, Plénipotentiaire général pour la mobilisation de la main d'œuvre. Surnommé le 'négrier de l'Europe', il a été condamné à mort à Nuremberg et pendu le 16 octobre 1946. Le déraillement du train, prévu près de Messia-sur-Sorne, aurait échoué. Ce fait n'a pas été authentifié.

Le parachutage d'Ecot. «L'opération Acrobat 8 a finalement lieu dans la nuit du 15 au 16 août 1943 sur le terrain de Combe-Ronde en bordure de la route qui relie Etouvans et Ecot. Rée l'avait reconnu en mai avec Jeanney, Brognard et, comme guide, le père Frédéric Renaud. Quinze hommes ont rejoint le plateau d'Ecot; leur armement: un fusil de chasse, une mitraillette et trois ou quatre revolvers. Simon passe la lettre-indicatif du terrain «L» avec une lampe blanche. Rée ne figure pas dans l'effectif, il est alors interné en Suisse. Aurait-il été présent dans le Pays de Montbéliard qu'il n'aurait pas participé à l'expédition, estimant qu'un étranger à la contrée aurait été vite en difficulté en cas d'alerte et de fuite précipitée. Les huit containers et les deux colis sont dissimulés en lisière de forêt et transportés le lendemain par un camion conduit par Pagnier chez Marthelot à Valentigney; ils alimenteront un dépôt que Stockbroker a aménagé sur Vandoncourt». (11)

A noter qu'il s'agit d'un des deux premiers parachutages dans le Doubs, un département placé dans la zone interdite, le premier parachutage dans le Jura a eu lieu à Planoiseau en août 1942: un an avant celui d'Ecot, mais c'est en zone non occupée.

Harry Rée: «Avec Jean-Pierre Barbier de Valentigney, (Jean) a organisé la 1^{ère} réception de matériel parachuté sur le terrain d'Ecot en août 1943. Il s'est occupé de stocker le matériel dans notre cachette à Vaudoncourt, et a fait la répartition entre les équipes de sabotage. Il a organisé plusieurs déraillements dans la région, auxquels il a pris part. Pendant mon séjour en Suisse en août 1943, il a maintenu le réseau...». (12)

Simon accepta volontiers ce rôle, mais fut tout aussi heureux quand Rée, avec une fausse identité, rentra de Suisse en septembre 1943. Rée rapporta bien plus tard que Simon lui avait dit, lors d'un moment de détente, après un bon déjeuner à Saint-Amour: «Un jour, nous nous rappellerons que ces jours ont été les meilleurs de nos vies». (13)

Les sabotages des usines Peugeot - octobre 1943

Rée lança une des innovations les plus intéressantes de la guerre: le *blackmail sabotage*. Des circonstances l'obligèrent à inventer un perfectionnement de l'attentat économique, capable tout à la fois d'épargner des civils, de gagner du temps et d'éviter des dangers.

L'usine automobile Peugeot de Sochaux, avait été reconvertie afin de produire des tourelles de chars et des pièces d'avion pour l'armée allemande. Elle figurait sur la liste des cibles du commandement de bombardement, mais

(6) - John Young «Gabriel» (1907-1944). Parachuté le 19 mai 1943 près de Lons-le-Saunier avec John Starr et 15 containers d'armes, ils partent pour Clermont-Ferrand. Il accompagne John Starr pour organiser des groupes dans le Jura depuis le château de Saint-Amour, où il se cache compte-tenu de son fort accent anglais.

(7) - Diana Rowden «Paulette» (1915-1944). D'origine écossaise, née à Londres, elle a vécu sur la Côte d'Azur avec sa mère dans les années 20, puis en Angleterre. En 1933, à la fin de sa scolarité, elle revient avec sa mère en France, s'inscrit à La Sorbonne pour étudier le français, l'italien et l'espagnol. Elle devient journaliste à Paris, bénévole à la Croix Rouge française en 1939, puis rejoint l'Angleterre en 1941. Elle intègre le SOE et reçoit le 9 juin 1943 son ordre de mission comme courrier de John Starr.

(8) - Harry Rée: *déjà cité*

(9) - Eric Cauchi «Pedro» (1917-1944). Britannique par ses deux parents, né en Grèce, il a étudié en Suisse, puis à Paris et enfin en archéologie à Athènes. Au début de la guerre, suite au décès de sa mère, sa famille s'est éparpillée (Inde, Suisse, Grèce). De janvier 1940 à mars 1942, il a servi dans la Légion étrangère en Afrique du Nord. Rebelle contre Vichy, lieutenant du SOE, il est parachuté en août 1943 comme instructeur du réseau Stockbroker de Harry Rée «César».

(10) - Source Rémy Gaudillier.

(11) - Jean-Pierre Marandin, *Résistances*, tome 1, Cêtre, Besançon, 2009, p 136-137.

(12) - Harry Rée: *déjà cité*

(13) - Source Paul McCue.

elle était dispersée, ce qui exigeait une très grande précision de frappe pour l'endommager sérieusement. En outre, elle était située près de la gare, dans une zone urbaine densément peuplée, d'où des risques importants pour la population locale. Ainsi, une attaque la nuit du 15 au 16 juillet 1943 avait tué 125 habitants, et blessé 50, sans entraver la production...



Fig. 5. Jean Simon fin décembre 1943.

Rée savait par son réseau qu'une partie de la famille Peugeot était favorable aux alliés. Il était d'ailleurs à l'époque, en négociation avec Jean-Pierre Peugeot, directeur de l'entreprise, pour obtenir un prêt pour son réseau, remboursable par le Trésor britannique après la guerre. Rée lui suggéra qu'il était préférable de l'aider à saboter la production de sa propre usine, plutôt que de risquer de la voir détruite par les bombardements de la RAF. Sur ces deux points, Jean-Pierre Peugeot lui demanda de prouver qu'il était un agent accrédité et Rée l'invita à composer un court message personnel, que la BBC retransmit 10 jours plus tard « *La vallée du Doubs est belle en été* »...

La première tentative de sabotage eut lieu en octobre 1943. La petite troupe de saboteurs était formée avec Jérôme Ortstein et Alfred Schorpp, on comptait Simon 'Claude', Joseph Maetz 'le Taupin', André Vanderstraeten 'la Pile', Lucien Didier, ainsi que Pierre Lucas, ingénieur au service électrique. Au total, une vingtaine de gars décidés, divisés en cinq groupes d'action. Le 10 octobre, 'César' accompagné de Pierre Lucas, fit le tour de l'usine. Le 15 octobre, il anima la réunion qui fixait l'organisation du sabotage et la cible: des transformateurs haute tension alimentant l'usine. Le 3 novembre, la pose des explosifs s'effectua sans problème: les charges se trouvèrent simultanément en place à tous les endroits visés. Mais, malgré les instructions, les saboteurs maîtrisant mal le positionnement des détonateurs dans les crayons à retardement, aucun transformateur ne sauta...

Dix-huit opérations de sabotage ont été réalisées dans les usines Peugeot à partir de novembre 1943 et un second bombardement a été évité. Les usines furent effectivement hors d'état de fonctionner pendant pratiquement tout le reste de la guerre.

L'élimination de Pierre Martin - novembre 1943

Les deux amis, 'César' et 'Claude', réfléchirent à l'action à mener contre Pierre Martin, qui travaillait désormais ouvertement pour la Gestapo. L'implication directe de Rée était clairement trop risquée et, selon le commandement SOE, il devait retourner en Angleterre dès que possible, Cauchi étant arrivé. Simon ne jurait que de tuer Martin, responsable de l'arrestation de nombreux résistants dans le Jura et en Côte d'Or principalement (40 arrestations), ainsi que 16 membres du groupe 'Guy Moquet' fusillés dans la Citadelle de Besançon. 'Claude' a participé aux cinq tentatives pour éliminer Martin. Il le blessa même légèrement quelques jours avant l'action réussie et déjà au Terrasse Hôtel de Besançon.

'Claude' recruta deux jeunes Belfortains de la Résistance locale pour éliminer Martin. Ce dernier vivait alors près de Besançon sous protection allemande et il a fallu un certain temps pour que l'occasion se présente qu'il soit seul. Le 9 novembre 1943, Martin est revenu dans Le Terrasse Hôtel de Besançon, où il avait ses habitudes. Quand il eut fini son repas et se préparait à sortir, les deux membres de l'équipe étaient prêts; ils tirèrent plusieurs coups de feu et le laissèrent mort avant de s'enfuir.

Il n'est pas facile, à partir des sources restant aujourd'hui, de savoir qui fut exactement responsable du coup de feu. Simon est l'organisateur mais il n'était pas présent, ne souhaitant sans doute pas être reconnu. Des sources indiquent que Cauchi était également présent et a été l'un des deux qui tira les coups de feu mortels. Cette version, reprise dans l'histoire officielle du SOE en France de Michael Foot, est erronée et le dossier personnel de Cauchi ne fait aucune mention de son implication. Harry Rée (qui a survécu à la guerre et a pu fournir des détails) met au crédit de Simon, seul, l'organisation de l'exécution et ne fait aucune mention de la présence de Cauchi. Quelques jours plus tard, Rée a reçu un rapport de Simon sur la fusillade, mais encore une fois il n'y avait aucune mention de la participation de Cauchi. Selon des détails de paiements effectués, les deux jeunes résistants belfortains ont mené à bien l'assassinat.



Fig. 6. Le café-restaurant Grangier, entre Sochaux et Montbéliard, où Jean Simon a été abattu.

Harry Rée: «*En novembre 1943, (Jean) a réussi à abattre le traître Pierre Martin dans le café de la Terrasse à Besançon, traître qui avait vendu au moins 20 des nôtres à la Gestapo...*» (14)

(14) - Harry Rée: déjà cité

Le groupe démantelé - novembre-décembre 1943

L'arrestation de Gabriel et de Paulette (novembre 1943). John Young et Diana Rowden ont été arrêtés à la suite de la capture d'André Maugenet (15) (Thatcher/Benoît), agent nouvellement arrivé dans la section française.

(15) - André Maugenet «Benoît» (1904-1943 ?). Après avoir servi dans la Légion étrangère en Afrique puis déserté, il a travaillé avant-guerre en Afrique de l'Est et au Moyen-Orient (Aden, Port-Saïd) notamment pour la compagnie pétrolière Shell. Arrêté le 16 novembre, il a été détenu à Paris, transféré à Ravitsch, où il a été vu vivant jusqu'en mai 1944. Malgré des sources l'affirmant, il n'a pas pu être exécuté le 15 novembre 1943 à Gross-Rosen (Allemagne), jour de son arrivée en France. D'autres sources indiquent que, protégé par les Allemands, il aurait survécu à la guerre au Canada. Il aurait échappé à une demande d'extradition de la France à Ottawa en 1955, en se réfugiant en Afrique du Sud où il a disparu... Cf. Andrew Field, John Grehan, Martin Mace, *Unearthing Churchill's Secret Army TNA HS9/1008/2*.

La nuit du 15 au 16 novembre 1943, Bob Hodges pose son Hudson sur un terrain situé au nord d'Angers. Il dépose 5 passagers parmi lesquels Jean Manesson, Paul Pardi et André Maugenet. Organisé comme de nombreux autres par Henri Déricourt, le vol devait repartir pour Londres avec des documents mais 10 passagers attendaient pour embarquer, disséminés par petits groupes sur la vaste prairie dont Francis Cammaerts, Chartrand, 4 amis de Cowburn (Mulsant, Barrett, Rechenmann et Mme Fontaine) ainsi que François Mitterrand, alors chef du Mouvement National des Prisonniers de Guerre. Le commentaire sur cette opération figurant aux archives officielles du groupe 161 était «*Comité d'accueil excellent. Terrain suffisamment dur*». (16)

(16) - Hugh Verity, *Nous atterrissons de nuit...*, Vario, 2004.

Malgré le rapport du pilote au retour, qualifiant la réception «*d'affaire carrée et sans complications*», elle ne le fut pas, car les Allemands avaient été mis au courant du vol et s'efforcèrent de prendre tous les arrivants en filature. Si Gerson et Levene réussirent à les semer, les trois autres (Manesson, Pardi et Maugenet) ne restèrent pas longtemps en liberté: malgré le choix de voyager dans 3 compartiments différents dans le train de Paris, ils se retrouvèrent sur le quai de la gare Montparnasse et furent arrêtés tous ensemble. Manesson garda le silence, Pardi également, mais il semble bien que Maugenet ait parlé et les suites furent graves pour Stockbroker. Maugenet devait rejoindre à Lons-le-Saunier Young et Rowden, qui ne le connaissaient pas. Les Allemands leur envoyèrent un 'faux Benoît', qui se fit passer pour lui, montrant à Young, pour preuve, une lettre de sa femme. Une autre version, plus désagréable, suppose que personne n'aurait joué le rôle de Maugenet, car il aurait fait la chose lui-même (17); toutefois, rien dans son dossier ne le confirme.

(17) - Elizabeth Nicholas, *Death be not proud*, Cresset Press, Londres 1958, p. 136 à 149.

(18) - *German penetration of SOE*, Appendice A, p 8, 1945 / Copie dans History, IVB, Security, HS8/8320.

(19) - John Young « Gabriel » (1907-1944) est transféré à Paris le 19 novembre 1943, puis en Allemagne, il est exécuté le 6 septembre 1944 à Mauthausen. Diana Rowden « Paulette » (1915-1944) est transférée à Paris le 19 novembre 1943, elle est incarcérée à la prison de Fresnes, transférée en Allemagne, à Karlsruhe le 12 mai 1944 puis enfin au camp du Struthof le 6 juillet 1944, où elle est exécutée par une injection de phénol et brûlée au four crématoire.

Il est également possible que Roger Bardet (agent double ou triple qui a investi le réseau Prosper) ait fait allusion à cette affaire lorsqu'il confessa son activité comme agent de l'*Abwehr* : il raconta en effet que l'*Abwehr* l'avait prêté une fois au *Sicherheitsdienst* afin de faciliter l'infiltration d'un réseau de résistance (qu'il ne nomma pas) en se faisant passer pour un agent nouvellement arrivé d'Angleterre. (18) Bardet avait à peine la moitié de l'âge de Maugenet et ne lui ressemblait pas, mais la lettre de Mme Young a pu constituer une introduction suffisante.

Quel qu'il soit, le 'faux Benoît' prit contact avec Young et Rowden à la maison de la famille Poly, l'une des trois familles de la scierie Janier-Dubry à Clairvaux, familles fortement impliquées dans la Résistance et l'aide au réseau de la Section française. 'Benoît' est ensuite revenu avec plusieurs Allemands pour arrêter Young et Rowden, mais tout de suite après leur départ, Simon avait appelé par hasard à la scierie et avait appris la catastrophe. Réalisant que l'ennemi allait inévitablement revenir à Clairvaux pour une fouille, une fois Young et Rowden mis derrière les barreaux (19), Simon rassembla et emporta avec lui la radio et tous les documents compromettants. En conséquence, seul un membre des trois familles concernées, Mme Poly, a été emprisonnée car elle était présente lorsque Young et Rowden ont été arrêtés. Déportée à Ravensbrück, elle a survécu à la guerre. Grâce à l'action de Simon, les autres membres des familles Janier-Dubry, Juif et Poly, ainsi que les autres membres du réseau, échappèrent à l'arrestation quand, comme prévu, les Allemands revinrent fouiller soigneusement les lieux.

On retrouve, sur le site des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de Nantua, une autre version de 'l'affaire de Clairvaux' :

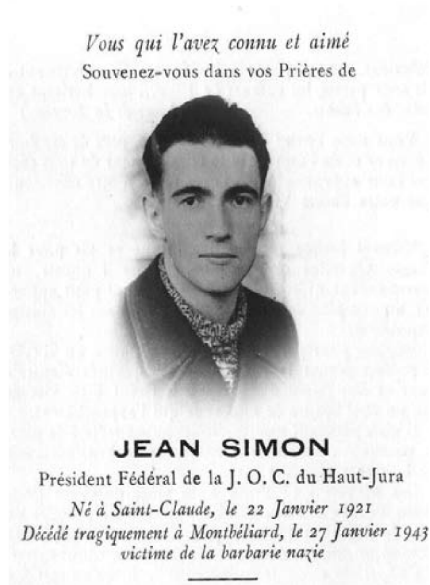


Fig. 7. Image in memoriam de Jean Simon (détail).

« Le 18 novembre 1943, vers 9 heures, un nouvel arrivant se présente à la propriété Janier-Dubry de Clairvaux, sur la route de Lons. En fait, c'est une scierie et 2 bâtiments, un vaste où logent les familles des trois enfants Janier-Dubry, Poly et Juif, l'autre est la maison des parents. Depuis toujours ces familles sont acquises à la Résistance et elles abritent, planqués les deux agents S.O.E., J. C. Young (Gabriel) et Diana Rowden (Paulette). Ce nouvel arrivant est Albert Longenet «Benoît». Il est porteur d'un mot de passe, d'argent, de papiers précisant sa mission et d'une lettre personnelle de Madame Young pour son mari qui en reconnaît l'écriture. Il est chaleureusement accueilli et déclare qu'il a besoin de retourner à Lons pour récupérer une valise dont il a besoin. Raoul Janier-Dubry l'emmène en voiture, accompagné de Paulette. Benoit les quitte pour aller à l'hôtel, puis tous rentrent à la maison vers 18 heures. Une heure après les Allemands cernent la propriété. Benoit leur ouvre lui-même la porte et se retourne revolver en main. Les Anglais sont capturés et emmenés à Lons avec Ida Poly et Raymond Paget. Sur ces entrefaites arrive E.C. Cauchi «Jean», chef de la mission Stockbroker. Madame Janier-Dubry, alitée n'a que le temps de lui crier de fuir pour qu'il échappe aux Allemands. «Jean» prévient «Gutt» et les résistants de Pont-de-Poitte. Une réunion se tient promptement à la maison de Madame Benoît-Gonin de Clairvaux afin de monter une opération pour délivrer les prisonniers. 15 hommes armés des revolvers des gendarmes de Clairvaux foncent vers la scierie. Trop tard les Allemands sont partis. Gutt et Paul Guyot récupèrent le poste émetteur, du plastic et des détonateurs cachés dans la sciure.

Après la guerre une enquête diligentée par les services britanniques montre l'infiltration du S.O.E. par les Allemands. Ceux-ci connaissent les détails de l'opé-

ration aérienne du 16 novembre 1942, près d'Angers. Ils filent les « débarqués », entre autre, Albert Mangenet « Benoit » qu'ils arrêtent à la gare Montparnasse. Mangenet semble vouloir coopérer. Emmené à Lons, on lui substitue un faux Benoit, porteur des effets du vrai.....

Lorsque la France demande l'extradition de Mangenet au Canada, celui-ci s'enfuit. Le 29 janvier 1944, Cauchi « Jean », le seul Anglais rescapé de l'Affaire de Clairvaux tombe dans une souricière au Café Grangier à Montbéliard : il est abattu par les Allemands. Diana Rowden « Paulette » meurt le 31 janvier 1944. » (20)

(20) - Site des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation à Nantua
www.resistance-ain-jura.com

Cette version, sans doute issue de témoignages, apporte à la fois des détails précis sur le déroulement de la journée, mais reste imprécise dans les noms et les dates : Longenet puis Mangenet pour Maugenet ; Cauchi y est appelé Jean, son second pseudonyme, qui peut ajouter à la confusion avec Jean Simon ; la date de décès de Paulette est erronée. Il n'y est faite aucune mention de Jean Simon, ni à Clairvaux malgré le témoignage d'Harry Rée, ni dans la souricière du Café Grangier, où il a été abattu...

Les agents du SOE changeaient constamment de nom, d'aspect et d'identité pour brouiller les pistes et limiter les recoupements en cas d'infiltration ou de renseignements communiqués à l'ennemi. Jean changeait constamment de coiffure, de couleur de cheveux, de 'look', allant jusqu'au déguisement. Jean Simon était connu sous le pseudonyme de 'Claude' dans le Jura, mais c'est celui de 'Jacques' qu'il utilisait dans le Doubs et il était également connu en Angleterre sous celui de 'Georges'.

Jean a vécu de septembre 1943 jusqu'à son décès le 27 janvier 1944 de manière quasi continue dans la région de Sochaux-Montbéliard (il avait même une « fiancée » à Montbéliard). Il était hébergé dans des familles proches de la Résistance. Il collaborait étroitement avec Joseph Maetz (Stockbroker/Milou), Jérôme Orststein et André Vanderstraeten, notamment dans la mise en place des opérations *blackmail sabotage* des usines Peugeot et surtout dans la constitution des équipes action. Jean était le plus discret possible sur ses activités pour ne pas mettre en danger sa famille.



Fig. 8. Tombe de Jean Simon au cimetière de Saint-Claude.

Toutefois, le dernier souvenir de mon père concernant son frère est un rendez-vous que Jean lui avait fixé, sans doute se sentant en danger, après la mi-janvier 1944, peu de temps avant son décès. Mon père a été marqué par cette rencontre ; Jean s'était teint les cheveux en roux et avait organisé ce bref rendez-vous, selon les mots de mon père « pour lui dire au revoir ». Mon père avait parcouru plus de 75 km, de Saint-Claude (Haut-Jura) à la gare de Lavigny (village près de Lons le Saunier), pour une rencontre qui ne dura guère plus que le temps d'une embrassade. Mon père avait été informé oralement par « des amis » de ce rendez-vous et même leurs parents n'étaient pas au courant, Jean voulant vraiment les préserver. Mon père hélas ne se souvient plus de la date exacte.

Jean Simon était connu sous le pseudonyme de 'Claude' dans le Jura, mais c'est celui de 'Jacques' qu'il utilisait dans le Doubs.

Jean-Pierre Marandin a recueilli le témoignage d'une mère de famille de Seloncourt liée à la Résistance, qui indiquait que René était à Montbéliard, début 1944, pour s'engager aux côtés de son frère. Témoignage d'autant plus troublant, que jamais notre père ne nous a parlé de cela (ce qui ne veut pas dire que c'est faux) et que, alors qu'aujourd'hui sa mémoire est extrêmement défaillante, et lui posant la question suite à cette information, il n'a pas contredit (ce qui n'est pas

significatif) mais a rectifié spontanément le nom du patron du café Grangier, M. Malnatti (nom peu connu et souvent incorrect...).

La blessure et l'isolement de César (décembre 1943). Le 28 novembre 1943, un autre coup s'abatit sur le réseau Stockbroker : Rée a été grièvement blessé quand il s'est trouvé confronté à un Feldgendarme dans la maison d'un résistant. Après des soins médicaux d'urgence, Rée a de nouveau passé illégalement la frontière suisse et il était clair que ses blessures étaient telles qu'il ne pourrait pas, cette fois, être de retour, laissant Simon et Cauchi gérer le réseau.

(21) - Paul Sarette (Gondolier/*Louis*). Né en France en 1920, étudiant en philosophie, il se réfugie en Angleterre en octobre 1942, puis est recruté par le SOE, sous le nom de Paul Sawyer. Parachuté le 20 décembre 1943, il devient le chef du Maquis Louis, qui s'est illustré par des déraillements de trains et incendies de wagons. Il meurt accidentellement le 5 septembre 1944 près de Chiddes (Nièvre).

Harry Rée: « ... *En décembre 1943, j'ai quitté la France et Jean Simon a continué à travailler à ma place. Il a maintenu la liaison avec moi, qui étais resté en Suisse. Trois fois, il est venu lui-même en Suisse pour me présenter ses rapports.*

En décembre 1943, il a organisé la 2^{ème} réception sur le terrain d'Ecot, recevant un agent anglais, Louis (21), qu'il a expédié selon mes consignes dans la Nièvre, où nous avons organisé un nouveau secteur (réseau). Louis m'a écrit en Suisse, me disant qu'il avait été très frappé par le dévouement de Jean Simon et sa façon de bien organiser le secteur (réseau)... » (22)

(22) - Harry Rée: déjà cité

Comme ni Simon, ni Cauchi n'ont survécu pour témoigner en Angleterre, et qu'il n'y avait plus d'opérateur radio par l'intermédiaire duquel ils auraient pu contacter Londres, leurs actions de décembre ne sont pas officiellement enregistrées. Néanmoins, Simon a continué à s'impliquer dans la Section française d'autant mieux qu'il a été décidé de lui accorder des prérogatives sur le terrain. Une proposition a reçu la validation du MI 5 le 13 février 1944 et une note dans le dossier personnel SOE de Simon, en date du 16 février, mentionne :

« Cet agent a travaillé avec succès dans l'un de nos réseaux sur le terrain et il faut considérer qu'il peut bénéficier du même statut que d'autres agents. Une nomination dans l'armée britannique lui accorderait plus de prestige et d'autorité ».

Avec effet immédiat à cette date, Simon a été nommé sous-lieutenant dans la liste générale avec le numéro de service 313 421. Confusément, son âge à cet instant a été indiqué comme étant de 26 ans. Pourtant, la nomination de Simon comme officier dans l'armée britannique n'a été effective qu'après sa mort.

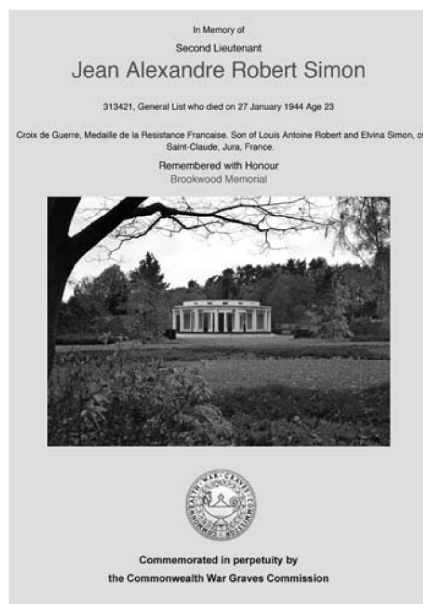


Fig. 9. Certificat du Memorial de Brookwood (G.-B.).

La mort de Claude et de Pedro - janvier 1944

« Claude » et « Pedro » ont été tués en tombant dans une souricière tendue par les Allemands au Café Grangier, rue de la Forge, entre Sochaux et Montbéliard. Ce café servait de boîte aux lettres aux résistants locaux, qui venaient déposer ou chercher du courrier. Malgré des descriptions légèrement différentes de rapports SOE, les recherches de Jean-Pierre Marandin ont permis de reconstituer le déroulement des faits et de fixer précisément les dates de décès de Simon et Cauchi.

Une équipe de *Feldgendarmen*, agissant sur renseignements, a mis en place une souricière et investi le café, pendant 3 jours, afin de 'cueillir' les résistants qui venaient rencontrer le propriétaire du café, Monsieur Malnatti, lui-même résistant. Le 27 janvier 1944, les *Feldgendarmen* essaient d'interpeller

Jean, sans connaître ni son identité, ni ses activités. S'opposant à son arrestation, Jean a sorti un revolver et a été abattu dans la fusillade qui a suivi. Le registre des décès de Montbéliard indique qu'un individu, s'étant dit Normand, Gérard est décédé le 27 janvier 1944.

Malgré une mise en garde du réseau recommandant d'éviter le café Grangier, Cauchi qui était passé sans succès à Bavand (une autre boîte aux lettres) alors qu'il se rendait en Suisse, s'arrête au café Grangier le 29 janvier. Avant leur interpellation, deux résistants qui l'accompagnaient remontent en voiture et ont le temps de démarrer; Cauchi, tentant de s'enfuir en courant, est abattu au bout de la rue. D'autres résistants sont arrêtés dans le café pendant ces trois jours: il y aura 3 fusillés, et 2 déportés. M. Malnatti, bien qu'ayant réussi à s'échapper, a été capturé. Il sera déporté ainsi que son épouse et leur fille.

La nouvelle de la mort de 'Claude' et de 'Pedro' a été transmise par radio en Angleterre de Berne en Suisse le 4 février 1944. La date de décès de Simon au CWGC (*Commonwealth War Graves Commission*) est bien le 27 janvier 1944. Bien que cette date soit mentionnée dans son dossier SOE, elle a été mentionnée à plusieurs reprises et enregistrée au 17 février 1944, mais cette date ne correspond pas à la réalité, pas plus que la date de la mort de Cauchi qui, selon son dossier et la CWGC, aurait été le 5 février 1944.

le Second Lieutenant Simon est officiellement mentionné sur le Mémorial de Brookwood

LES RECONNAISSANCES

Jean Simon avait 23 ans lorsqu'il a été tué.

Étrangement, la Section F semble être restée ignorante de la mort de Simon jusqu'à beaucoup plus tard, en janvier 1945 et bien après la libération de la France. Une promotion au grade de lieutenant avait été instruite avec effet à partir du 16 Août 1944, peut-être seulement à la suite de l'examen administratif de six mois. Cette promotion a été annulée en février 1945.

Jean Simon n'a pas été honoré par les Britanniques, une omission regrettable étant donné les éloges qui en ont été faits par Harry Rée, ainsi que d'autres témoignages. Toutefois, en plus de la liste de Valençay, le Second Lieutenant Simon est officiellement mentionné sur le Mémorial de Brookwood, panneau 22, colonne 1.

Côté français, Le Lieutenant Simon a reçu a titre posthume, le 17 juillet 1949, la Médaille de la Résistance et la Croix de Guerre avec étoile d'argent et 3 citations.

Ses obsèques officielles, en présence d'une foule nombreuse, sont célébrées le 14 janvier 1949 seulement à Saint Claude.

Remerciements

Tous mes remerciements vont à Véronique Blanchet-Rossi, archiviste de la Ville de Saint-Claude, à Jean-Pierre Marandin et Paul McCue avec qui elle m'a mis en relation directe. Véronique a également recueilli et m'a communiqué les contributions d'autres personnes comme Rémy Gaudillier.

Jean-Pierre Marandin a recueilli le témoignage de mon père en 1991, de manière

fort précieuse, alors que sa mémoire était encore vaillante. Je le remercie tout particulièrement pour sa disponibilité, la qualité de nos échanges, la confiance qu'il m'a accordée en m'ouvrant ses travaux, en me communiquant de précieuses informations, enfin, pour ses conseils et son regard d'historien.

Sans leur travail, ainsi que nos échanges, je n'aurais pas été en mesure, malgré mes archives personnelles et mes modestes recherches, ainsi que celles de mon frère Christian, de vous assurer la présentation d'aujourd'hui.

Merci à mon père René, à qui je dédie cette journée, car c'est aujourd'hui 5 mars son 93^{ème} anniversaire

Merci à ma grand-mère Elvina, à qui je dois, avec le choix de mon prénom, l'incarnation de la mémoire de Jean / *Claude*.

Sources et bibliographie

1. Articles, notes

- . Rémy Gaudillier, article déposé au service des archives de Saint-Claude.
- . *Le Courrier*, 17 novembre 1945, 22 janvier 1949, 30 juillet 1949.
- . *Nenni ma foi*, novembre 1939, novembre-décembre 1940.
- . *Jeunes du Jura*, janvier 1941, septembre-octobre 1942, novembre 1944, juillet-août 1945.
- . Harry Rée, *Rapport d'officier*, Exposé des faits (Proposition de citation Jean Simon), 1949 ?

2. Ouvrages

- Jean-Pierre Marandin, *Résistances 1940-1944*, vol.1: *A la frontière franco-suisse, des hommes et des femmes en résistance*, 2^{ème} éd., Besançon, Cêtre, 2009.
- Michael R. D. Foot, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Des Anglais dans la Résistance. Le SOE en France 1940-1944*, Tallandier, 2011.
- Michael R. D. Foot, *SOE in France*, Frank Cass Publishers, Londres, 2004.
- Hugh Verity, *Nous atterrissions de nuit... Les atterrissages secrets de la RAF en France 1940-1944*, 5^{ème} éd., Vario, 2004.
- François Marcot, *La direction de Peugeot sous l'Occupation*, La Découverte, 1999; *La Résistance dans le Jura*, Cêtre, 1985.

3. Sites internet

Paul McCue www.paulmccuebooks.com

Special Forces Roll of Honor, <http://www.specialforcesroh.com>

Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation à Nantua
<http://www.resistance-ain-jura.com>

La Milice à Saint-Claude

Jean-Claude Bonnot

La Milice, créée au niveau national en janvier 1943 sur la base du Service d'ordre légionnaire (SOL), s'est implantée avec difficulté à Saint-Claude.

La naissance de la Milice française

La Milice n'est pas née d'un processus de génération spontanée.

La première étape avant sa création eut lieu le 29 août 1940, avec la loi de l'État français créant la Légion française des combattants (LFC). Se substituant aux anciennes associations, celle-ci avait pour vocation de fédérer les anciens combattants de 1914-1918 et ceux de la guerre de 1939-1940. Les Allemands s'opposèrent à son installation en zone nord.

Dans la réalité, la Légion constitua un instrument politique dont allaient se servir les autorités de Vichy pour relayer les principes de la Révolution nationale. Elle fut aussi utilisée comme un appareil de renseignement pour éclairer l'État dans ses choix ou pour connaître l'opinion publique : elle était à la fois les yeux et les oreilles du Maréchal. Le Jura (zone non-occupée) compta jusqu'à 3600 légionnaires, mais de « nombreuses défections » furent signalées en 1943, ainsi que le relata un rapport du préfet du Jura. La Légion regroupa 1,4 million de membres en France (1).

La deuxième étape précédant la naissance de la Milice fut la création par la Légion du SOL (Service d'ordre légionnaire) le 12 janvier 1942. Les militants jurassiens prêtèrent serment les 12 et 13 juillet place des Terreaux à Lyon. L'objectif du SOL était de donner plus de nerf à la LFC qui risquait de ne plus se cantonner qu'au domaine social. Le SOL avait un programme politique résumé en vingt-et-un points (contre le capitalisme international, pour le corporatisme français ; contre le bolchevisme, pour le nationalisme et contre « la lèpre juive »...). Le SOL n'aurait rassemblé que 200 membres dans le Jura selon un rapport des renseignements généraux du 5 septembre 1942 (2). Sa permanence de Lons-le-Saunier, 11 place de la Liberté, subit un attentat à l'explosif dans la nuit du 29 au 30 juillet 1942, une action organisée par un groupe du mouvement *Combat*. Le SOL était dirigé dans le Jura par Paul Petit, agent d'assurance et ancien membre du Parti social français, qui démissionna à la fin de 1942. Le fossé se creusa très vite non seulement entre le SOL et le public qui lui reprochait de faire une « *besogne de basse police* » (3), mais aussi à l'égard de la Légion qui ne voyait dans ce service qu'un regroupement d'exaltés.

L'auteur : Ancien journaliste, Jean-Claude Bonnot est l'auteur de plusieurs ouvrages explorant les zones d'ombre de la Seconde Guerre mondiale dans le Jura, et notamment de *Quand les militaires traquaient les résistants – La Milice dans le Jura 1940-1945* (Belvédère, 2013), dont s'inspire cette étude, présentée lors des Rencontres de l'histoire locale 2016.



Fig. 1. Programme du SOL en 21 points, qui deviendra celui de la Milice. Affiche.

(1) - Jean-Paul Cointet, dans *Le Journal de la France de l'Occupation à la Libération*, n°127, Tallandier.

(2) - Note hebdomadaire des renseignements généraux du Jura du 5 septembre 1942, 332 W 49, Archives départementales du Jura (désormais ADJ).

(3) - Rapport des renseignements généraux du Jura, 14 décembre 1942, 332 W 49, ADJ.

Le bruit courut dans le Jura en décembre 1942 que le SOL, qui ne cessait de se radicaliser, allait être transformé en Milice. En parallèle, Laval souhaitait faire émerger une formation politique capable de tenir à l'écart le PPF (Parti populaire français) de Doriot. La Milice vit le jour avec la loi du 31 janvier 1943, qui reconnut la Milice française comme association placée sous l'autorité du chef du gouvernement, dont le secrétaire général était Joseph Darnand, né en 1897 à Coligny, dans l'Ain. Héros des deux guerres, décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre avec palme, Darnand bénéficiait d'un prestige considérable. « *La Milice française a pour première tâche de sauver la France du bolchevisme* » proclama son secrétaire général en février 1943. Elle reprit le programme politique du SOL, ses statuts prévoyaient de la doter d'une franc-garde, c'est-à-dire d'unités permanentes armées, encasernées et motorisées.

Mauvais départ à Saint-Claude

Des réunions d'installation des sections locales furent organisées le 28 février 1943 dans toute la France, dont Lons-le-Saunier. Celle de Saint-Claude se tint le 14 mars. La veille s'était déroulée une manifestation des femmes contre le recensement des jeunes et le départ des requis pour le STO (Service du travail obligatoire). Les mêmes personnes, renforcées par de nouveaux participants, se retrouvèrent le 14 près du monument aux morts ; des jeunes firent le serment de ne pas partir en Allemagne.

La manifestation coïncidait avec la réunion de la Milice organisée dans une salle voisine. Elle avait été suivie par une soixantaine de personnes, essentiellement des fonctionnaires et des représentants des autorités locales. Une trentaine de miliciens en uniforme se tenaient dans la salle et à l'extérieur. La sortie des participants, alors que les manifestants étaient à proximité, tourna en manifestation contre la Milice. Entre 1000 et 1500 personnes y participèrent. Des coups furent échangés, un commissaire fut frappé au visage. Des cris fusèrent : « *La Milice en Russie !* », « *La Milice en Allemagne !* », « *La Légion au poteau !* ».



Fig. 2. Affiche de propagande de la Milice.

(4) - Notes hebdomadaires des renseignements généraux du Jura des 15 mars et 21 juin 1943, 332 W 50 ; rapports mensuels des renseignements généraux du Jura, 304 W 123 et 129 ; rapport mensuel du préfet du Jura de mars 1943, 304 W 117, ADJ.

(5) - Dossier de procédure d'Albert Gilles à la cour de justice du Doubs, 342 W 66-67, Archives départementales du Doubs (désormais ADD).

Le service d'ordre fut débordé, les autorités firent appel aux gendarmes et à un GMR (groupe mobile de réserve) qui arriva de Lyon dans la soirée. Dix-huit mandats d'arrêt furent lancés contre les meneurs présumés, et treize arrestations furent opérées peu de temps après. Conséquence de cette répression, une nouvelle manifestation se déroula le 15 mars. Finalement, le 17 juin, trente-deux personnes comparurent devant le tribunal de Saint-Claude. Les peines s'échelonnèrent de 15 jours à 3 mois de prison, et de 600 à 1200 francs d'amende, le président soulignant « *l'indulgence du tribunal* » (4). Dans son rapport au préfet daté du 20 juin, le sous-préfet de Saint-Claude Albert Gilles écrit : « *Il est à noter que le tribunal aurait vraisemblablement fait preuve de plus d'indulgence encore si je n'avais pas la veille appelé l'attention de M. le procureur de la république sur la nécessité de faire preuve de fermeté. La plupart des peines de prison devaient alors être prononcées avec sursis.* » (5)

Les autorités, tant le préfet que les renseignements généraux, signaleront dans leurs rapports ultérieurs que ces événements avaient nettement contribué à dégrader l'image de la Milice auprès du public, image qui n'était déjà pas très bonne.

Un incident local devait témoigner de l'impact de cette manifestation et de sa répression sur le public. Le 27 avril 1943, l'inspecteur Georges Jacquier, du

commissariat de Saint-Claude, fut mortellement blessé d'une balle en plein cœur par Louis Bonnet, un manœuvre né en 1899, ex-membre du parti communiste. Ses obsèques eurent lieu le 29. « *Peu de personnes de la localité se sont jointes au cortège* », en raison de l'antipathie envers la police suite à la répression des manifestations de mars (6).

Des chiffres à nuancer

La Milice française aurait compté environ 29 000 adhérents, dont seulement 10 000 réellement actifs. Dans le Jura, une note du préfet (7) évoque 180 miliciens jurassiens dont : 65 miliciens ordinaires, 108 francs gardes, volontaires susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin du maintien de l'ordre, et 7 femmes. Ce chiffre indique que la quasi-totalité des adhérents du SOL auraient rejoint le mouvement. Mais l'on sait qu'un certain nombre d'entre eux furent inscrits automatiquement et que Pierre Premet, futur chef départemental de la Milice, n'enregistrait pas les démissions pour gonfler ses effectifs et toucher des crédits en rapport de la part de Vichy.

Un rapport non daté des renseignements généraux du Jura, au début de l'année 1945, cite 225 miliciens (8). Cet effectif est à nuancer vu qu'un certain nombre de personnes mentionnées n'étaient pas des miliciens, comme on le constatera plus tard. Selon ce rapport, le canton de Lons-le-Saunier arrivait en tête avec 44 miliciens, suivi de Saint-Amour (26) et du canton de Saint-Claude (24). Sur ces 24 miliciens, 15 étaient domiciliés à Saint-Claude, le plus jeune était né en 1928. Était-il réellement milicien, ou avait-il été inscrit sur cette liste parce que plusieurs membres de sa famille y figuraient déjà ?

Le milicien jurassien fut presque toujours un simple militant qui avait conservé son activité professionnelle, limitant son activité politique à sa participation à quelques réunions. Il n'y aura dans le Jura qu'un petit noyau administratif basé à Lons-le-Saunier, renforcé début 1944 par des permanents venus de Lyon et Saint-Etienne.

Il n'y aura pas dans le Jura de franc-garde permanente. Un projet d'installation d'une telle unité au château du Pin ne fut pas mené à bien, probablement par manque de moyens financiers.

Un événement boudé : la conférence de Philippe Henriot

Il fallait de toute urgence redorer le blason de la Milice. Pour cela, les responsables départementaux organisèrent la venue dans le Jura de Philippe Henriot, milicien de la première heure et chroniqueur à Radio Paris, dont l'audience s'étendait bien au-delà des cercles pétainistes et collaborationnistes.

Une conférence fut organisée dans la soirée du 7 août 1943 au théâtre de Lons-le-Saunier. Son thème, ce sera le même à Saint-Claude : « *Tocsin sur l'Europe* ». Après un défilé des miliciens dans la matinée du dimanche 8, Henriot et son cortège prirent la route de Saint-Claude.

Le sous-préfet Albert Gilles paniqua à l'idée des manifestations qui pouvaient avoir lieu. Quelques jours avant la conférence, il réclama au préfet le renfort de cent-vingt policiers d'un GMR. Il n'obtint que quelques hommes qui patrouillèrent dans les rues. Ces derniers ne purent empêcher, la nuit précédant l'événement,

(6) - Note hebdomadaire des renseignements généraux du Jura, 3 mai 1943, 304 W 129, ADJ).

(7) - Note du préfet du Jura, 9 avril 1943, 331 W 161, ADJ.

(8) - 331 W 158, ADJ.



Fig. 3. Jean-Marie Lozach. Album du principal du collège Louis Martin, 1R21, Archives municipales de Saint-Claude.

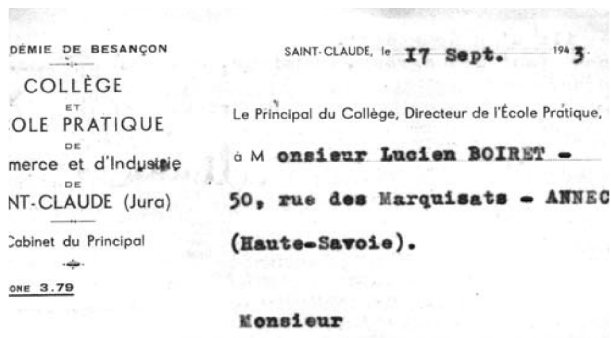


Fig. 4. En tête d'une lettre du principal du collège Louis Martin à Lucien Boiret, répétiteur relevé de ses fonctions pour absence illégale en juin 1943. Album L.Martin, 1R21, Archives municipales de Saint-Claude.

(9) - Notes hebdomadaires des renseignements généraux du Jura des 2 et 9 août 1943, 332 W 51, ADJ.

(10) - Note hebdomadaire des renseignements généraux du 13 septembre 43, 332 W 51, ADJ.

ment, le collage en divers endroits de la ville de papillons sur lesquels était écrit : « Français libres, vous n'assisterez pas à la réunion du traître Henriot de 14 heures 30 à 16 heures 30, ne sortez pas en ville. Pour la France, vive de Gaulle ».

Les miliciens locaux se rassemblèrent dès 13 h 30 place de la Grenette en chemise kaki avec insigne de grade, cravate noire, pantalon foncé ou bleu, béret basque penché sur le côté gauche à la manière des chasseurs alpins. « Une chemise kaki sera prêtée à ceux qui n'en ont pas », avait prévu le chef local Maurice Grappin. Les adhérents locaux furent rejoints par les cent-cinquante miliciens qui avaient

participé au défilé du matin à Lons. Selon le rapport des renseignements généraux daté du 9 août 1943, l'assistance réunissait environ deux-cent cinquante personnes « appartenant à la classe bourgeoise de Saint-Claude », avec le maire, le sous-préfet, les fonctionnaires qui avaient été priés d'être présents, sans oublier l'archiprêtre. Un haut-parleur avait été installé à l'extérieur de la salle des Variétés. Une soixantaine de personnes se rassemblèrent pour suivre la conférence depuis la place, elles n'étaient plus qu'une vingtaine à la fin.

Les miliciens défilèrent ensuite en colonnes par trois, recueillant « quelques applaudissements » selon le commissaire des renseignements généraux, qui précisa que les habitants de la ville « traitant par l'indifférence le mouvement milicien », avaient donné leur préférence à une manifestation d'athlétisme, le challenge Solex organisé au stade municipal (9). Le chroniqueur de *La Croix du Jura* avait vu tout autre chose, évoquant les « nombreux spectateurs » du défilé qui manifestaient leur approbation « en applaudissant vigoureusement », autant de « signes [qui] laissaient bien augurer de l'avenir de la Milice et de la France ». De l'art de transformer en succès une sévère déconvenue...

Il fallait faire oublier cet échec. À Saint-Claude, début septembre, la Milice fit distribuer aux familles nécessiteuses six tonnes de légumes collectés à la coopérative de Louhans. Une deuxième distribution fut prévue pour les familles victimes de guerre, de prisonniers et de travailleurs en Allemagne (10). Ce sera peine perdue.

Maurice Grappin, un chef effacé

Né en 1898, industriel papier, Maurice Grappin fut d'abord membre de la Légion, puis dirigeant local du SOL. Il sera le premier et unique dirigeant de la Milice à Saint-Claude. Même l'accusation, lors de son procès devant la cour de justice du Doubs le 6 juin 1945, dut reconnaître que son activité milicienne fut particulièrement faible. Il ne lui fut reproché ni dénonciation, ni participation quelconque à une activité criminelle. « Je n'ai jamais vu de tracts ou de papillons pour la Milice apposés sur les murs ou distribués dans son usine », témoigna une ouvrière. Eugène Delolme, ancien adjoint au maire pendant l'Occupation, témoigna : « Il n'a jamais fait de propagande pour la Milice dans les milieux de la municipalité. Je me demande même comment Grappin a été choisi pour remplir de telles fonctions ».

Maurice Grappin ferma les yeux sur certaines situations compromettantes. Une de ses ouvrières avait un fils réfractaire et un mari résistant. Elle déclara au juge d'instruction : « Maurice Grappin savait tout cela, il aurait pu nous

faire des histoires, mais il a dû ne rien en dire ».

André Guignard était ouvrier chez Grappin lorsqu'en mars 1943, il reçut une feuille pour partir travailler à Dantzig. Il quitta l'usine et prit le maquis deux ou trois mois plus tard. Il rencontra plusieurs fois Grappin qui ne lui fit aucune remarque, et il ne fut jamais inquiété.

Maurice Émain, responsable politique de la Résistance du secteur de Saint-Claude estima que Maurice Grappin « *était un individu orgueilleux, ambitieux, qui a accepté à mon avis cette fonction pour en tirer honneur et vanité. Je ne crois pas qu'il ait participé à des opérations contre des jeunes du maquis, ni effectué des dénonciations et entretenu des relations avec les Allemands* » (11).

(11) - Dossier Maurice Grappin, cour de justice du Doubs, 342 W 16, ADD.

Les exemplaires de *Combats*, le journal de la Milice, que Grappin recevait pour les vendre finissaient le plus souvent à la poubelle ou étaient utilisés dans l'usine comme torchons.

Le désaccord se creusa entre Milice et Légion. Il semble que ce soit l'une des raisons de la démission de Maurice Grappin, qui quitta la Milice en octobre 1943, suivi de nombreux adhérents. « *La Milice se réduit à un adhérent à Saint-Claude* » signala le sous-préfet Albert Gilles dans son rapport au préfet du 22 février 1944.

Un animateur : Jean-Marie Lozach

D'après Maurice Grappin, c'est Jean-Marie Lozach, nommé professeur d'histoire au collège de Saint-Claude en octobre 1941, qui l'aurait convaincu de s'engager dans la Milice. Lozach fut un animateur de la réunion constitutive de la section de Saint-Claude le 14 mars 1943, il se fit molester par les manifestants. « *Il est devenu par la suite un des chefs de la propagande de la Milice à Saint-Claude, surtout sur les instances de la direction de Lons-le-Saunier qui voulait même le prendre sur place* » indiqua Maurice Grappin. Lozach anima les réunions régulières du mouvement, environ une toutes les deux semaines, se contentant la plupart du temps de développer la propagande officielle du mouvement ou de dissenter sur un thème historique.



Fig. 5. Miliciens de la franc-garde, comme ceux que Lucien Boiret rejoindra à Annecy.

Toutefois, comme Grappin, il ne dénonça personne. Il savait par exemple qu'un jeune Juif, étudiant en médecine à Lyon, protégé du directeur du collège, avait été faussement inscrit dans l'établissement pour y préparer la deuxième partie du baccalauréat qu'il avait déjà obtenue.

Lozach quitta Saint-Claude avant la Libération et fut engagé à l'Institut français de Madrid. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui au début de l'année 1945. La cour de justice du Jura le condamna par contumace en juin 1945 à 20 ans de travaux forcés. Mais le tribunal militaire de Lyon l'acquitta en juillet 1953, ce qui provoqua un commentaire acide dans *Le Courrier* du 1^{er} août 1953 qui estima que la République était « *vraiment indulgente* ».

Un franc-garde : Lucien Boiret

(12) - Album du principal du collège Louis Martin, 1R21, Archives municipales de Saint-Claude. Une liste établie par les renseignements généraux en 1945 (ADJ), qui situe son départ de Saint-Claude en février 1943, est manifestement mal renseignée.

Né en 1920 à Gigny-sur-Saône, Lucien Boiret fut engagé en novembre 1942 comme répétiteur au collège de Saint-Claude. Il se fera licencier à la fin de l'année scolaire 1942-1943 en raison de ses nombreuses absences irrégulières (12).

En fait, Boiret s'engagea dans une unité de la franc-garde à Annecy. Le 19 août 1944, après négociation avec les responsables départementaux de la Résistance, une centaine de francs-gardes d'Annecy et du Chablais se rendirent aux FFI (Forces françaises de l'intérieur), qui promirent de les traiter en prisonniers de guerre jusqu'à leur jugement. Ils furent conduits sous escorte jusqu'au Grand-Bornand. Le commandant Nizier, chef départemental des FFI, fit constituer une cour martiale, présidée par un officier FTP (Francs-tireurs et partisans). Des policiers enregistrèrent les dépositions des miliciens et dressèrent ainsi 97 procès-verbaux. Le greffier reçut l'ordre de commander 75 cercueils. La cour se réunit le 23 août et rendit son jugement le 24 à 6 heures du matin, après les interrogatoires de tous les prévenus, le réquisitoire du ministère public et les plaidoiries. Soixante-seize accusés, dont Lucien Boiret, furent condamnés à mort et fusillés quelques heures plus tard.

(13) - Michel Germain, *La Vérité vraie sur le procès de la Milice et des miliciens au Grand-Bornand du 19 au 24 août 1944*, La Fontaine de Siloé, 2012.

En février 1944, un résistant était mort des tortures infligées par des policiers de la SAC (Section anticommuniste, service de renseignement du PPF) d'Annecy. Pour se débarrasser du corps, ils décidèrent de l'immerger dans le lac. Deux miliciens, dont Boiret, furent chargés de préparer le cadavre. Il s'agissait en fait de l'éventrer afin qu'il ne flotte pas, avant son immersion depuis une barque par trois policiers de la SAC (13). Boiret, lors du procès du Grand-Bornand, reconnut sa participation à ce crime, en la minimisant toutefois, déclarant qu'il s'était évanoui lors de ce « travail ». La liste des miliciens dressée début 1945 par les renseignements généraux, plusieurs mois après sa mort, le signalait « *en fuite* ».

Conclusion

La Milice fut un échec à Saint-Claude, pour plusieurs raisons. L'hostilité déclarée d'une bonne partie de la population a sans doute freiné son essor. La Fraternelle, par sa culture de la solidarité et l'aide apportée à la Résistance, a aussi contribué à cet échec. Quatre miliciens jurassiens furent exécutés par la Résistance dans les derniers mois de 1943, ce qui a sans doute dissuadé les derniers tièdes qui auraient encore pu s'engager. Aucun véritable chef local n'a émergé. La personnalité de Maurice Grappin, le seul à avoir accepté cette tâche, a précipité son déclin et son échec.

(14) - Rapport du commissaire de Saint-Claude, 13 mai 1950, 331 W 144, ADJ.

Le 6 juin 1945, après qu'il eut été condamné deux fois à dix ans de réclusion par la cour de justice du Jura, celle du Doubs acquitta Maurice Grappin du chef de trahison, le condamna à la dégradation nationale à vie. En mai 1950, alors qu'il avait fait une réapparition à Saint-Claude, des affichettes furent collées dans toute la ville pour dénoncer son retour. Peu après, des affiches apposées par les anciens déportés annoncèrent que « *le traître Grappin* » avait « *déguerpi* » (14). L'opinion publique mettra parfois des années avant d'accepter le jugement de la justice.

Le Principal du collège de Saint-Claude dans la guerre : document

Louis Martin - Edition :
Véronique Blanchet-Rossi

Les archives municipales conservent un certain nombre de documents émanant du principal du collège de Saint-Claude, Louis Martin, notamment des « livres d'or du collège » très étoffés, qui permettent d'évoquer la vie de l'établissement pendant la période 1939-1945. Mais la lettre transcrite ci-dessous nous a été communiquée par un adhérent, Marc Forestier, fils du destinataire.

Le 3 août 1944, Louis Martin écrit à l'un de ses grands élèves alors en vacances dans sa famille à Lajoux après avoir été reçu à la première partie du baccalauréat. Il s'agit de Pierre Forestier, qu'il avait proposé au conseil municipal comme attributaire de la bourse dite « du collège » en juillet 1941 (1) ; issu d'un milieu modeste, cet élève brillant avait été reçu premier de son canton au certificat d'études et il semble qu'il ait entretenu les relations les plus cordiales avec ses enseignants.

Quant à Louis Martin, Croix de guerre 1914-1918, officier de réserve, il est mobilisé sur place en août 1939 au fort des Rousses – fort qui a porté le nom d'Henry Martin, un homonyme – mais reprend son poste au collège dès janvier 1940 comme affecté spécial à l'École pratique qui lui est associée, ce qui lui vaudra quelques démêlés avec certains enseignants mobilisés. Mis à part un bref épisode, d'ailleurs assez rocambolesque (2), du 17 au 30 juin 1940, au cours duquel il rejoint sur ordre Cusset (Allier), où il était prévu que le collège puisse se replier devant l'avancée allemande, il passe le reste de la guerre à Saint-Claude. Il peut donc témoigner dans ses écrits des incidences de la guerre et de l'occupation sur l'établissement, comme ici lors des pillages de juin-juillet 1944.

Lettre de Louis Martin à Pierre Forestier du 3 août 1944

[en tête imprimée] Académie de Lyon - Collège et école pratique de Commerce et d'Industrie de Saint-Claude (Jura) – Cabinet du principal – Téléphone n°379

Mon cher Ami,

Il y a longtemps que j'aurais dû répondre à ton aimable lettre du 3 juillet, mais j'ai été tellement aplati par toutes les calamités qui se sont abattues sur nous depuis un mois et demi, que j'ai délaissé toute ma correspondance.

Je te remercie bien vivement pour l'adresse que tu m'as donnée. Je la retiens toujours pour le cas où... Tu sais que mon désir était de garder mon gamin avec moi, mais que je souhaitais tout de même avoir une maison-refuge, si,

L'auteur : Louis Martin (Pontarlier 1894-1985) a dirigé le collège de Saint-Claude de 1935 à 1958. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur la région, dont *Familles et hommes marquants du Haut-Jura* publié en 3 volumes en 1941-1942. Véronique Blanchet-Rossi est archiviste municipale à Saint-Claude depuis 1984. Le présent article est extrait de sa communication lors des 6^{èmes} Rencontres de l'histoire locale



Fig. 1. Classe de terminale du collège en 1943 (détail) : assis au centre le principal L. Martin, à sa gauche son adjoint H. Gaston-Meyer, professeur de philosophie, à sa droite le surveillant général P. Parisot, décédé peu après. Archives municipales, 1 R 21.

(1) - Archives municipales de Saint-Claude, délibération du CM du 23.07.1941 et 2 L2/2. Cette bourse, assise sur les revenus de la ferme de la Rossat (commune des Molunes), suite à un legs consenti par P. J. Benoît en 1804, était attribuée chaque année à un élève pauvre et méritant originaire de la paroisse de Septmoncel, choisi par le curé de Septmoncel avec l'aval du principal du collège. Voir à ce sujet: J.-L. Vuillet et P. Romanet, «Le Collège, restaurant des Molunes», *Les Amis du Vieux Saint-Claude* Bulletin n°10, 1987, p. 47-49.

(2) - Archives municipales de Saint-Claude, 1 R21, album L. Martin 1926-1951.

jamais, on venait à lui imposer le service rural. Pour le moment, il se lève très courageusement à 9 heures, fait quelques commissions, papillonne au travers des mathématiques et de la physique, car il a toujours la prétention de faire Math. plutôt que Philo., et, quand on l'y autorise (car il n'a pas de calories à perdre exagérément), il va se baigner.

Mes félicitations pour ton succès, d'autant plus vives qu'il a été rehaussé encore d'une mention. En somme, nous constatons une fois de plus que les séries littéraires succombent plus facilement que les séries scientifiques, et le malheureux G..., dont j'ignore les réactions à la nouvelle de son échec, a été victime de cette sorte de loi du baccalauréat. (...)

Tu as sans doute appris les dommages que nous avons subis avec les visites que nous avons reçues les 17-18 juin, puis du 11 au 21 juillet. Les 17-18 juin, les caves de MM. Bacheley et Mottet et la mienne ont été complètement vidées. Ainsi ai-je perdu tous les œufs que j'avais mis en conserve en prévision de jours pires, bouteilles de vins et d'apéritifs. L'appartement-refuge que j'ai loué en novembre derrière le Collège, a été visité aussi : on m'y a pris du miel, des confitures, tous mes caleçons, les chemises de mon beau-père, des draps de lit. La réserve de l'internat a été violée et c'est ainsi qu'il nous a été enlevé : 200 kilos de sucre, 50 kilos de confiture, 30 boîtes de petits pois, 60 sachets de saccharine, et 50 kilos de pâtes ont été perdus, pour avoir été arrosés de liquide raticide. Au dortoir, 40 couvertures ont disparu. L'appartement du concierge a été bousculé de fond en comble, meubles enfoncés, literie crevée. On lui a pris son poste de T.S.F. et tout son argent.

Du 11 au 21 juillet, je n'ai pas été pillé (seul, dans le Collège, a été pris l'objectif de la lanterne à projections de la salle de physique), mais j'ai dû livrer mon auto, 4 bicyclettes (dont 2 appartenant à mon gamin) et mon poste de T.S.F. J'ai dû livrer aussi le poste du Collège. Finalement, j'ai récupéré mon auto, mais dépouillée de ses roues, des pneumatiques de rechange, des outils, des accumulateurs et de plusieurs pièces de moteur.

Mais tout cela compte bien peu à côté du sort de certains villages. C'est pourquoi je ne veux pas trop gémir sur le nôtre. Quand sortirons-nous de toutes ces misères ? En attendant leur terme, puissions-nous vivre des jours un peu plus calmes !

Je vous remercie encore bien vivement des œufs qu'a bien voulu apporter Madame Forestier, ta maman. Ils ont heureusement échappé au sort de ceux de ma cave. Si tu pouvais encore m'en procurer d'autres ou d'autres vivres, quelles qu'elles soient, pour le jour où tu viendrais à descendre à St-Claude, je t'en serais bien obligé.

Vivons toujours avec l'espoir de voir le Collège rouvrir à l'automne, bonnes vacances jusque là et crois à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués. Mes compliments à tes parents. [signé] L. Martin

[post scriptum placé à hauteur de l'en-tête] Re-rattachés à l'Académie de Besançon par décision ministérielle du 25 mars 1943, nous sommes re-rattachés à Lyon depuis le 1er juillet [1944], sous prétexte que les communications avec Besançon sont trop difficiles. Aussi les candidats à la 2^e session du baccalauréat traiteront-ils les sujets de Lyon et seront-ils corrigés dans cette ville. Je crois que les candidats n'y perdront pas pour les lettres. Besançon est dur à cet égard.

Réfugiés juifs et filières diamantaires à Saint-Claude pendant la Seconde Guerre mondiale ⁽¹⁾

Roger Bergeret

Le 20 juin 1940, les Allemands occupent Saint-Claude après les journées dramatiques qui virent successivement l'invasion de la Belgique, puis de la France. Chez les diamantaires, on redoute le pillage et on se hâte de mettre en lieu sûr les pierres. Dans la coopérative Adamas, celles qui sont en cours de taille sont descellées et cachées tandis que les bruts sont répartis entre les membres du Conseil d'administration. On ferme les usines. Le secrétaire du Conseil d'administration de la coopérative Le Diamant conclut le compte-rendu de cette journée mémorable par la formule laconique soulignée deux fois : «Pages d'histoire». La profession diamantaire a bien conscience d'entrer dans un monde imprévisible.

L'auteur : Roger Bergeret est chargé de recherches et administrateur délégué aux archives gérées par l'association La fraternelle. Cette étude a été réalisée dans le cadre des Rencontres de l'histoire locale 2016.

NB : notes en fin d'article.

L'avenir semble d'autant plus sombre que l'industrie diamantaire de Saint-Claude avait pour principaux partenaires les grandes maisons juives de Londres ou d'Anvers. Ces maisons lui fournissaient des séries de pierres brutes achetées aux grands producteurs mondiaux de diamant, notamment à la De Beers. Elles étaient aussi des donneurs d'ordre aux entreprises san-claudiennes pour la taille des pierres. La coopérative Adamas faisait exception : elle ne travaillait pas pour un donneur d'ordre, mais achetait des pierres brutes à Londres et les revendait taillées à de grandes maisons de joaillerie, souvent juives. Ces circuits complexes risquaient d'être totalement désorganisés par l'invasion allemande. De plus ces événements survenaient alors que l'industrie diamantaire, un des fleurons des industries san-claudiennes, était en piteux état à la suite des crises qui l'avaient affectée dans les années Vingt et surtout dans les années Trente. En 1939 il n'y avait plus guère que **200 à 300** diamantaires en activité !

NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES PRINCIPAUX CENTRES DIAMANTAIRES DE 1914 À 1947 (2)

	1914	1929	1932	1935	1936	1939	1947
Hollande	9000	6100	350 à 1150	1130	1500	1700	
Belgique	15000	24000	1300 à 1900	1300 à 9000	13500	5000	4000
Allemagne	1300	3200	3200	4600	4600 (3)	?	1650 (4)
France (Haut-Jura-Saint-Claude)	1500 (5)	1760 [?]	60 à 380	320 (6)	400	200-300 (7)	453 (8)
Suisse		100	0			?	
Angleterre		25				?	
Palestine-Israël	-	-	-	-	./...	./...	2000 à 3000 (9)

La panique suscitée par l'arrivée des feldgrau à Saint-Claude sera vite dissipée. Il n'y eut pas de pillage. D'ailleurs les Allemands quittèrent rapidement la ville : l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940 laissait Saint-Claude dans la zone libre. Le travail reprit progressivement pendant l'été. La plupart des san-claudiens comme beaucoup de Français rendirent grâce au Maréchal de ce sursis.

la guerre allait offrir une opportunité inattendue de redressement à l'industrie diamantaire.

Mieux, la guerre allait offrir une opportunité inattendue de redressement à l'industrie diamantaire. On le constate très vite dans les registres des conseils d'administration et dans les documents commerciaux des deux plus grandes entreprises, les coopératives Le Diamant et Adamas. Avant même l'invasion de la France, certains diamantaires juifs d'Anvers s'étaient réfugiés à Clermont-Ferrand, Royan, Bordeaux, Cognac, avec des diamants bruts et même du matériel. Ils pressent par télégramme les diamantaires de livrer des pierres déjà taillées ou même de tailler des bruts qu'ils ont emportés dans leur fuite. Les commandes sont telles que, le 31 mai 1940, en pleine bataille de France, le Conseil d'administration du Diamant décide d'augmenter ses tarifs de 10% (10)! Les grandes firmes d'Anvers qui se sont repliées en France, Torczymer, Fuss, Waterman, Fendler et Wienfling offrent également du travail. Elles envisagent d'installer un grand centre de production dans les Charentes, à Cognac, au point que le Comité de défense de l'industrie du diamant de Saint-Claude, qui rassemble coopératives et entreprises patronales, s'en émeut et leur suggère de faire venir hommes et matériel dans le Jura (11).

L'industrie diamantaire ne va donc pas sombrer pendant la guerre. En effet de nouvelles filières pour le ravitaillement en pierres brutes et l'écoulement du taillé vont rapidement se mettre en place dès 1940 dans la zone non occupée. Par ailleurs des ouvriers juifs experts et prêts à accepter du travail à bon marché vont se réfugier à Saint-Claude. Comme la majorité des diamantaires san-claudiens avaient quitté la profession après la crise de 1929-1933 ou étaient en captivité ou âgés, ces réfugiés juifs venaient donc à point nommé. Pourtant, bien qu'ayant donné pleine satisfaction à leurs employeurs, certains vont connaître un sort tragique lorsque se mettra en place en 1942 une politique de collaboration de l'État français à la déportation des juifs par l'occupant nazi, politique aggravée lorsque les Allemands occuperont la zone libre en novembre 1942.

LE RAVITAILLEMENT EN BRUT ET L'ÉCOULEMENT DU TAILLÉ PENDANT LA GUERRE

Les diamantaires après la tourmente de la débâcle et après l'armistice ne manquèrent pas de diamants bruts. On peut le constater grâce à la correspondance et aux relevés de compte des clients des deux coopératives Adamas et Le Diamant.

Deux filières d'approvisionnement en diamants bruts vont se mettre en place. Une, officielle, sera contrôlée par le gouvernement de Vichy, l'autre, la plus importante, sera clandestine.

Nous évoquerons d'abord la filière officielle.

Les conditions dans lesquelles va s'exercer désormais la profession ont été totalement transformées par la mise en place par le gouvernement de Vichy d'un nouveau régime économique étroitement dirigiste et d'une nouvelle organisation sociale, le système corporatif. Le régime de Vichy rejetait le libéralisme et voulait encadrer à la fois la production et le marché, afin d'éviter les fluctuations brutales des prix et la spéculation. De plus, le régime avait dû mettre en place

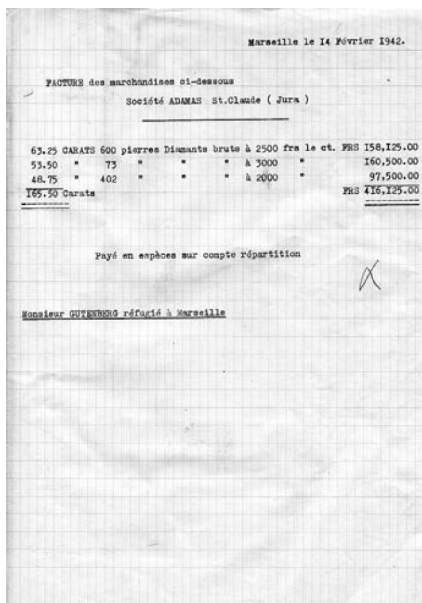
une véritable économie de guerre. Toute la filière diamant était donc *en principe* contrôlée par l'administration.

Les achats et les ventes de diamants bruts étaient placés sous le contrôle de deux organismes publics par lesquels passaient en principe toutes les transactions. Le ravitaillement en brut était sous le contrôle du *Comité d'organisation des minerais et métaux bruts*, auquel était rattaché le sous-comité *Diamant-Gemmes* (12). Ce sous-comité répartissait les ressources en brut entre les entreprises. Le *Comité d'organisation des industries et métiers d'art* avait la haute main sur l'écoulement des pierres taillées. Chaque trimestre les entreprises devaient transmettre à ces organismes le relevé de leurs achats et l'état de leur stock.

Les quantités de brut acquises via le *Comité d'organisation*, c'est à dire par la voie officielle, restèrent dans un premier temps importantes, bien que les communications avec les fournisseurs (Londres, Anvers, l'Afrique du Sud, le Brésil) aient été presque interrompues. Par exemple de mars à mai 1942, Adamas achète via le *Comité d'organisation* environ 600 carats de pierres. Au 3 février 1943, la même coopérative déclarait au Comité détenir 1600 carats (13) de pierres brutes ou en cours de taille. D'où ces pierres pouvaient-elles provenir ? Notre hypothèse est qu'elles avaient deux origines : la saisie des coffres des diamantaires juifs dans les pays envahis et les prises de guerre. Ainsi selon Jean Pernier (14), les Allemands auraient saisi 8 kilogrammes de diamants bruts sur un navire hollandais ou britannique qui gagnait probablement la Palestine : selon cette source, ils les auraient revendus au *Comité d'organisation des minerais et métaux bruts* français. L'aryanisation des entreprises, décrétée dans la zone occupée dès la fin 1940 puis dans la zone libre en juillet 1942, va également apporter des ressources supplémentaires, notamment des diamants bruts qui avaient été saisis dans les coffres des négociants juifs.

Mais en 1943, la quantité de brut acheté sur le marché officiel diminue très fortement : Adamas déclare seulement 450 carats de diamant bruts ou en cours de taille. On note une évolution similaire pour la coopérative Le Diamant. Pourtant le personnel employé dans ces entreprises ne varie pas en nombre ! En février 1944, Adamas employait encore 84 personnes dans trois usines, 50 à La Serre, 23 à Chassal, 11 à Chaumont ! Cette importance du personnel employé ne peut s'expliquer par la seule activité de retaille ou de repolissage d'anciens diamants. Les entreprises, du moins les coopératives (que nous connaissons le mieux) n'ont pas manqué de diamants bruts alors que la filière officielle se tarissait.

Si l'industrie diamantaire s'est maintenue et même a prospéré pendant la guerre, c'est donc grâce à la mise en place d'une filière clandestine. Cette mise en place s'est faite progressivement alors que les approvisionnements par la filière officielle s'amenuisaient. On voit se constituer un véritable marché parallèle. La correspondance des agents commerciaux d'Adamas ou les relevés de comptes qui ont été conservés pour Le Diamant font apparaître que, jusqu'en novembre 1942, date de l'invasion de la zone libre par les Allemands, Marseille, Cannes et Nice (15) étaient devenus des centres actifs de courtage où s'activaient dans l'ombre de nombreux intermédiaires entre les réfugiés juifs anversoises et les envoyés commerciaux des coopératives. Les noms des fournisseurs de bruts nous sont connus : ce sont presque tous des diamantaires juifs d'Anvers qui avaient avant la guerre des relations commerciales avec la place de Saint-Claude (Hillesum, Bloch, Lévy, Israël, Kurvitch, Jacob, Keyman, Blazy, Gutenberg...) (16). Il est également possible aussi que des diamants, après le durcissement des politiques antijuives de Vichy et des nazis à partir de la mi-1942, aient été apportés à Saint-Claude par



Doc. 1. Facture adressée à la société Adamas

Archives de la coopérative Adamas, Comptes clients factures et règlements, Archives de la Maison du Peuple de Saint-Claude.

Cette facture sur papier libre datée de Marseille 14 février 1942 et payée en espèces à « Monsieur Gutenberg, réfugié à Marseille », illustre l'importance du marché parallèle des diamants bruts provenant des négociants juifs et taillés par Adamas pendant la guerre.

des familles juives fuyant les rafles du Midi. Ces familles faisaient parfois office de « mules » pour le transport de diamants pour les maquis ou les passeurs qui les exfiltraient vers la Suisse. Ainsi certains documents font état d'une dissimulation de pierres dans des savons évidés (17).

Ces pierres devaient nécessairement être rapidement écoulées après la taille afin de faire vivre l'entreprise et de payer la main d'œuvre. Le plus souvent, les pierres une fois taillées étaient remises aux réfugiés juifs qui les avaient fournies brutes. Plus rarement semble-t-il, elles étaient écoulées auprès de joailliers. La revente par petits lots des pierres taillées permettait aux réfugiés juifs de survivre ou encore de payer un passage risqué en Palestine, en Amérique, en Suisse ou au Portugal. Un document des archives d'Adamas, la copie d'une facture sur papier libre d'un « monsieur Gutenberg » réfugié à Marseille » témoigne de l'importance de ce trafic : Adamas avait acheté de Gutenberg pour les tailler près de 1100 pierres faisant 165,50 carats. Les lots furent payés en espèces pour une somme de 416125 francs (18) (doc. 1) ! Il semble même qu'Adamas ait utilisé un code pour correspondre avec les clients : une lettre de Fernand Perrier, directeur commercial de la coopérative à un Monsieur André, « tailleur » à Marseille, lettre datée du 14 octobre 1942, semble relever de ce codage : « *Sans nouvelles depuis deux mois des costumes que vous avez en réparation, et dont j'ai le plus grand besoin, je vous serais très obligé de bien vouloir me dire où ceux-ci se trouvent* » (19) (doc. 2).

D'autres filières passaient probablement par la Suisse ou le Portugal. Aussi la coopérative Adamas travaille-t-elle à plein. Fernand Perrier pouvait écrire au sous-préfet, le 18 août 1942, non sans imprudence : « *Notre société emploie un personnel de 110 ouvriers. Son chiffre d'affaire pour 1941 est de 6.518.833 francs. Le personnel travaille au complet depuis le 23 septembre 1940.* » (20)

Les affaires de la coopérative Le Diamant paraissent être également prospères. Pour l'année 1942, les bénéfices furent de 351000 francs. 5 % furent affectés aux réserves, 20 % à la caisse sociale, 25 % au personnel, 50 % au fonds de développement. En comparaison, le salaire départemental moyen était alors de 1200 francs par mois (21). La coopérative put même rembourser au personnel les sommes déduites des salaires pour secourir les chômeurs au titre de la solidarité de 1936 à 1938. Les ouvriers ne manquèrent donc pas de pouvoir d'achat, mais eurent les plus grandes difficultés pour trouver du ravitaillement. Beaucoup, notamment les jeunes, souffrirent de la faim et délaissèrent à l'approche du printemps leur poste pour aller jardiner (22).

Il n'est même pas certain que les autorités de Vichy et les responsables officiels de la corporation n'aient pas été au courant de ce trafic. Le président du sous-comité Diamant du Comité d'organisation des minerais et métaux bruts était Georges Juhan (23), un gros diamantaire de Saint-Claude qui avait des relations professionnelles avec tous les diamantaires de la ville, coopératives incluses ! Selon certains témoignages (oraux) de vieux diamantaires, Juhan aurait ravitaillé ses collègues par les deux voies, l'officielle et la clandestine !

Il faut attendre octobre 1943 pour que l'administration des douanes réagisse : une circulaire du 2 octobre rappelle qu'il est formellement interdit d'acheter des pierres à des réfugiés, ajoutant que « *les diamantaires ou lapidaires qui continueraient leur trafic encourraient des pénalités élevées* » (24) (doc. 3). Adamas a pourtant continué d'utiliser la filière clandestine. À partir de cette date,

pour éviter les sanctions sévères promises, les feuillets des comptes clients d'Adamas sont tous déchirés, probablement dans l'attente d'un contrôle du Comité d'organisation (25). On peut difficilement admettre que les autorités aient été dupes !

L'existence de ce marché parallèle est encore confirmé par une étrange rumeur qui alerte en janvier 1942 le commissaire principal des Renseignements généraux de Lons-le-Saunier : des Israélites de Paris viendraient acheter du brut et du boort (26) en zone libre et débaucher des ouvriers diamantaires étrangers au profit des autorités d'occupation ! Le président du Groupement professionnel du diamant, qui est alors le diamantaire Paul Félicien Lançon, est convoqué pour interrogatoire aux Renseignements généraux de Lons-le-Saunier dans le cadre d'une enquête auprès des employeurs, du « syndicat ouvrier » de la corporation et des ouvriers étrangers, à l'issue de laquelle Lançon affirme n'avoir jamais eu connaissance de tels faits. Ce genre de rumeur, dont l'origine pourrait provenir des milieux les plus antisémites de la corporation, traduit peut-être la crainte de manquer de diamants bruts (27). On peut aussi, sans preuve formelle, avancer que le remplacement de Lançon par Juhan à la présidence du Comité d'organisation ait été lié à cette affaire.

Toutes ces astuces pour se ravitailler en matière première et écouler les produits traduisent une débrouillardise bien française, au prix de longs et parfois dangereux déplacements. Elles permirent à l'industrie diamantaire de survivre et de continuer à faire vivre une partie de la population. Ce fut sans nul doute une forme de résistance.

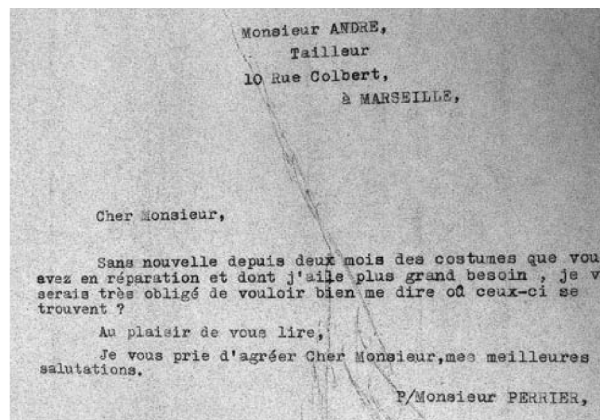
L'EMBAUCHE DE DIAMANTAIRES ISRAÉLITES RÉFUGIÉS D'ANVERS

La reprise de l'activité nécessitait une reprise de l'embauche. Beaucoup de diamantaires à la suite de la crise de 1929 avaient quitté un métier devenu précaire et étaient allés travailler dans d'autres industries. Il fallait former des apprentis. Il y avait bien la section diamantaire du collège, mais on souhaitait y ajouter une formation pratique ou un complément de formation maison. Il fallait pour cela des moniteurs. Où les trouver ?

La venue à Saint-Claude d'ouvriers diamantaires israélites chassés de Belgique par l'invasion allemande fut donc la bienvenue. Nous disposons pour en rendre compte d'un document essentiel intitulé *Rapport et considérations particulières sur l'industrie diamantaire de France* du 31 août 1942. Ce rapport nous donne un tableau très précis du rôle et de la situation de ces réfugiés juifs étrangers (28).

Le producteur de l'archive est le *Groupement professionnel de l'industrie française du diamant* (29) qui rassemblait, conformément au système corporatif mis en place par Vichy, employeurs, artisans et ouvriers. Le destinataire de ce rapport était le préfet du Jura. Ce tapuscrit de deux pages est très explicite (**doc. 4**).

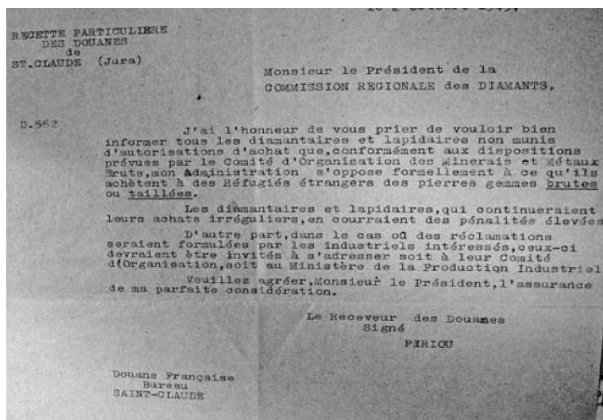
Il rappelle d'abord la situation très difficile de l'industrie diamantaire française à la veille de la guerre. Nous en donnons ici l'essentiel.



Doc. 2. Une correspondance codée

Archives de La fraternelle/Maison du peuple de Saint-Claude, Correspondance Perrier Vuillet et al., *Fonds Adamas*, 6L (classement provisoire).

Cette lettre envoyée de Chassal le 14 octobre 1942 par Fernand Perrier, directeur commercial d'Adamas, à un Monsieur André, tailleur à Marseille, 10 rue Colbert, à Marseille pour lui demander où se trouvent des « costumes en réparation », nous paraît relever d'un code. Ce genre de codes consistant à désigner une marchandise interdite par le nom d'une autre marchandise était déjà utilisé par Voltaire : les livres interdits étaient désignés comme des fro-mages dans sa correspondance avec son éditeur de Genève !



Doc. 3. Un sévère avertissement de la recette des douanes de Saint-Claude

Archives de Maison du Peuple, Fonds Adamas, *Correspondance Perrier-Vuillet et al.*, 1940-1947, 6L (classement provisoire).

Cet avertissement de la recette particulière des douanes de Saint-Claude du 2 octobre 1943 nous prouve que le trafic clandestin de pierres brutes ou taillées continuait alors que les réfugiés juifs pourchassés dans l'ex-zone libre se cachaient en ne comptant que sur la vente de leurs pierres pour subsister. De petit volume et de grande valeur, les diamants se cachaient facilement dans une doublure de poche ou même dans des savons évidés.

« Chômage et faibles salaires, par suite de la concurrence étrangère des principaux centres, eux-mêmes favorisés par leur monnaie revalorisée ou l'aide de l'État, telle la Hollande et l'Allemagne, firent que notre pays enregistra une telle dégression d'effectifs et de technique que l'industrie menaçait de disparaître. »

Plus grave encore était le retard technique et la dépendance de l'étranger pour certaines phases de la taille :

« À une exception près, toutes les scieries, le clivage et la préparation des bruts, étaient détenus par les centres belges et hollandais. Nous devons passer par eux et c'est

ainsi qu'une grande partie de la main d'œuvre nous échappait. »

La venue des réfugiés parut alors apporter des solutions inespérées :

« Vint la guerre et ses conséquences. Nombreux furent les réfugiés diamantaires en France, négociants et ouvriers qui firent que la France fut presque la seule à se remettre au travail. Nous fîmes appel à une main d'œuvre étrangère restreinte mais capable... Des scieries (30) au nombre de 3 s'installèrent et ces ouvriers purent passer quantité de matériel permettant leur agencement. Nous trouvâmes également des cliveurs (31). Aussitôt une campagne fut engagée pour développer l'apprentissage .../... ».

Ce dernier passage nous apprend que ce ne furent pas seulement les coopératives, mais également les entreprises patronales qui saisirent cette opportunité : réouverture ou création de nouveaux ateliers, notamment pour l'opération délicate du sciage des pierres, recrutement d'une main d'œuvre experte dans les passes qui restaient quasiment le monopole d'Anvers ou d'Amsterdam tel le clivage. On assista donc non seulement à un apport de main d'œuvre, mais également à un transfert de technologie.

La suite de ce document nous plonge au cœur de la tragédie que constituait, pour ces réfugiés, le durcissement en 1942 des lois et des mesures antisémites du gouvernement de Vichy et sa collaboration avec le dessein nazi d'éradiquer les juifs d'Europe, collaboration parfois réticente, parfois zélée lorsqu'il s'agissait de juifs étrangers et lorsque les fonctionnaires chargés de l'appliquer étaient eux-mêmes antisémites.

« Ces ouvriers étrangers, au nombre de 18 à 20 au maximum (32), étaient tous en règle avec contrats de travail et permis de séjour. Malheureusement, la presque totalité était des israélites... Et voici que subitement, pour des raisons que nous n'avons pas à discuter, ils viennent d'être rappelés et internés, laissant tout le travail en préparation et nos apprentis insuffisamment instruits... Nous vous supplions donc que cette poignée d'ouvriers qualifiés nous reste et puisse servir et l'industrie diamantaire et l'industrie nationale ».

Ce dernier point doit s'interpréter à partir du contexte. Les premières mesures antisémites de Vichy (essentiellement les interdictions professionnelles prises dès octobre 1940) concernaient les professions libérales, mais ignoraient les ouvriers, même israélites. L'embauche d'ouvriers étrangers, y compris les juifs réfugiés en France, était même encouragée par le gouvernement de Vichy, dès lors que l'on en avait besoin (33). Mais un fait nouveau est intervenu : le renforcement de la collaboration entre Vichy et son premier ministre Laval (revenu aux affaires

le 18 avril 1942) avec l'Allemagne. À ce moment l'Allemagne s'engageait dans la *solution finale de la question juive en Europe*. Le gouvernement Laval, avant même l'occupation de la zone libre par les Allemands en novembre 1942, avait durci sa politique antisémite: en « marchandant » avec les Allemands la livraison de 36000 juifs étrangers ou même naturalisés français récents (depuis 1936) il se faisait fort d'obtenir un adoucissement de l'armistice ou un traité de paix avec l'Allemagne qui aurait donné à la France une place privilégiée dans l'Europe nouvelle en cours d'édification par le Troisième Reich. Pour obtenir les quotas demandés par l'occupant, Pierre Laval va donc planifier dans toute la zone libre une grande rafle, programmée en secret par René Bousquet pour le 26 août 1942, donc avant l'occupation de la zone libre (34). Les intéressés avaient déjà été recensés, dès janvier 1942, par la mairie de Saint-Claude à la demande des autorités préfectorales. La rafle eut lieu dans la ville le 26 août 1942, mais elle semble avoir été préparée auparavant par quelques arrestations (35).

C'est dans ce contexte qu'est rédigée la requête de nos diamantaires, le 30 août 1942. Cette requête ne veut pas apparaître comme une contestation du traitement des juifs par Vichy, mais comme motivée par des raisons économiques: la main d'œuvre juive est vitale pour l'industrie diamantaire française. Il est possible que ces raisons d'ordre économique aient aussi dissimulé une attitude de refus de la politique antisémite de Vichy. Nous l'estimons possible, sans pouvoir l'affirmer (absence de sources).

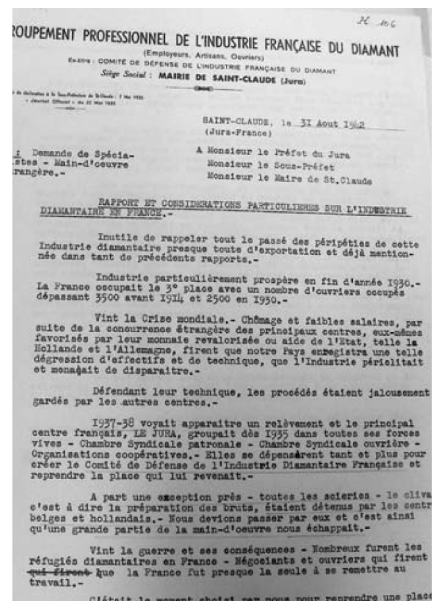
QUE SONT DEVENUS LES DIAMANTAIRES JUIFS ?

Cette lettre eut-elle un résultat, a-t-elle sauvé des juifs ou au moins retardé leur déportation ?

Sur les dix-huit ou vingt réfugiés juifs employés connus, six furent arrêtés dès le 26 août, dont une femme. Ce sont ceux qui avaient cru être épargnés en se faisant recenser avec leur adresse à la demande de la mairie en janvier 1942 ! Les autres, dont on a la liste partiellement dressée dans les entreprises par les Renseignements généraux de Saint-Claude pour être envoyée à la préfecture, n'ont pas été arrêtés (36) ! D'autres le furent en 1943 ou jusqu'en avril ou mai 1944.

On peut formuler plusieurs hypothèses :

- informés de la rafle, ils ont prestement quitté leur usine ou leur habitation pour se cacher. Ce fut peut-être le cas d'un ouvrier diamantaire, David Weinstein (**doc. 5**). Nous disposons à son sujet de sources suffisamment importantes pour reconstituer son parcours: l'album du principal du collège, Louis Martin et les recherches approfondies conduite par Ève Line Blum sur le Convoi 73, convoi parti de Drancy le 15 mai 1944 par lequel David Weinstein a été déporté avec 878 juifs après son arrestation à Saint-Claude en 1944. Juif probablement d'origine polonaise mais né à Anvers, marié et père d'un enfant, il s'était réfugié en France en mars 1942 et avait été embauché comme travailleur spécialiste (tailleur de diamants) par le Comité d'Organisation des Industries et métiers d'art, l'organisme public (lui-même contrôlé par les Allemands) par lequel passaient tous les achats et ventes de diamants bruts, et dont le siège était rue du Pré. Il est possible qu'il ait pu échapper aux rafles d'octobre 1942 en utilisant le faux nom, Jack Pen, qu'il avait adopté quand il était champion de lutte avant son arrivée en France. Peut-être a-t-il été protégé par le Comité d'organisation et les occupants qui avaient

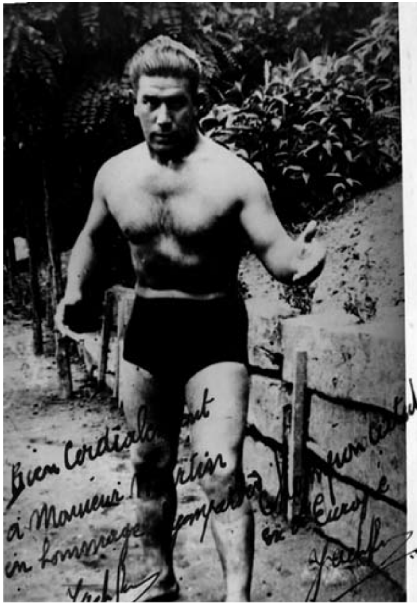


Doc. 4. Intervention du groupement professionnel de l'industrie professionnelle du diamant, 31 août 1942.

Archives municipales de Saint-Claude, H106, Juifs, nc.

Le 26 août 1942, le gouvernement de Vichy qui a décidé le regroupement et l'internement des réfugiés juifs étrangers fait procéder à une rafle dans toute la zone libre et notamment à Saint-Claude. Ces réfugiés étaient une vingtaine à avoir été embauchés. Ils étaient particulièrement précieux car ils maîtrisaient le clivage et le sciage, que peu d'entreprises jurassiennes pratiquaient (sauf la coopérative Adamas), car les secrets industriels étaient jalousement gardés. Aussi les diamantaires de Saint-Claude insistent-ils pour que ces ouvriers « malheureusement israélites » soient laissés à leur poste de travail pour achever les tâches en cours et continuer de former des apprentis. Particulièrement « glaçante » est cette phrase révélatrice: « *Au pis aller, nous nous contenterions de cliveurs et de scieurs au nombre de 6* ».

Le président du groupement professionnel était Paul Félicien Lançon, patron diamantaire, âgé de 41 ans en 1942, dont le domicile ou l'usine se situaient rue du Marché à Saint-Claude.



Doc. 5. David Weinstein, alias Jack Pen.

Extr. de Album du principal du collège Louis Martin, 1926-1951, Archives municipales de Saint-Claude. Document communiqué par Véronique Rossi.

Cet ouvrier diamantaire, juif réfugié d'Anvers, où il est né en 1912, est aussi un athlète. Il a en 1944 32 ans. Son histoire est assez mystérieuse. Il ne figure pas dans la liste des ouvriers diamantaires juifs dressée par les Renseignements généraux, ni dans les listes des juifs résidents à Saint-Claude dressées par la municipalité. Son titre de champion de lutte, son pseudonyme Jack Pen ou des complicités expliquent qu'il ait pu vivre à Saint-Claude rue de La Poyat jusqu'au moment des rafles d'avril 1944. Il fut déporté par le convoi 73, un des derniers à partir, vers Kaunas en Lituanie mais il survécut ainsi que son fils, et émigra aux Etats-Unis après la guerre.

besoin de lui comme expert ? Il se sentait en tout cas alors assez en sécurité pour demander au principal du collège de mettre à sa disposition une salle afin de donner des leçons de lutte et de boxe (37). Le Mémorial de la Shoah le donne comme mort à Kaunas après sa déportation. Mais selon les sources découvertes par Éve Line Blum, David Weinstein aurait été arrêté deux fois : une première fois à Lens le 4 avril 1943. Le fait est très plausible puisque David avait son épouse cachée en Belgique ainsi qu'un fils caché à Bruxelles par une parente (38). Il aura probablement cherché à les revoir, mais ses faux papiers ou ses protections durent le sauver, puisqu'il fut relâché. Son épouse, peut-être arrêtée en même temps que lui, n'eut pas cette chance : elle fut déportée à Auschwitz et disparut sans laisser de trace. David revint alors à Saint-Claude pour y être finalement arrêté en avril 1944. Pourtant, il survécut. Détenu au camp d'extermination du Stutthof en Pologne, il se serait enfui ou aurait été libéré par les Russes en février 1945. Il ne revint pas en France, mais en Belgique puis émigra aux Etats-Unis avec son fils. Il y vivra jusqu'en 1991, sans avoir de descendant, son fils Julius, né en 1940, étant décédé sans enfant en 1979 (39).

- certains ont réussi à passer en Suisse ou ont été exfiltrés par la Résistance : c'est sans doute le cas de toute une famille de diamantaires juifs d'origine polonaise, la famille Westreich, cinq personnes en tout, venus d'Anvers et embauchés par *Le Diamant*. Cette famille comprenait cinq personnes : trois frères nés entre 1913 et 1924, plus une autre personne du même nom mais beaucoup plus âgée, peut-être le père, et son épouse. Les jeunes ne figurent plus dans la liste des salariés du *Diamant* dans les jours qui précèdent la rafle du 26 octobre ! La femme a sans doute pu s'échapper, l'homme, le père, a probablement été déporté en avril 1943. L'exfiltration de ces ouvriers par la coopérative fut probablement un acte de résistance : au *Diamant* comme à *La Fraternelle* agissait le réseau de l'*Armée secrète*, dont le responsable civil, Gervais Millet, était administrateur de la coopérative.

Certains moins chanceux ou trop confiants connaîtront l'enfer de la déportation et des camps d'extermination. Un exemple est particulièrement bouleversant. L'ouvrier diamantaire Mandel Grobel avait en 1942, 39 ans, dont au moins treize consacrés à fuir l'antisémitisme ! Né en Pologne, il avait fui l'antisémitisme du gouvernement polonais dans les années vingt pour gagner Anvers et y exercer le métier de diamantaire. Là il s'était marié avec Elka née Moritz (40). Ils eurent une fille, Minna. C'était pour le couple la promesse d'une nouvelle vie. Hélas, la Belgique est envahie dans les jours qui précèdent la débâcle française, en avril-mai 1940. Mandel Grobel gagne Paris, sous le nom de Mignon, pour se retrouver finalement à Sérignan, près de Béziers, où sa femme et sa fille viennent le rejoindre (sa fille figure dans les listes des élèves de l'école de Sérignan). Mais avec l'armistice de juin 1940, Sérignan se trouve dans la zone occupée ! Ce fut à nouveau la fuite : Mandel partit d'abord seul à Marseille (la veille de Noël 1940) pour y trouver un refuge pour sa femme et son enfant. Il justifia sa présence aux autorités par un projet de gagner le Brésil et sans doute y trouver du travail ! Gagner le Brésil en 1941 paraît peu vraisemblable, si bien que l'on peut se demander s'il ne fut pas la victime de fausses filières d'évasion. Il rejoint alors Saint-Claude le 2 septembre 1941, y trouve un logement 1 Place des Carmes et un emploi de diamantaire. Sa femme et sa fille le rejoignent. Une vie nouvelle semble à nouveau commencer.

Survient la rafle du 26 août 1942 : Mandel tente de fuir en Suisse mais il est arrêté. Il est interné à Drancy, puis évacué vers Auschwitz par le convoi 134. Toute trace de lui est perdue et on peut conjecturer qu'il fut gâzé.

Sa femme est arrêtée ce même 26 août à Saint-Claude. Avec sa fille de treize ans, elle est convoyée à Vénissieux, où avaient été regroupés plus de mille femmes et enfants des départements limitrophes à celui du Rhône. Il semble que les autorités de Vichy, peut-être à la demande du cardinal Gerlier, aient constitué une commission de « criblage » (un médecin, un ingénieur et une infirmière juifs plus un prêtre), pour trier ceux qui devaient partir à Drancy ou être épargnés. Des membres de cette commission avaient créé un réseau de récupération des enfants. C'est à eux que madame Grobel, s'attendant au sort qui lui serait réservé, a sans doute confié sa fille. La jeune Minna retrouva Saint-Claude et fut cachée par la famille Schiari (immigrés italiens de 1922). Sa mère Elka Grobel fut déportée à Auschwitz par le convoi 27 le 2 septembre 1942. Ainsi finit ce couple de juifs polonais, décidément voué à un exil éternel (41) (**doc.6**).



Doc. 6 a et 6 b.
Cartes d'identité de Mandel GROBEL et Elka GROBEL

Le bilan est lourd: selon les informations disponibles, il y eut dix déportations de diamantaires juifs «étrangers» dont neuf n'ont pas survécu (7 à Auschwitz, deux à Mauthausen ou Kaunas). Tous les hommes étaient des diamantaires qualifiés qui avaient contribué à rajeunir et à relancer une industrie qui était la fierté de la ville.

Archives municipales de Saint-Claude, H 106, Juifs (copie).

CONCLUSION

Ce fut largement grâce aux réfugiés juifs d'Anvers, qui transmirent leurs secrets industriels et formèrent une génération d'apprentis, que l'industrie diamantaire de Saint-Claude, très largement dépendante de l'extérieur pour des passes essentielles comme le clivage et le sciage, devint plus experte. L'industrie diamantaire du Haut-Jura n'a pas sombré et a bénéficié de filières d'approvisionnement en diamants et d'écoulement des taillés clandestines.

Ces cartes d'identité permettent de suivre l'errance de Mandel Grobel, de son épouse et de leur fille Minna : Pologne, Belgique, Paris, Sérignan, Marseille et finalement Saint-Claude, où Mandel est raffé le 26 août 1942, convoyé à Drancy, puis Auschwitz par le convoi 34 le 14 septembre 1942. Son épouse fut raffée le même jour, transportée à Lyon et de là déportée à Auschwitz par le convoi 27 le 2 septembre 1942. Leur fille Minna fut recueillie par une san-claudienne, Roseline Schiari, qui sera inscrite par Israël dans le Mémorial des Justes parmi les nations à Jérusalem.

Le nombre de diamantaires occupés va passer de moins de 300 en 1939 à 453 en 1947 (42).

Il faut pourtant être prudent lorsque l'on recourt aux témoignages oraux tel que celui-ci, recueilli d'un ancien diamantaire: « Jamais le diamant n'a aussi bien marché que pendant la guerre ». Cette remarque s'explique parce que l'embellie de la guerre se situe entre la crise des années Trente et les difficultés de l'après guerre. Le nombre d'emplois est remonté encore en 1951 à 452 et restera stable jusqu'en 1958 (43).



Doc. 6b.

L'industrie diamantaire a donc survécu et s'est même renouvelée mais Saint-Claude est demeurée un centre secondaire malgré tous les efforts de la profession. Les avantages comparatifs en terme de coût de main d'œuvre ne sont pas seuls en cause. Il y a une fragilité propre à la filière diamantaire san-claudienne: sa faible capacité de financement loin des centres décisionnels du marché et des grandes banques; la sous-traitance dominante; la disparition de personnalités fortes qui avaient réussi à s'intégrer dans les réseaux où s'organisait le marché du diamant. L'embellie fut donc certaine mais provisoire.

Sources

Archives municipales de Saint-Claude : le dossier H 106, Juifs contient de nombreuses pièces d'archives et de correspondance sur les réfugiés diamantaires. Elles conservent également un *Album* du principal Louis Martin (1R21), qui a consigné photos et récits des années 1926-1951, notamment sur David Weinstein, ouvrier diamantaire d'Anvers et champion de lutte, dit Jack Pen.

Archives de La Fraternelle/Maison du Peuple de Saint-Claude: *le fonds Adamas*, en cours de classement, nous a apporté des indications précieuses concernant les fournisseurs et clients ainsi que le personnel de la coopérative.

Archives départementales du Jura. Elles possèdent toutes les archives de la coopérative *Le Diamant*, notamment celles du Conseil d'administration, notamment pour la période de la guerre, réf. 29J 37.

Centre de documentation juive contemporaine / Mémorial de la Shoah. Sur son site www.memorialdelashoah.org, on peut consulter les archives du Centre de documentation juive contemporaine, et notamment la base de données des déportés juifs de France inscrits sur le Mur des Noms. Nous y avons retrouvé et suivi le parcours de certains des diamantaires juifs étrangers de Saint-Claude raflés en 1942 ou arrêtés et déportés en 1943 et 1944, depuis leur arrivée à Drancy jusqu'à leur transport dans l'un des 75 convois les transportant principalement à Auschwitz. Nous signalons dans l'article quelques erreurs ou lacunes de la base.

Eve Line Blum-Cherchevsky, auteure et première directrice de publication de l'ouvrage *Nous sommes 900 français*, recueil de témoignages sur le Convoi 73, Besançon, 2003 (9 volumes parus, représentant des milliers de pages). Pour plus de précisions sur ce travail, voir le site <http://www.convoi73.org>. Nous remercions Madame Eve Line Blum-Cherchevsky, qui a fait de longues recherches sur les déportés du Convoi 73 de nous avoir transmis la documentation très précise qu'elle a obtenue du Service des Victimes de la Guerre, service Archives et documentation, du Ministère fédéral des Affaires sociales de Belgique à propos de David Weinstein.

Bibliographie

Barbier (Jean-Claude), « Alfred Golliard, préfet du Jura sous le Front populaire », Société d'émulation du Jura, *Travaux* 2014, 2015, p. 271-294.

Billery (Adrien), *Saint-Claude et ses industries*, 1966.

Blum-Cherchevsky (Ève Line), *Nous sommes 900 français*, recueil de témoignages sur le Convoi 73, Besançon, 2003-2009.

Claustre (Vincent) : « L'accueil dans la zone non occupée du Jura des derniers juifs expulsés d'Alsace en juillet 1940 », Société d'émulation du Jura, *Travaux* 2015, 2016, p. 307-341.

Figarol (Thomas), *Le district industriel de Saint-Claude et le monde du diamant à l'âge de la première mondialisation (années 1870-1914)*, Thèse, Besançon, 2014.

Gaudillier (Rémy), « La question juive dans le Jura (1940-44) », Société d'émulation du Jura, *Travaux* 1997, 1998, p. 197-227.

Nous y avons retrouvé et suivi le parcours de certains des diamantaires juifs étrangers de Saint-Claude raflés en 1942 ou arrêtés et déportés en 1943 et 1944.

Golden (François), *Le mouvement syndical à Saint-Claude (1914-1939)*, mémoire de Maîtrise, Besançon, 1979.

Robert (André), *Jura 1940-1944 : territoires de résistance*, Éditions du Belvédère, 2014.

Spira (Henri): *La frontière jurassienne au quotidien, 1939-1945*, Slatkine, Genève, 2010 (aux Archives municipales de Saint-Claude).

IN MEMORIAM

Ichel ERDMAN, né le 13 3 14 à STORY (Pologne), déporté de Drancy à Auschwitz par le convoi 27 le 2/09/42.

Joseph MARBER né le 18/03/1896 à VARSOVIE, tailleur de diamant. Demeurait 9 route de Chaumont. Est inscrit(e) sur le Mur des Noms en tant que Joseph MARBER né(e) le 18/03/1896 à VARSOVIE, déporté(e) par le convoi n° 34 au départ de Drancy le 18/09/1942. Mémorial de la Shoah.

Max SCHIMMEL né le 23/03/1892 à IZDEBKI (Pologne. Diamantaire. Déporté à Auschwitz par le convoi n° 34 au départ de Drancy le 18/09/1942. Mémorial.

Simon WACHSBERG né le 24/02/1898 à TRZEBINIA (Pologne). Diamantaire. Déporté à Auschwitz par le convoi n° 34 au départ de Drancy le 18/09/1942. Mémorial.

Samuel RUBNER né le 17/05/1905 à OSWIECIN (Pologne), scieur de diamant. Déporté à Auschwitz par le convoi n° 34 au départ de Drancy le 18/09/1942. De profession Diamantaire. Mémorial.

Mandel GROBEL né le 17/01/1903 à BOBRKA(Pologne). Diamantaire Saint-Claude. Est inscrit(e) sur le Mur des Noms en tant que Mandel GROBEL né(e) le 17/01/1903 à BOBRKA, déporté(e) par le convoi n° 34 au départ de Drancy le 18/09/1942.

Noachim Jacob (Jacques) RISNIK, né le 10/04/12 à Anvers, polisseur de diamant, 28 rue du Collège, déféré devant le receveur du poste de douanes de Saint-Claude pour trafic illicite de diamants en 1942 , en fuite et arrêté dans la région de Marseille, déporté de Drancy par le convoi 51 le 6/03/43 à Maidanek, ou par le convoi 53 à Sobidor le 25 3 43.

Berl (Bernard) WEISTREICH, né le 26/07/81, à Bresko (Pologne), diamantaire (déporté ?).

Joseph Aron WEISTREICH, né le 19/10/24 à Anvers, diamantaire, 3T Place du Château, Drancy (?), Mauthausen.

Cette liste comprend les noms de diamantaires juifs pour lesquels nous nous estimons assez informés pour les placer dans la liste des déportés disparus. Un doute subsiste sur le sort de l'un d'entre eux : Weistreich Berl (Bernard). On pourrait ajouter à la liste les noms suivants : Elka GROBEL, épouse du diamantaire Mandel Grobel ; Jacob LIMONIK, né à Kiev le 15 juillet 1911, domicilié 8 Montée de La Cueille, déporté de Drancy par le convoi 73 le 15 mai 1944 et décédé à Kaunas (Lituanie) ou Reval (Estonie), mais nous ignorons s'il était diamantaire ; ainsi que Robert Rubin UBERFELD, né à Wolbrom (Pologne), qui demeurait 4 rue de la

Poyat, déporté par le convoi n° 50 au départ de Drancy le 04/03/1943.

Sources: Archives municipales de Saint-Claude, H 106, Juifs, largement documenté par Jean-Marc Veyrat et Véronique Rossi ; Mémorial de la Shoah, éd. 2012, memorialdelashoah.org/internet.

NOTES

(1) - Nous devons une partie des sources de cet article à Jean-Marc Veyrat, qui a dressé notamment un état des réfugiés juifs diamantaires, et à Véronique Rossi. Leurs recherches très rigoureuses sont rassemblées dans le dossier H 106, *Juifs*, aux Archives municipales de Saint-Claude. Vincent Claustre, auteur d'un article sur l'accueil des juifs alsaciens dans le Jura (Société d'émulation du Jura, *Travaux*, éd. 2016, Lons-le-Saunier, 2015) nous a communiqué certains documents issus des Renseignements généraux de Lons-le-Saunier. Nous l'en remercions vivement.

(2) - Sources : Archives numérisées de la Maison du peuple de Saint-Claude, *Alliance Universelle Diamantaire (AUOD)*, Congrès d'Anvers, 1946, 2C1946_4. *L'ouvrier diamantaire, bulletin de l'Union nationale des syndicats ouvriers diamantaires français*, numérisé, présente également des statistiques sur la situation des différents centres diamantaires du début des années vingt à la veille de la guerre. Voir également les tableaux établis à partir de sources syndicales par François Golden, *Le mouvement syndical à Saint-Claude (1914-1939)*, mémoire de maîtrise, Université Besançon (1979), p. 119 sq. Pour 1946, 1947 et suivantes, des indications sont fournies par le Bureau de l'Alliance universelle diamantaire, dans *Archives de la Maison du peuple*, doc. num., AUOD_1C1949.

(3) - La réussite allemande est due à la politique économique du Reich hitlérien à partir de 1933 : le reichsmark est sous-évalué pour favoriser les exportations, les grèves sont interdites.

(4) - Plus 1350 chômeurs. On peut donc évaluer à environ 3000 le nombre de diamantaires allemands. Source : *Alliance universelle diamantaire*, L'industrie diamantaire en Allemagne, Archives de la Maison du Peuple_AUOD_3C6_1947_2. Grâce à des salaires très bas et aux commandes américaines, l'industrie diamantaire allemande s'est très vite relevée après la guerre.

(5) - Dernière évaluation faite par Thomas Figarol dans sa thèse, *Le district industriel de Saint-Claude et le monde du diamant à l'âge de la première mondialisation (1870 – 1914)*, déposée aux Archives de la Maison du Peuple.

(6) - Ce chiffre fourni par *L'ouvrier diamantaire* n'inclut que les syndiqués ou ne prend en compte que les ouvriers au travail. Il nous paraît sous-évalué. F. Golden, à partir des chiffres fournis par René Dalloz, de la coopérative *Le Diamant*, donne pour 1935 les chiffres de 180 ouvriers pour *Le Diamant*, 100 chez *Adamas*, et 140 dans les maisons patronales.

(7) - D'après *L'Ouvrier diamantaire* de juin 1939, seule *Adamas* tourne normalement. Les usines tournent de façon intermittente. Les petites diamanteries sont arrêtées. Une partie seulement des ouvriers de la coopérative *Le Diamant* travaillent.

(8) - D'après un tableau dressé en 1947 par l'Alliance Universelle Diamantaire (*Archives de la Maison du Peuple de Saint-Claude*, AUOD_3C3_1947_1). On aurait alors compté 403 syndiqués, plus 50 « inorganisés » (ouvriers à domicile et non syndiqués).

(9) - Dont 500 en coopératives. D'après *Alliance universelle diamantaire*, Procès-verbaux des réunions du bureau, Archives de Maison du Peuple, AUOD_1C 1948. Tous les ouvriers sont jeunes et travaillent de 44 à 46 heures par semaine. Lors du congrès de l'AUOD de 1946, la Palestine fut vivement attaquée. Notamment le délégué français René Dalloz, secrétaire de la Chambre syndicale diamantaire, reprocha aux juifs de Palestine de former trop d'apprentis et d'avoir introduit dans le diamant le travail à la chaîne (AMDP_AUOD_2C1946_4).

(10) - Registres du Conseil d'administration de la coopérative *Le Diamant*, séance du 31 mai 1940 (*Archives départementales du Jura*, registres du C.A., années 1939-1947, 29 J 37

- (11) - Registres de la coopérative Le Diamant, séance du 31 mai 1940 (Archives départementales du Jura, *Le Diamant*, Années 1939-1947, registres du CA, 29 J 37).
- (12) - Ces Comités d'organisation se mettent progressivement en place après la promulgation par le gouvernement de Vichy de la loi du 16 août 1940. Ils sont chargés d'organiser la production industrielle et sont placés sous l'autorité supérieure de l'Office central de répartition des produits industriels, ou OCRPI, institué par la loi du 10 septembre 1940.
- (13) - Un carat équivalait à 1/5^e de gramme. Une pierre de un carat est considérée comme une petite pierre.
- (14) - Diamantaire originaire de Chaumont. Témoignage recueilli en 2010 par Thomas Figarol, Enquête 2010, *Archives de la Maison du Peuple de Saint-Claude*.
- (15) - Le département des Alpes-Maritimes, occupé par les Italiens, était devenu, après l'occupation de la zone libre, un dernier refuge pour les diamantaires juifs.
- (16) - *Archives de la coopérative Adamas*, Comptes clients, factures et règlements, 1920-1940, *Archives de la Maison du Peuple de Saint-Claude*.
- (17) - *Archives municipales de Saint-Claude*, dossier H106, *Juifs*, 1940-1946, sous-dossier Risnik-Mayer-Jacob.
- (18) - Archives de la coopérative *Adamas*, «Comptes clients factures et règlements», 1939-1942, *Archives de La Fraternelle/Maison du Peuple de Saint-Claude*.
- (19) - La fraternelle/ Maison du Peuple de Saint-Claude, *Fonds Adamas*, Correspondance Perrier-Vuillet et al, 6L (classement provisoire).
- (20) - Ibid., *Correspondance Perrier Vuillet et al.*, Fonds Adamas, 6L (classement provisoire).
- (21) - Sébastien Durand, *Travailler dans les entreprises sous l'occupation*, dans les Cahiers de la MSH Ledoux, textes réunis par Christian Chevallier et Jean-Claude Daumas.
- (22) - *Registre des délibérations du Conseil d'administration de la coopérative Le Diamant*, 25 mars 1942, Archives départementales du Jura, 29J 37.
- (23) - Ce dernier avait remplacé Paul Félicien Lançon, diamantaire à Saint-Claude (*Archives départementales du Jura*, 1782W106, Surveillance des ouvriers israélites travaillant à Saint-Claude).
- (24) - Archives de La Fraternelle/Maison du Peuple de Saint-Claude, *Fonds Adamas*, 6L (classement provisoire), Correspondance Perrier-Vuillet et al., 1940-1947.
- (25) - Archives de La Fraternelle/Maison du Peuple de Saint-Claude, *Fonds Adamas*, Comptes clients factures et règlements, vol. 1, 1920-1943 (dérelé).
- (26) - *Boort ou bort*: diamant imparfait utilisé comme abrasif pour le polissage.
- (27) - Archives départementales du Jura, 1782W106, *Surveillance des ouvriers israélites travaillant à Saint-Claude*, janvier 1942.
- (28) - Archives municipales de Saint-Claude, dossier H 106, Juifs.
- (29) - Il succédait au Comité de défense de l'industrie française du diamant, créé en pleine crise, en 1935, et qui regroupait, déjà, patrons, coopératives et syndicats. Le groupement professionnel existait encore en 1947 (Archives de la Maison du Peuple de Saint-Claude, *Alliance universelle diamantaire*, AUOD_3F5_1947_48).
- (30) - Le sciage était une opération longue et délicate, longtemps exercée par les entreprises d'Anvers ou d'Amsterdam. Il importait en effet d'enlever le minimum de poids au diamant avant de tailler les facettes.

(31) - Le clivage est la première opération effectuée sur la pierre brute, en général de forme irrégulière. Un cliveur habile trouve « le grain de la pierre » et le fend selon le plan qui permettra de fournir le type de taille demandé avec le moins de perte possible. Avant la guerre, le clivage était en général effectué par des diamantaires belges ou hollandais.

(32) - Vincent Claustre, à partir d'une liste dressée par les Renseignements généraux de Lons-le-Saunier, en dénombre 13 (Archives des Renseignements généraux de Lons-le-Saunier, Arch. départementales Jura, Surveillance des ouvriers diamantaires israélites travaillant à Saint-Claude, 1782W108). Certains ouvriers ont échappé à cette enquête, comme le montre le *Rapport du Groupement professionnel de l'industrie française du diamant* d'août 1942, qui parle de 18 ou 20 ouvriers. Nous connaissons au moins un diamantaire non recensé, David Weinstein.

(33) - L'embauche d'un juif étranger devait recevoir un avis favorable du service MOE (main d'œuvre étrangère).

(34) - La plus connue est la rafle dite du Vélodrome d'hiver des 16 et 17 juillet 1942. Les rafles de la zone occupée sont moins connues.

(35) - Le registre du Conseil d'administration de la coopérative *Le Diamant* dans les jours précédents évoque ces premières arrestations.

(36) - Les principales sources utilisées pour ce qui suit sont le dossier H 106, *Juifs*, des Archives municipales de Saint-Claude, et le Mémorial de la Shoah www.memorialdelashoah.org.

(37) - Archives municipales de Saint-Claude, 1R21, *Album du principal du collège Louis Martin*. Le convoi 73 eut pour destination cette localité de Lituanie, Kaunas, et fut l'un des derniers à partir. La plupart de ces déportés furent fusillés. David Weinstein est inscrit au mémorial de la Shoah.

(38) - L'épouse de David Weinstein et son fils avaient d'abord été cachés pendant la guerre par le Comité de Défense des Juifs de Belgique. Son épouse fut arrêtée en 1943 et mourut en déportation, tandis que son fils Julius âgé de 3 ans était caché par sa tante à Bruxelles.

(39) - Informations fournies par le Service des Victimes de la Guerre, service Archives et documentation, du Ministère fédéral des Affaires sociales de Belgique et transmises par Madame Eve Line Blum-Cherchovsky, auteure et directrice de l'ouvrage *Nous sommes 900 français*, recueil de témoignages sur le *Convoi 73*, Besançon, 2003. Pour plus de précisions sur ce travail, voir le site <http://www.convoi73.org>.

(40) - Elka Grobel est nommée par erreur Grober dans le Mémorial de la Shoah. Sa date de naissance et son patronyme paternel, Moritz, permettent d'affirmer sans risque d'erreur qu'il s'agit bien de l'épouse de Mandel Grobel.

(41) - Sources : Archives municipales de Saint-Claude, H 106, *Juifs*. Ce dossier contient la plupart des archives retrouvées concernant la famille Grobel (notamment les copies de cartes d'identité). Voir également *Mémorial de la Shoah*, www.memorialdelashoah.org.

(42) - Mais ils étaient déjà de 2000 à 3000 en Palestine.

(43) - D'après les chiffres fournis par Adrien Billerey, *Saint-claude et ses industries*, II, p. 152. Ces chiffres sont en gros confirmés par les chiffres fournis par les archives de l'AUOD.

(44) - En 1945, la Belgique employait encore 13500 ouvriers, la Hollande 800, l'Amérique du Nord, où des ateliers ont été créés par des Israélites. exilés, 4000, la Palestine 4500 (Archives de l'AUOD, AMDP- AUOD_1C1945, manuscrit). Le relèvement d'Anvers doit beaucoup au gouvernement belge qui a créé le *Diamond Office*, qui règlemente approvisionnement en brut, importation de brut, salaires et organisation de la profession.

(45) - Selon *L'Écho de la Montagne* du 13/11/1942, cité par J.M. Veyrat, dossier H 106, *Juifs*, AMSCI.

Le cinéma pendant la Guerre 1939-1945

Denis Bépoix

Lors de l'entrée en guerre, le cinéma français est dans une situation assez catastrophique. Malgré une réputation mondiale reconnue, il souffre d'une organisation déplorable. Sur le plan administratif, il est sous tutelle de quatre ministères qui l'accablent de 40 % de taxes.

Son fonctionnement est dirigé par la distribution qui dispose des finances. Cette organisation, commandée par l'argent, a laissé s'installer la société allemande de production Tobis, devenue leader européenne, secondée par l'Alliance Cinématographique Européenne (A.C.E.), société de distribution d'outre-Rhin ; ces deux sociétés ont pris, depuis les années 1930, une bonne part du marché, propagande en sus....

INSTALLATION D'UN CINÉMA CONTRÔLÉ

Dès septembre 1940, un décret interdit la diffusion des productions anglo-saxonnes et celles dans lesquelles apparaissent des acteurs juifs. Puis, en mai 1941, sont interdites les œuvres sorties avant le 1^{er} octobre 1937. La réouverture des entreprises (salles, distribution, studios, usines et laboratoires) s'effectue sous le contrôle de l'occupant, qui impose un minimum de collaboration. C'est ainsi que, à titre d'exemples, je citerais le fabricant Debrie (caméras, projecteurs, machines de réalisation) obligé de fabriquer des goniomètres et des mires de visée pour l'artillerie ; Pathé, également fabricant des mêmes matériels, doit arrêter d'en construire certains types, malgré de grandes réussites, afin de favoriser la production allemande de 16 mm, format de grande diffusion, qui devient obligatoire. De plus, le contingentement des matières premières favorise nettement ceux qui travaillent avec les Allemands.

Le service cinéma de la *Propaganda Abteilung* dirige la censure, distribue les directives aux groupements corporatifs du cinéma, répartit les matières premières et administre les biens des juifs, bien sûr exclus de toute possibilité de travailler, obligés de vendre leurs salles, par exemple. La *Propaganda Abteilung*, par la suite, installera le Comité Organisationnel de l'Industrie du Cinéma (C.O.I.C.) qui contrôlera tout le fonctionnement au travers de la carte d'identité professionnelle obligatoire. On peut dire que cette organisation a eu des effets bénéfiques, puisque qu'en partie reprise à la Libération ; j'en reparlerai.

Le cinéma est donc parfaitement contrôlé, et la mise en place de nouvelles structures économiques favorise le développement du marché du film allemand. Pour cela, de nouvelles sociétés sont créées : la Continental-Films

L'auteur : Denis Bépoix a été projectionniste au cinéma de la Maison du Peuple ; il anime la Cinémathèque des Monts-Jura qu'il a créée en 2010. Il a publié dans le bulletin des AVSC divers articles sur le cinéma, dont « La place du cinématographe dans la Grande Guerre » (n°38, 2015). La présente communication a été faite dans le cadre des 6^{èmes} Rencontres de l'histoire locale.



Fig.1. Affiche du film *Le Corbeau* : film remarquable pour l'époque sur un sujet sensible, la dénonciation.



Fig. 2. *Le juif Süß* a été programmé au cinéma des Variétés les 10 et 11 janvier 1942. *L'Echo de la Montagne*.

assurera la production, L'Alliance Cinématographique Européenne organisera la distribution, la S.O.G.E.C. exploitera un parc de salles (dont une partie appartenait à des juifs), et Paris-Studio-Cinéma réalisera les films. L'A.C.E. diffuse depuis juin 1940 «*Les Actualités Mondiales*», seule bande d'actualités autorisée, qui assure la propagande quotidienne, en plus des films, courts et longs métrages autorisés à être distribués.

C'était donc la situation en zone « occupée », différente de celle de la zone dite « libre ». Sur le cinéma, les administrations des deux zones n'avaient pas le même point de vue : les Allemands, en zone occupée voulaient mettre en place un gouvernement nazi, tandis que le gouvernement de Vichy privilégiait « Travail, Famille, Patrie » avec un accent sur le travail de la terre et les idées catholiques. Ces divergences ont permis la diffusion de films « immoraux » en zone occupée et la diffusion tardive des « actualités mondiales » en zone libre. Un accord entre les deux parties permettra la diffusion de « France Actualités » mixant les sujets allemands et ceux de Vichy, à partir du 21 août 1942, trois mois avant l'occupation de la zone Sud par les Allemands. Ces actualités étaient tellement grossières, fausses, qu'elles ne trompaient personne et se faisaient régulièrement siffler dans les salles.

La Continental

Afin de parachever la mainmise sur le cinéma français, Goering mandate Alfred Greven, actionnaire de l'A.C.E., comme dirigeant d'une société française à capitaux allemands, la Continental-Films, dite Continental. Cette société va produire trente films entre 1940 et 1944, slalomant comme toutes les productions de l'époque, entre les difficultés : censures, restrictions, disponibilités des acteurs. Son dirigeant, amoureux du cinéma français, privilégiera les films à thème, avec un fond culturel et des artistes prestigieux, ce que ne goûtera pas Goebbels, pour qui « les Français, médiocres, ne sont voués qu'au cinéma de distraction.... ».

La Continental produira, par exemple, « Le corbeau », « Au bonheur des dames », « L'Assassinat du père Noël », mais aussi « Simplet » avec Fernandel, « Premier rendez vous » avec Danielle Darrieux, « Mon amour est près de toi » avec Tino Rossi. Il est important de savoir que, aux mêmes dates, 190 films ont été tournés par d'autres producteurs ; malgré les difficultés, l'activité cinématographique sera très importante en zone « libre », aux studios de la Victorine de Nice et aux studios de Marcel Pagnol à Marseille, jusqu'au 11 novembre 1942... permettant à beaucoup de techniciens et d'acteurs de travailler sans risques pour leur vies.

Autour de Saint-Claude

Sur un plan plus local, Saint-Claude est situé en « zone libre », la pression n'était que vichyssoise, jusqu'au 11 novembre 1942. Les deux cinémas, « Les Variétés » et celui de « La Maison du Peuple » ont fonctionné de concert sauf pendant les moments d'invasion et de libération.

Pendant la « Drôle de guerre », les programmes continuent à l'habitude. Comme par exemple ce qui est proposé les 14 et 15 janvier 1939 : à la Maison du Peuple est présentée une production allemande « Jeunesse Olympique » de Léni Riefenstahl, la suite des « Dieux du stade » propagande sur le sport à partir des



Fig. 3. Une programmation très allemande quelquefois. *La Symphonie fantastique* est un film de la Continental. *L'Echo de la Montagne*.

Jeux Olympiques de 1936, très esthétisante ; aux Variétés, le film «J'accuse», un pamphlet pacifiste d'Abel Gance à partir de la Grande Guerre, version sonorisée de son film de 1919.

A la fin du même mois, les Variétés s'interrogent avec le film «Sommes nous défendus?» s'inquiétant de l'efficacité du dispositif de défense français. En fin d'année, le 22 décembre, la Maison du Peuple présente un double programme très américain : «Charlie Chan» et «La vie en rose», tandis que les Variétés invitent à regarder un ensemble beaucoup plus simple, mais toujours anglo-saxon, avec un seul film : «Toute la ville danse». Il y avait souvent ce que l'on appelait le double programme, deux films précédés des Actualités. Il était présenté aussi quelquefois une attraction, petit intermède ayant lieu à l'entr'acte et «étouffant» le spectacle. Les deux cinémas projettent des actualités libres.

Et cela continue pendant toute l'année 1940 qui verra la fermeture des cinémas le 14 juin. Les Variétés seront autorisés à rouvrir le 30 août et la Maison du Peuple le 5 octobre. Saint-Claude ne voit aucune restriction de programmes, aussi les directeurs de salles ne se gênent pas pour commander ce qui leur semble le mieux, de toutes nationalités. Il faut noter également le fonctionnement plus irrégulier, mais réel de séances dans les agglomérations aux alentours : Moirans, Molinges, Lavans, Cinquétral, Longchaumois, Saint-Lupicin, Septmoncel, La Pesse surtout l'hiver.

A partir de 1941, apparaît une certaine propagande. Dans les programmes du mois de mai, on peut voir un film sportif allemand «Hymne à la neige», mais également encore un film américain des Marx Brothers. En septembre, les doubles programmes sont interdits et obligation est faite de projeter «France Actualités». Au mois de décembre est présenté «Le Maître de poste», un film allemand antibolchevique romancé. Il est encore possible, mais plus rarement, d'aller au cinéma à La Pesse, Lamoura, Septmoncel, Les Moussières et Lavans.

Puis en 1942, la pression s'accroît encore : les Variétés proposent «Le Juif Süs», notoirement antisémite. Au mois de mai, une conférence de la Légion a lieu ; cela arrivera plusieurs fois dans les deux salles. À la fin mai la programmation est très allemande : un film musical «Pages immortelles» avec Zarah Linder, Marika Rokk, Hans Stüive et «Nanette» avec Jenny Huges, Hans Söhnker, Albrecht Choehholz.... En juin, le Secrétariat d'Etat à l'Information propose : «Français, vous avez la mémoire courte», des images anticomunistes. Le mois de septembre verra le redémarrage des salles de Longchaumois, Vaux, Septmoncel, Lavans et La Pesse. Après l'invasion de la zone libre, la Maison du Peuple montrera en novembre «Le croiseur Sébastopol», très antibolchevique. Si, en cette fin d'année, un communiqué des autorités précise «ne sont projetés que les films autorisés par la censure franco-allemande...», la section locale du Club Alpin Français se fait une projection de films de sports d'hiver réalisés par André Vincent, cinéaste amateur... dont elle fait bénéficier les collégiens, au début de l'année 1943. Les cinémas d'hiver continuent à Septmoncel, Longchaumois, La Pesse, Saint-Lupicin, Vaux....

En 1944, le 19 avril, les autorités annoncent des restrictions de séances de cinéma suite aux problèmes d'approvisionnement en électricité. La Maison du Peuple a arrêté ses programmes le 7 avril, après avoir projeté «La fille de la steppe». Les programmes et les projections deviennent très erratiques. Vous savez sans doute que *La Fraternelle* a apporté son aide logistique en alimentant



Fig. 4. Un exemple de film de propagande : Français vous avez la mémoire courte, programmé au cinéma des Variétés en juin 1942. L'Echo de la Montagne.

Il y eut, de fait, peu d'images de propagande nazie dans les cinémas sanclaudiens

la Résistance ; les toits du cinéma ont ainsi abrité peu de temps un poste de radio anglais. Et certains travailleurs ont porté sur eux des armes comme résistants. Cette attitude d'opposition dénoncée a sans doute été un des facteurs du choix des Allemands pour utiliser la salle de spectacle comme cantonnement pour les troupes d'Ukrainiens de Vlassov. Le cinéma de la Maison du Peuple rouvra ses portes le 10 juin.

Comme nous l'avons constaté, il y eut, de fait, peu d'images de propagande nazie dans les cinémas sanclaudiens, et sans doute au travers des films français de l'époque beaucoup de propagande pour les idées du Maréchal, plus rurales et proches de la vie locale. Le cinéma de la Maison du Peuple a projeté entre 1942 et la Libération sept films de la Continental, ce qui est peu. Il est important de savoir que les cinémas sanclaudiens ont été bénéficiaires pendant le conflit.

Je voudrais maintenant vous faire part d'un avis sur cette période, qui relève d'un certain fatalisme. Pour le commun des mortels, selon Jacques Siclier, critique de cinéma qui a vécu cette période, « *la France continuait, il y avait nécessité pour la plupart des gens de continuer à vivre, autant que possible comme « avant », en attendant la fin d'une guerre contre laquelle il fallait « tenir le coup »* ». *Cela peut paraître simpliste, mais il faut se situer dans cette majorité de Français qui, bien qu'affamés, mal vêtus, mal chauffés, inquiets du présent et de l'avenir, bref concernés, qu'ils l'ait voulu ou non, par les événements, devaient poursuivre cette vie étriquée. Le cinéma, c'était autre chose : un spectacle auquel nous demandions la distraction, l'oubli passager des difficultés de la vie quotidienne, un plaisir et une forme de liberté* ». La manière dont on arrivait au résultat passait au second plan, malgré la réalité de la censure et de la collaboration. Pour le passionné, le rêve était à prendre dans les revues « Cinémonde », « Pour vous », « Ciné-miroir », « Le Film complet », « Vedettes », « Ciné-mondial », « Le Film ».

Epilogue

Sur le plan national, le Comité de Libération du Cinéma Français, en accord avec le nouveau gouvernement a dissous le COIC qu'il a remplacé par l'organisme que nous connaissons toujours, le Centre National du Cinéma, qui organise la profession par secteurs : production, réalisation, exploitation avec un contrôle technique à tous les stades de la profession.

Sources

L'Echo de la Montagne, Archives départementales du Jura.

Jacques Siclier, *La France de Pétain et son cinéma*, Ramsay Poche Cinéma, 1981.

J.-P. Bertin-Maghit, *Le cinéma français sous l'Occupation*, P.U.F. coll. Que sais-je ?, 1994.

Pierre Darmon, *Le monde du cinéma sous l'Occupation*, Stock, 1997.

Chronique d'une municipalité frontalière sous l'Occupation : Bois d'Amont

Paul Cretin-Maitenaz

Le village de Bois d'Amont doit à sa situation géographique particulière, en bordure de la frontière suisse et au nord de la ligne de démarcation, d'avoir passé toute la période de l'occupation allemande en zone interdite.

Dans une ancienne vallée glaciaire orientée principalement ouest-est, au creux du pli le plus élevé du massif du Jura, la commune de Bois d'Amont se situe entre 1042 et 1310 m d'altitude sur 12 km² et forme frontière franco-suisse sur la moitié de sa périphérie. Sur la pente nord de ce pli montagneux elle partage le massif forestier du Risoux avec la commune de Bellefontaine et effleure celle de Chapelle-des-Bois dans le département du Doubs. Il s'appuie au sud aux pentes du massif du Noirmont, qui relève principalement de la commune suisse d'Arzier, héritière de l'abbaye d'Oujon. Dans le creux de la vallée, il voisine à l'ouest avec la commune des Rousses et à l'est avec le village vaudois du Bras-sus, commune du Chenit. En 1943 sa population était de 1153 habitants (1730 en 2013).

VIE COMMUNALE : LE CONSEIL MUNICIPAL (1)

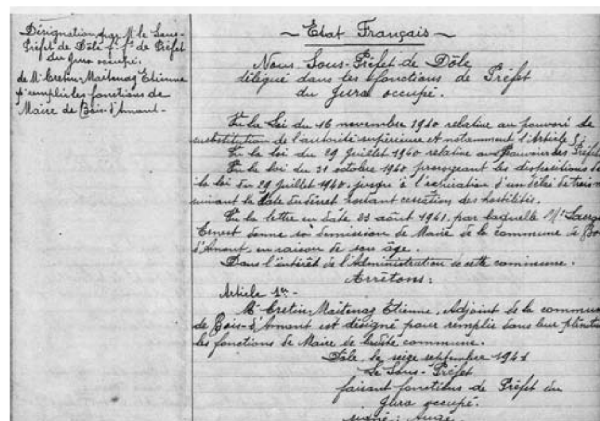
L'autorité de tutelle

Les délibérations du conseil municipal sont soumises à l'approbation d'une autorité de tutelle et seules les décisions approuvées permettent l'engagement financier du percepteur dont le salaire est pris en charge partiellement par les communes dont il a la charge (D696). Dans le cadre de la République Française, le maire de Bois d'Amont est placé sous l'autorité administrative du sous-préfet de Saint-Claude et du préfet du Jura à Lons-le-Saunier. Après le vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain par l'Assemblée nationale le 10 août 1940, le terme utilisé dans les actes administratifs est «Etat Français». Le registre des délibérations du conseil municipal de Bois d'Amont porte cet entête à partir du 21 octobre 1940 (ill.1).

Selon les termes de l'armistice signé le 22 juin 1940, une ligne de démarcation sépare la France en une zone libre sous administration française et une zone occupée (ill.2). Localement cette limite suit le tracé de la route nationale RN 5 de sorte que Prémanson, village voisin des Rousses est en zone libre. Bois d'Amont se trouve non seulement en zone occupée mais dans un sous-ensemble de celle-ci dénommé « zone interdite ».

L'auteur : Paul Cretin-Maitenaz, membre des AVSC, est le fils d'Etienne Cretin-Maitenaz, maire de Bois d'Amont dont il est question dans cet article. Il a publié dans le Bulletin des Amis du Vieux Saint-Claude « Une encoche dans la frontière franco-suisse en 1863 » (n°33, 2010) et « La famille décimée du boulanger de Bois d'Amont » (n°38, Centenaire 1914-1918, 2015).

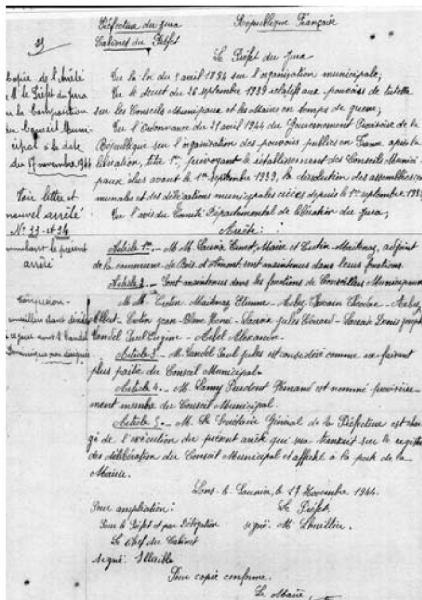
(1) - Archives communales de Bois d'Amont, registres des délibérations du conseil municipal juillet 1930 à mai 1944 et juin 1944 à décembre 1965. Le renvoi à chaque numéro de délibération est indiqué dans le texte sous la forme : (Dxxx).



Ill. 1. Le conseil municipal fait référence à l'Etat Français, 09.1941. Archives communales de Bois d'Amont.



III. 2. La ligne de démarcation.



III. 3. Le conseil municipal fait référence à la République Française, 21.12.1944. Archives communales de Bois d'Amont.

Saint-Claude et Lons-le-Saunier étant en zone libre, une réorganisation administrative s'est imposée : le 17 septembre 1940, le sous-préfet de Dole est nommé préfet du Jura et de l'Ain occupés, sous l'autorité du préfet du Doubs et du préfet de région de Dijon. Désormais l'autorité administrative du maire de Bois d'Amont est assurée par le « Sous-Préfet de Dole délégué dans les fonctions de Préfet du Jura occupé ».

Par décision du gouvernement provisoire de la République Française du 9 août 1944 la légalité républicaine est rétablie telle qu'elle était avant le 16 juin 1940 - en droit elle n'a d'ailleurs jamais cessé. Localement le registre des délibérations porte de nouveau le titre « République Française » à partir du 21 décembre 1944 (ill. 3).

La composition du conseil municipal

Par la délibération (D370) du 19 mai 1935, il est procédé à l'établissement d'un conseil municipal à partir de la liste dressée par la commission électorale donnant, par ordre décroissant, le nom des 12 personnes ayant obtenu le plus de voix aux élections du 5 et 12 mai 1935 : Lacroix Ernest, Cretin-Maitenaz Etienne, Cretin-Maitenaz René, Arbez Thivain Théodore, Arbez Albert, Cretin Charles Henri, Vandel Dominique, Lacroix Jules Edouard, Lacroix Denis Joseph, Vandel Paul Eugène, Arbel Alexandre, Vandel Paul Jules. Le conseil municipal procède à l'élection de Lacroix Ernest comme maire et de René Cretin-Maitenaz comme adjoint.

Le 6 août 1939, M. le Maire, Ernest Lacroix, informe le conseil de la démission de René Cretin-Maitenaz comme adjoint. Par délibération (D679) le conseil décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de recourir à de nouvelles élections et procède à l'élection d'Etienne Cretin-Maitenaz comme nouvel adjoint.

Le 16 septembre 1941, M. Auge sous-préfet de Dole, délégué dans la fonction de préfet du Jura occupé, au vu de la lettre de démission du 23 août 1941 de M. Ernest Lacroix comme maire en raison de son âge (82 ans), désigne par arrêté Etienne Cretin-Maitenaz, adjoint, pour remplir, dans leur plénitude, les fonctions de maire.

De nouvelles modifications préfectorales interviennent en 1944. Le 17 novembre, le préfet du Jura décide du retour à la situation existante avant le 1^{er} septembre 1939 et arrête que Ernest Lacroix est rétabli comme maire et Etienne Cretin-Maitenaz comme adjoint. Notons toutefois que les 6 comptes-rendus de réunion du conseil municipal d'août à décembre 1944, font toujours apparaître Etienne Cretin-Maitenaz comme exerçant la fonction de maire. Le 21 décembre 1944 un nouvel arrêté du préfet du Jura revient sur celui du 17 novembre, établit un nouveau conseil municipal de 12 membres, et exige l'élection immédiate du maire et de l'adjoint. Le nouveau conseil municipal est composé de: Lacroix Ernest, Cretin-Maitenaz Etienne, Cretin-Maitenaz René, Arbez-Thivain Théodore, Arbez Albert, Arbel Alexandre, Lamy Fernand, Vandel George Robert, Cretin Fabien Louis, Vandel Clovis Paul, Lacroix Georges Gaston, Lacroix Denis, prisonnier de guerre. Le 14 janvier 1945 ce nouveau conseil municipal, sous la présidence d'Ernest Lacroix, doyen d'âge, procède à l'élection du maire. Etienne Cretin-Maitenaz ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé maire et immédiatement installé. Sous sa présidence le conseil procède à l'élection de l'adjoint; Albert Arbez, ayant obtenu la majorité des voix exprimées, est proclamé adjoint et immédiatement installé.

La date du 29 avril 1945 est retenue, nationalement, pour les élections municipales. Etienne Cretin-Maitenaz ayant fait savoir qu'il était démissionnaire, M. Georges Lacroix est élu maire et Georges Vandel adjoint.

La date du 29 avril 1945 est retenue, nationalement, pour les élections municipales.

Les délibérations

Après chaque vote du conseil municipal, l'avis de l'autorité de tutelle apparaît si c'est nécessaire en marge du registre : l'approbation est le cas quasi général. Première exception : le sous-préfet s'oppose au versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 F à la cantine qui a servi 8 748 repas aux réfugiés des Rousses, la facture devant être envoyée au Service des réfugiés (D27). Deuxième exception : la tutelle modifie d'autorité le projet de budget de 1945 au sujet de l'acquisition d'un immeuble destiné aux personnes âgées. Ce point sera d'ailleurs à l'origine de la démission du maire (cf. annexe 2). Dernière exception, la tutelle impose des charges (D769) affectées aux chemins vicinaux, par arrêté, sans délibération du conseil.

Entre le 6 août 1939, date de démission de René Cretin-Maitenaz du poste d'adjoint et l'élection de Georges Lacroix comme maire le 29 avril 1945, le conseil municipal s'est réuni 57 fois et s'est prononcé dans 201 délibérations sur les sujets suivants :

- l'administration financière de la commune (66 délibérations).

Le registre des délibérations ne permet pas de reconstituer les comptes détaillés. On retiendra les comptes globaux de l'année 1938 : recettes ordinaires 273 516 F, dépenses ordinaires 197 919 F soit un résultat courant bénéficiaire de 75 597 F. Compte tenu du résultat dit définitif annoncé de + 69917 F, cela implique un solde des dépenses extraordinaires de -5 680 F.

Les comptes des années suivantes ne sont pas très différents comme le montre l'évolution des recettes ordinaires quand elles apparaissent sans ambiguïté dans le registre des délibérations :

1938 : 273 516 1939 : 250 986 1940 : 244 642 1941 : 204 037.

- les décisions d'aide personnalisées (55 délibérations) sont prises en conseil municipal et exécutées par le bureau de bienfaisance dont le conseil suit l'activité (9 délibérations). Elles concernent les admissions d'urgence de personnes malades aux frais de la commune, l'aide médicale, l'hospitalisation, l'assistance aux femmes en couches, auxquelles s'ajoutent 32 demandes d'allocation militaire, ou au titre de militaires nécessiteux et 23 cas de soutien de famille.

Une particularité de Bois d'Amont (cf. annexe 1) réside dans l'autonomie financière du bureau de bienfaisance qui finance ses interventions avec ses fonds propres sans subvention municipale. Pour la seule année pour laquelle le registre des délibérations donne des informations complètes sur les comptes du bureau de bienfaisance soit 1938, les recettes sont de 4 426 F les dépenses de 4 541 F. Le résultat est déficitaire de 112 F mais le bilan, compte tenu des résultats excédentaires des années précédentes, est positif de 7 145 F. Dans un souci de bonne gestion le bureau de bienfaisance va d'ailleurs faire un placement financier de 6 000 F à 4,1% (D815).

- des travaux d'entretien des chemins communaux (12 délibérations).

Pour cette catégorie de dépenses, la procédure est originale et très contraignante pour les élus. Le conseil reçoit d'abord une proposition des services techniques

du département. Voici, par exemple, celle de 1942 : longueur des chemins à entretenir 11238 m, en construction 143 m, en lacune 414 m, soit 11795 m à construire ou entretenir pour 19 050 F. Le maire reçoit ensuite une mise en demeure du préfet exigeant, par décret, l'inscription des dépenses recommandées par les services techniques : « *Faute pour le conseil municipal de satisfaire dans la cession de mai à cette mise en demeure, il y sera pourvu d'office conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 21 mai 1936* ». Suit le détail des imputations en dépenses de 24 078 F. Enfin le conseil municipal n'a plus qu'à s'exécuter avec cette formule préparée d'avance : « *Le conseil, vu l'arrêté de mise en demeure du préfet en date du..., vote l'inscription au budget de la commune des sommes indiquées.* »

- la gestion des forêts communales (14 délibérations).

La commune de Bois d'Amont est propriétaire d'une partie du massif forestier du Risoux et en confie l'administration aux services de l'Etat (Office des Forêts aujourd'hui). La bonne gestion sur le long terme du patrimoine est concrétisée par la préparation à l'avance de lots avec, pour chacun d'eux, l'année de coupe souhaitable. Une mise aux enchères publiques permet de trouver l'acheteur le mieux disant en séparant résineux et feuillus. Au cours de la période considérée, la municipalité a ainsi décidé de se réserver une part pour le chauffage des écoles et de la mairie, de réserver les bois communaux à l'industrie locale (D692 et D717), et de grouper l'exploitation des coupes préparées pour 1941 et 1942 (D729).

Les droits de chasse sont loués à la société intercommunale de Longchaumois (D680).

- la gestion des cartes d'alimentation de 1941 et 1947 (2 délibérations).

Conséquence directe de l'occupation allemande, la France connaît dès 1941 une période de pénurie qui va déboucher sur la mise en circulation de cartes de rationnement et de tickets pour l'alimentation, le textile ou le tabac. Les biens de consommation ne peuvent être acquis qu'en échange de tickets qui ne sont pas des moyens de paiement mais des outils de répartition équitable entre les catégories suivantes : E moins de 3 ans - J1 de 3 à 6 ans - J2 de 6 à 12 ans - J3 pour les jeunes de 13 à 21 ans et les femmes enceintes - A de 12 à 70 ans sans travaux pénibles - T pour les travailleurs de force - V plus de 70 ans - C pour les travaux agricoles sans limite d'âge. Selon ces catégories la ration est de 100 à 350 gr de pain par jour, 180 gr de viande par semaine, 500 gr de sucre par mois ; le lait est réservé aux cartes E, J et V, le vin à la catégorie T, etc.. La commune décide de l'embauche de Marie Cretin-Maitenaz pour la gestion des cartes et des tickets.

- questions diverses (57 délibérations).

Dans ce paragraphe notons les questions relatives à la mise à jour des listes électorales, à la composition du conseil municipal, au fonctionnement des écoles et à la demande de M. Vitte, instituteur, visant l'obtention d'une classe supplémentaire (12 délibérations), à la création de sections d'entraide, de commissions pour la production agricole et pour les sports, à la dissolution du syndicat intercommunal du Haut-Jura et à la création d'une maison pour le soin et l'accueil des personnes âgées (cf. annexe 2).

LE COMITÉ DE LIBÉRATION (2)

Au moment de la libération du pays par expulsion progressive de l'armée allemande, des comités de libération sont créés. Dans un premier temps ils prennent des initiatives indépendamment des municipalités en place. L'heb-

(2) - Source pour l'ensemble de cette partie : l'hebdomadaire *Le Patriote Morézien* sous titré : « *L'Indépendant du Haut-Jura* » jusqu'au n° 33 du 19 août 1944, puis *L'Indépendant du Haut Jura* sous titré : « *Le Patriote Morézien* » à partir du n° 40 du samedi 7 octobre 1944.

domadaire *L'Indépendant du Haut-Jura* devient, à partir du 9 octobre 1944, le porte-parole du comité de libération du canton de Morez. Il rend compte de la composition du « Nouveau Ministère Français », présidé par le général de Gaulle et du comité départemental de libération du Jura. Le 14 octobre il donne la composition du comité local de libération de Bois d'Amont, placé sous l'autorité du comité régional et du comité départemental de libération : Lacroix Georges, Cretin Fabien, Cretin Léandre, Lacroix Paul, Guyon Charles, Vandel Ferdinand, Vandel Clovis, Vandel Georges.

Ce comité donne immédiatement ses consignes. Il demande aux commerçants d'afficher d'une manière apparente et lisible les prix de leurs marchandises, il appelle à faire disparaître dans les familles le portrait du maréchal Pétain et demande aux victimes de dénonciations de se faire connaître. Le 4 novembre, le journal rend compte d'une cérémonie au cimetière, organisée pour la Toussaint, conjointement par le conseil municipal et le comité de libération en présence d'un détachement de FFI en armes (cf. annexe 3) (ill. 4). Le 23 décembre, le comité local de libération se réunit pour la formation dans la commune d'un groupe de MLN (Mouvement de Libération Nationale tendant à fédérer les mouvements de la Résistance) et lance un appel à l'adhésion. Le 30 décembre le journal donne le compte rendu des fêtes de Noël organisées par les soins du comité de libération en présence des FFI avec distribution de jouets aux enfants et d'un goûter servi par Mme Prost, institutrice, avec un discours de Fabien Cretin. Une vente de programme a été organisée au profit du livret du prisonnier.



Ill. 4. 11 Novembre 1944 : le maire, Etienne Cretin-Maitenaz, prononce son discours devant le monument aux morts. Archives E. Cretin-Maitenaz.

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ÉPOQUE

Le conseil municipal et l'armée d'occupation

La 2^{me} Panzerdivision arrive le 19 juin 1940 après réparation de la route du Risoux coupée par l'armée française. L'armée d'occupation principalement composée ici de la gendarmerie allemande dépend du commandement de Morez. La kommandantur s'installe à l'hôtel du 45, et la troupe dans l'immeuble Arbez au « 70 ».

Les délibérations du conseil municipal montrent une continuité par rapport aux années précédentes et ne font jamais explicitement référence à l'armée d'occupation présente de 1940 à 1944. La délibération (D804) du 26 juillet 1942 y fait seulement allusion : elle porte sur une demande d'allocation militaire de Marie Louise Vandelle. Celle-ci veut rejoindre son mari Edward Lamy, prisonnier évadé qui ne peut rentrer à Bois d'Amont en zone interdite mais vit à Prémanon, village tout proche mais en zone libre. Sa femme ne peut le rejoindre avec ses deux enfants par manque de logement.

Cette délibération transcrite dans le registre municipal montre que ce conseil ne s'impose pas de règle particulière de confidentialité vis-à-vis de l'occupant et qu'inversement il n'y avait pas d'interférence directe des Allemands dans le fonctionnement du conseil municipal. En effet, si l'armée d'occupation avait surveillé les écrits municipaux, on peut penser elle n'aurait pas manqué d'utiliser ce genre d'information pour procéder ou demander l'arrestation de ce soldat évadé.

Au cours de l'été 1944 les attaques et les sabotages des maquis s'intensifient entraînant des représailles de la part de l'occupant qui devient de plus en plus fébrile. En témoigne l'accident rapporté par l'abbé Francis Bono (3). Le

(3) - BONO (abbé Francis), *Histoire et mémoire d'un village du Haut-Jura, Bois d'Amont, Lons-le-Saunier*, 1990.

couvre feu interdisait la circulation nocturne des habitants. «Une nuit donc le chef de poste allemand, «le grand Albert», rentrait à la kommandantur au «45». La sentinelle crut à une attaque des «terroristes» et tua son chef». La garnison quitta définitivement Bois d'Amont pour se replier sur les Rousses.

(4) - Source pour ce paragraphe : ROBERT (André), *Le Jura 1940-1944 territoires de résistance*, Ed. du Belvédère, 2014.

La résistance (4)

Le livre d'André Robert donne la liste de 8 réseaux, dont deux concernent le territoire de Bois d'Amont ou des Rousses. Dépendant du BCRA (Bureau Central de Renseignement et d'Action de la France Libre), le réseau Vélite Thermopyle est créé en 1941 avec Simon Lamy (1900-1987) comme tête de réseau. Il sera arrêté le 27 décembre 1942 par la Gestapo venue de Dijon, retenu 9 mois à la prison de Fresnes, déporté à Buchenwald, au Struthof en Alsace et finalement à Dachau. Après son évasion à l'arrivée des troupes américaines il rentrera à Bois d'Amont par ses propres moyens. Rattaché aux forces françaises combattantes et à l'intelligence service anglais, le réseau Jove est créé en octobre 1942 avec Max Arbez à la Cure comme tête de réseau.

Entre juin 1942 et juillet 1944 le gouvernement de Vichy impose aux jeunes hommes nés entre 1920 et 1922 de partir en Allemagne pour travailler dans des usines en remplacement des jeunes allemands mobilisés. Officiellement, en contrepartie de ces départs, des prisonniers de guerre français devaient être rendus à leur foyer, ce qui n'a été que très partiellement le cas. Plusieurs Bois d'Amoniers, réfractaires à ce STO, ont pu échapper à cette obligation soit en se cachant (Edmond Cretin passe 100 jours à Chaux Sèche en pleine forêt du Risoux) soit en rejoignant la résistance. Cet afflux de réfractaires pose d'abord problème aux réseaux de résistance qui ne sont pas préparés à recevoir ces renforts. Ils créent des camps comme ceux des FFI de l'Ain et du Haut-Jura que fédérera le colonel Henri Romans-Petit, et ceux des FTP (5). Après le 3 septembre 1944 on verra les volontaires s'engager directement dans l'armée régulière. Tel fut le choix de Georges Arbez, René Lacroix et Marcel Vandel. Il faudra attendre 1947 pour que les 44 Bois d'Amoniers prisonniers ou requis soient tous de retour (6).

(5) - VEYRET (Patrick), *La résistance dans le département de l'Ain 1940-1944*, De Borée, 2016.

(6) - BONO (Francis), *op. cit*

Les réquisitions allemandes

(7) - *La Résistance à Morez*, Les élèves du Club histoire du Collège de Morez, 1991-1992, 41 p.

(8) - Témoignages de Gabriel Cretin et de son épouse Giselle recueillis en 2016.

Les exigences allemandes étaient transmises par Léon Nicole, responsable de l'approvisionnement de Morez (7), directement au maire puis, par lui, aux intéressés sans faire l'objet de documents écrits et ne donnaient pas lieu à délibération du conseil municipal. Outre le logement dont nous avons déjà parlé, Gabriel Cretin (8) nous donnait en août 2016 trois exemples de ces réquisitions dont lui et sa famille ont été directement victimes ou témoins.

La réquisition du cheval d'Arbez-Gindre a marqué les esprits car cette personne exerçait le métier de transporteur et avait donc un besoin permanent de son cheval pour son activité. Il reçut l'ordre de conduire son cheval à Champagnole soit à quelque 60 km et d'abandonner sa bête à l'armée d'occupation. Tout le village fut gravement handicapé par la disparition de ce service.

La réquisition des foins : de nombreuses familles du village élevaient deux ou trois vaches laitières pour assurer leurs propres besoins. Chacun se devait de faire les foins en été pour constituer un stock suffisant et nourrir son petit troupeau pendant les six mois d'hiver. Une année, ordre fut donné à tous les éleveurs d'apporter le fourrage récolté au centre du village, ce qui fut fait. Le stock ne fut même pas enlevé par les Allemands et resta à pourrir sur place au grand dam des habitants.

Mais la réquisition allemande la plus constante concernait la fourniture de bétail pour l'alimentation de l'armée d'occupation : vaches ou veaux

livrés à Morez. Un tour était organisé entre les principaux éleveurs, ce qui se faisait dans la douleur au domicile du maire. D'après Gabriel Cretin la fréquence n'a pas toujours été la même mais à certains moments il pouvait s'agir d'un animal par mois.

Le maire convoqué à Vichy

Le journal *L'Echo de la Montagne* du 18 juin 1943 consacre un article à la réception à Vichy par le chef de l'Etat d'une délégation des maires de Bourgogne. Dans le même esprit, le préfet régional décide d'organiser une délégation de maires de Franche-Comté le 26 juin 1943 (ill. 5). C'est ainsi que le maire de Bois d'Amont est avisé le 18 juin par le sous-préfet de Dole qu'il fait partie de cette délégation de maires du Jura occupé (9). Les instructions suivantes lui sont communiquées :

« Vous devrez vous trouver le vendredi 25 juin à la gare de Dijon à 12 heures pour partir ensuite par un train où des places vous seront réservées en 2^{ème} classe ; vous serez accueilli à l'arrivée à Vichy par M. Coquet, chargé de mission au ministère de l'intérieur, qui vous indiquera l'hôtel où vous devrez descendre et dont les frais seront réglés par les soins du ministère de l'intérieur. La présentation au Maréchal de France, Chef de l'Etat, aura lieu le lendemain à une heure qui vous sera indiquée. Vous devrez vous munir au départ d'un billet aller-retour en 2^{ème} classe dont le montant vous sera remboursé. »

Le 10 août, les frais de voyage, s'élevant à 1730 F, seront effectivement remboursés.

Les fausses cartes d'identité délivrées par le maire

Bois d'Amont, village frontalier avec la Suisse, est situé au sein de la zone occupée dans un secteur classé « zone interdite » dans lequel ne peuvent pénétrer que les habitants de la commune. Les archives du Jura conservent les rapports d'arrestations opérées par les autorités allemandes (10). Il y est noté que le dénommé Cretin Marcel Alphonse est arrêté le 10 juin 1943 et est trouvé en possession de deux cartes d'identité, l'une indique qu'il vit à Saint-Claude et l'autre qu'il réside à Bois d'Amont. Il est alors retenu à Bois d'Amont du 10 au 13 juin 1943. La gendarmerie allemande diligente une enquête et obtient de Saint-Claude la confirmation de sa résidence dans cette ville. Pour les autorités allemandes la carte d'identité indiquant sa résidence à Bois d'Amont délivrée par le maire est donc un faux.

Marcel Alphonse Cretin est arrêté de nouveau le 16 juin lors du franchissement de la ligne de démarcation et emprisonné jusqu'à sa libération le 7 juillet 1943. Les autorités allemandes se rendent dans la première semaine d'août au domicile du maire et devant sa famille terrorisée (11) lui indiquent « qu'il est mis en état d'arrestation pour une durée de 3 mois. Il dispose d'un délai de 4 jours pour trouver un maire remplaçant ».

La suite est décrite dans une lettre anonyme de dénonciation (ill. 6), signée « Un collaborateur », qui sera envoyée le 10 août 1943 à la Feldkommandantur 560 de Besançon (12). Dans ce document, le « collaborateur » montre qu'il est bien au courant des derniers événements. « Ce délai de 4 jours

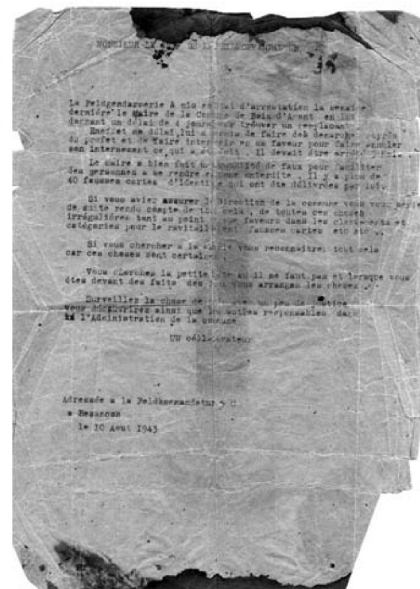


Ill. 5. La délégation des maires du Jura occupé devant l'hôtel du Parc à Vichy. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(9) - Archives personnelles d'Etienne Cretin-Maitenaz. 18 juin 1943 : Lettre du sous-préfet de Dole, convocation à Vichy le 25 Juin ; 10 août 1943 : Lettre du sous-préfet de Dole, remboursement de frais.

(10) - ADJ, cote 331W7.

(11) - Jeanne née Arbez épouse d'Etienne Cretin-Maitenaz, a perdu deux frères et un beau frère lors de la guerre de 1914-1918 (cf. P. Cretin-Maitenaz, « La famille décimée du boulanger de Bois d'Amont », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, bulletin n°38, 2015).



Ill. 6. Lettre anonyme de dénonciation, 10.08.1943. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(12) - Il s'agit d'une pelure (copie) retrouvée dans sa maison bien des années après le décès de l'intéressé et remise à Etienne Cretin-Maitenaz qui l'a toujours conservée dans son portefeuille personnel. Des postiers résistants ont intercepté des lettres de dénonciation avant leur acheminement à la commandantur 560 de Besançon. A la fin de la guerre celles qui concernaient le maire de Bois d'Amont lui ont été apportées par la gendarmerie. Il lui était suggéré d'engager une procédure contre les auteurs de ces écrits : proposition refusée.

(13) - Rapport de mission Jaillot-Combe et al. : note adressée à la Croix-Rouge nationale suisse et internationale rédigée le 29 août 1944, 4 pages, archives personnelles.

(14) - CHEVASSUS (Jacques), *Sous les Barres – Les Rousses (Jura). L'attaque tragique du tram par les maquisards*, s.d., multigr., 13 p.

(15) - VEYRET (Patrick), *La résistance dans le département de l'Ain (...)*, op. cit.

a permis au Maire de Bois d'Amont de faire des démarches auprès du préfet du Jura et de le faire intervenir en sa faveur pour annuler son internement, ce qui a été fait.» Le dénonciateur en profite pour aggraver le cas du maire en détaillant ses initiatives « illégales » :

« Le Maire de Bois d'Amont a bien fait une quantité de faux pour faciliter à des personnes de se rendre en zone interdite, il y a eu plus de 40 fausses cartes d'identité qui ont été délivrées par lui.

Si vous aviez assuré (sic) la direction de la commune vous vous seriez de suite rendu compte de tout cela, de toutes les choses irrégulières, tant au point de vue faveurs dans les classements et catégories pour le ravitaillement, fausses cartes etc... etc...

Si vous cherchez à la mairie vous reconnaîtrez tout cela car les choses sont certaines.

Vous cherchez la petite bête où il ne faut pas et lorsque vous êtes devant des faits de faux vous arrangez les choses. Surveillez la chose de près avec un peu de justice, vous découvrirez ainsi que les autres responsables dans l'administration de la commune (sic).»

Les drames d'août et septembre 1944

Ces événements, sauf un, ne se sont pas produits sur le territoire de Bois d'Amont mais concernent directement cette commune comme en témoigne Gustave Jaillot-Combe, notaire à Vallorbe qui, à la demande du maire de Bois d'Amont, a diligenté une commission d'enquête suisse le 28 août 1944 pour proposer un programme de premier secours « aux 1000 réfugiés indigents et nécessiteux » (13). Ces événements ont déjà été largement décrits par des témoins directs ou publiés dans les journaux et trois monuments funéraires sur la RN 5, à la sortie sud de Morez, au tournant « Bayard » avant l'entrée nord des Rousses et à la sortie sud du village vers La Cure, en rendent témoignage. Par respect et pour ne pas risquer de déformer ces témoignages, nous nous limitons à rappeler le calendrier des événements qui ont conduit les habitants des Rousses à se réfugier à Bois d'Amont entre le 20 août et les premiers jours de septembre.

Dimanche 13 août. Une embuscade est tendue par le maquis au moment du passage du tram La Cure - Morez au lieu dit « Sous les Barres ». Il y aura deux morts et un blessé du côté allemand et, du côté français, Félix et Julie Lançon et Mlle Otrio y perdront la vie (14) (ill. 7).

Nuit du 14 au 15 août. Le camp Tony des FFI attaque le poste nazi de Malcombe sur la route de la Faucille ; les Allemands l'évacuent (15).

Vendredi 18 août. Le réseau Robinson (M. Lançon) arrête à l'hôtel de la Frênaie aux Rousses Gédéon Van Houten, nouvellement réfugié. D'abord innocenté par le tribunal militaire du Jura il se révèle être un chef de la Gestapo travaillant à la récupération des biens juifs et à la lutte contre la résistance. Après une tentative de suicide et quelques jours à l'hôpital de Lons, il sera transféré à Paris ; il y sera jugé et exécuté le 6 janvier 1945 (16).

Vendredi 18 août. Deux camions allemands sont détruits au « Turu » (17).



Ill. 7. Acte de sabotage contre le tram La Cure - Morez à une date non précisée. Reprod. in J. Chevassus, «Sous les Barres... », op. cit.

Samedi 19 août. Les FTP de Longchaumois attaquent, sans succès, la kommandantur des Rousses. Maxime Grenier, maire des Rousses, recommande à la population de se réfugier à Bois d'Amont ce que feront quelque 1000 personnes tandis que 250 sont accueillies dans le village voisin suisse de Saint-Cergue et 150 dans les chalets frontaliers. Malheureusement quelques familles ne seront pas prévenues à temps.

Dimanche 20 août. Les FFI préviennent l'armée suisse qu'ils vont attaquer des troupes allemandes à La Cure. L'armée suisse répond qu'il s'agit de maquisards français ! En fait ce sont les FTP savoyards.

Lundi 21 août. Persuadés d'une attaque imminente de 200 maquisards, 70 douaniers allemands de la garnison des Rousses se réfugient en Suisse par le poste de La Cure. La population se croit un instant libérée. Funérailles aux Rousses du résistant Léon Sagnières tué le 19.

Une colonne allemande de quelque 200 soldats dont des cosaques de l'armée Vlassov monte de Morez pour exercer des représailles. Elle est attaquée par la résistance FTP. Une délégation de courageux volontaires, dont le maire et le curé, officier de réserve, s'avance pour tenter de négocier. Des otages sont ajoutés au groupe initial, ils sont maintenant 15 tenus en joue. Dans la confusion seront abattus le docteur Henry Cresson, Auguste Salvin, Adrien Michaud et Robert Lacroix-à-la-Barbe. Quatre maisons brûlent aux Rousses-en-Bas.

En rentrant vers les Rousses, les rescapés croisent une seconde colonne allemande de 25 à 30 camions et voitures venant du pays de Gex. M. le curé Noël Chalumeaux, personnellement identifié par le capitaine allemand (« *vous n'aimez pas les Allemands nous le savons* ») est exécuté.

Mardi 22 août (18). 13 habitants des Rousses et M. Genoud un voisin suisse, sont pris en otage, emmenés au fort des Rousses où la garnison comporte 80 soldats principalement des troupes cosaques rapatriées du pays de Gex (ill. 8).

Pendant une semaine, pillage systématique, saccage maison par maison, pièce par pièce, et incendies se poursuivent au Platelet (6 maisons brûlées) et au Faubourg. 10 habitants sont exécutés chez eux souvent devant leur famille : André Bariod, Charles Bonnefoy-Claudet, Marcel Buffard-Moret, André Cordier, Eugène Godet, Louis Lamy-Chappuis, Joseph Paget, André Pensa. Sont cités également Mansuetto Smaniotto tué à la gare de Morez et le docteur Walder-Mendel à Lamoura.

Mercredi 23 août. Max Arbez se rend au fort des Rousses pour obtenir l'autorisation de donner une sépulture aux victimes. La Croix-Rouge suisse obtient un délai de 2 heures pour leur donner une sépulture provisoire.

Jeudi 24 août. Un officier de l'armée suisse obtient l'élargissement de son compatriote Genoud.

Vendredi 25 août. Arrivée à Bois d'Amont d'un premier camion de résistants FFI et FTP (ill. 9).

(16) - «Le chef de la Gestapo en France est arrêté dans le Jura», *La Libre Comté*, 19 octobre 1944.

(17) - PROFIZI (Charles), «Mes vies...», en ligne en 2016 sur le site www.charles-profizi.fr

(18) - Pour cet item et les 5 suivants, source: VANDELLE (abbé Bernard), *Les otages du 22 août 1944 aux Rousses – journal d'un collégien de 17 ans, s.d.*, dactylogr., 13 p.



III. 8. Les cosaques de l'armée Vlassov. Photo trouvée sur le cadavre d'un cosaque fusillé aux Rousses. Source ADD, reprod. in Alexandre Cornu, *Mouthe sous l'Occupation*, 2014..



III. 9. Les FFI et FTP à Bois d'Amont le 25 août 1944. Reprod. in J-D. Collomb, *Les Remparts, souvenirs de la mobilisation 1939-1945*, Genève, 1989.

(19) - «Libération du village des Rousses», *La Suisse*, 30.08.1944; «Une visite dans le Jura français où ont régné la terreur et l'épouvante», *Journal de Nyon*, 30.08.1944; «Au Jura français, la détresse de nos voisins», *Le Courrier de la Côte*, Nyon, 31.08.1944.

(20) - «La Résistance à Morez», Collège de Morez (...), op. cit.

(21) - COLLOMB (Jean Daniel), *Les Remparts, souvenirs de la mobilisation 1939-1945*, Genève, 1989.

(22) - Le capitaine Maurac commande les FFI de la région de Saint-Claude et «Antoine» est le nom d'un groupe franc. «Chevassus» / Maurice Guêpe est le commandant du sous-groupe Jura des FFI de l'Ain et du Haut-Jura. Sans lien avec les événements des Rousses, il démissionnera le 23 septembre pour protester après la mise aux arrêts provisoires du colonel Henri Romans-Petit, son chef, le 18 sur ordre du Général de Gaulle. Source: VEYRET (P.), op. cit.

(23) - J. (Michel), «Morez a fêté sa libération», *Feuille d'avis de Lausanne*, 7 septembre 1944.

(24) - Texte de 2 p. communiqué par Maurice Bonnefoy-Claudet, probablement extrait d'un des livres de Patrick Veyret.

Samedi 26 août. Les communications sont coupées entre le fort des Rousses et Morez par André Bonnefoy-Claudet au lieu dit «Le gros foyard».

Dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 août. A 2 heures la garnison du fort se replie sur Morez, elle sera d'ailleurs attaquée au virage du «Turu». A 3 heures du matin le PC du village décroche en incendiant la kommandantur (hôtel «Heures Claires» dans l'immeuble Marinot), dans laquelle la garnison vient de passer 4 ans. A 8 heures, les cloches, manœuvrées à la main par les ex-otages du fort, sonnent d'abord le glas des fusillés puis la libération des Rousses.

Lundi 28 août. Le maquis tente une incursion vers Morez où se trouvent 600 Allemands mais sera arrêté à La Cassine et perdra 2 de ses hommes qui seront veillés militairement à la mairie des Rousses, portant ainsi à 8 le nombre des partisans tombés au combat sur la commune: Léon Sagnière, Marius Cochet, Paulus Dimidoff, Jean Hebrard, Emile Herbach, René Pasteur, Anthelme Vettier et Robert Wuillermoz.

Le maquis du camp Roland fait exploser les 30 tonnes de munitions d'un convoi.

Mardi 29 août. Maxime Grenier, maire, et Amédée Fournier, ancien maire, accueillent un tram spécial transportant des personnalités suisses des journalistes et des photographes. Trois journaux publieront dès le 30 un compte rendu détaillé de la situation (19).

Dimanche 3 septembre (20). A 9 heures, au nom des troupes de l'armée régulière française débarquée en Provence le 15 août, un ultimatum est remis par Léon Nicole aux Allemands: ils ont jusqu'à 14 heures pour se rendre. Sans attendre ce délai, le Kreiskommandant engage sa garnison dans le Risoux avec l'intention de passer en Suisse en abandonnant 28 blessés à l'hôpital, 3 véhicules, 1 moto, 3 canons, mitraillettes et fusils.

Sous les ordres du capitaine Tièri les premières colonnes de l'armée B de De Lattre de Tassigny, 3^{me} régiment de tirailleurs algériens et 7^{me} régiment de chasseurs d'Afrique, entrent dans Morez.

Elles sont aux Rousses vers 17 heures.

Lundi 4 septembre. 389 Allemands dont 7 officiers de la garnison de Morez arrivent en Suisse à travers la forêt du Risoux. Ils seront désarmés et regroupés en gare du Brassus (ill. 10). Les Russes de l'armée Vlassov engagés dans l'armée allemande sont, par contre, refoulés avec armes et munitions (21). Un détachement de militaires allemands, majoritairement issus de l'armée de Vlassov, se rend aux FFI à Trélarce.

Mardi 5 septembre : exécution de prisonniers.

Le journaliste Michel J. rencontre les responsables de la résistance le 6 septembre et publie le compte rendu suivant dans la Feuille d'avis de *Lausanne* du 7 septembre:

«Dimanche un détachement de 93 allemands ont été cernés par les FFI au hameau de Trélarce. Ces hommes ont été emmenés au fort et interrogés un par un. Lundi ils ont

été conduits sur la route à l'entrée du village. Sur le talus de chemin de fer qui s'élargit en une sorte de plateau, on leur a fait creuser une large fosse. Après quoi, par rangs de vingt cinq on les a exécutés au FM et à la mitraillette. Huit d'entre eux avaient échappé jusqu'à hier à la fusillade, ce ne fût qu'un sursis, ils viennent d'être exécutés à leur tour. Avec le capitaine Maurac, les lieutenants



Ill. 10. Prisonniers allemands rassemblés devant la gare du Brassus le 4 septembre 1944. Reprod. in J-D. Collomb, op. cit.

Durafourg, Antoine et Chevassus (22), nous avons visité le tombeau des victimes. « Oeil pour œil » a commenté le lieutenant Durafourg. » (23)

Dans un autre témoignage (24), ce sont 118 « Allemands » qui sont arrêtés le 4 août : un officier de la Wehrmacht, 17 SS allemands et 100 ukrainiens et ce sont 80 qui sont fusillés le 5 août.

En juillet 1958 les dépouilles de 85 soldats allemands seront exhumées par le *Volksbund* et transférées au cimetière militaire d'Andilly en Meurthe et Moselle (25). Seuls deux seront identifiés : Kern Emil né en 1914 et Klinkowitz Joachim né en 1913, appartenant au 454^{ème} *Ost-regiment* de cavalerie.

Deux douaniers allemands, en fuite vers la Suisse, sont fusillés à 17h30 à Bois d'Amont au lieu-dit Le Creux à quelques mètres du mur frontière (ill. 11) par le groupe de résistants « Lamouret » (ill. 12) sous les yeux des douaniers suisses.

Mercredi 6 septembre : le canton de Morez fête sa libération en présence de Michel J. journaliste de la *Feuille d'avis de Lausanne* qui en rendra compte le 7 (23).

RELATIONS AVEC LA SUISSE

Une frontière strictement hermétique.

Entre 1939 et l'été 1944, la frontière suisse était véritablement étanche comme en témoigne Vincent Compagnon, douanier suisse à l'époque. Ses propos sont rapportés dans le livre d'André Robert : « *Pendant la guerre on arrêtait tout le monde. Il était interdit de franchir la frontière. Si c'était un Suisse qui allait en France ou un Français qui venait de Suisse c'était 10 jours dedans (en prison) puis la personne était remise à l'armée suisse.* » (26) Telle était la règle fixée par l'armée.

Fred Raymond, secrètement agent des services de renseignement helvétiques (27) fut ainsi arrêté, condamné à quelques semaines de prison et à une forte amende pour avoir franchi illégalement la frontière. Il passera même devant le tribunal de guerre.

La stricte défense du territoire suisse n'était donc pas un slogan mais une réalité douloureuse pour les riverains. C'est ainsi que les Bois d'Amoniers, non seulement n'avaient plus accès à leurs pâturages des Plats et des Loges situés en Suisse, mais même à leurs parcelles de l'enclave pourtant en territoire français mais jugées trop imbriquées dans les terrains suisses et déclarées interdits d'accès par les autorités helvétiques.

Une exception d'importance concerne le Docteur RoCHAT (ill. 13), médecin généraliste et chirurgien à l'hôpital du Sentier, qui a pu se faire ouvrir la frontière chaque semaine pour ses visites aux malades du village se faisant connaître soit aux douaniers soit au maire.

1944 le changement

Cette stricte défense du territoire prend fin en août 1944, période pendant laquelle une franche solidarité s'exprime en faveur des voisins français. C'est ainsi que, répondant à l'appel du maire de Bois d'Amont, Gustave Jailliet-Combe, notaire à Vallorbe et Frédéric

(25) - Echanges de courriers avec J.-D. Dalloz, M. Bonnefoy-Claudet et D. Cornu, archives personnelles.

(26) - ROBERT (A.), *Le Jura 1940-1944* (...), op. cit.

(27) - Fred Raymond est le principal correspondant suisse du réseau clandestin œuvrant par Chappelle-des-Bois. Bernard Bouveret qui en a fait partie et qui a été déporté participe encore chaque année à une marche du souvenir au « Rendez vous des Sages ». Des monuments en France et en Suisse, dont celui émouvant de la Roche Bernard au cœur de la forêt du Risoux, ont été érigés pour perpétuer le souvenir de ces passages clandestins.



Ill. 11. Deux soldats allemands exécutés à Bois d'Amont le 5.09.1944 à 17h30. Reprod. in J.-D. Collomb, op. cit.



Ill. 12. Le groupe Lamouret. Reprod. in J.-D. Collomb, op. cit.



Doc. 13. Le Capitaine médecin James Rochat. Reprod. in A. Cornu, op. cit.

(28) - Rapport Jaillet-Combe et al, op. cit.

(29) - Cf. annexe 3.

Lecoultre, vice-préfet de la vallée de Joux diligent une mission d'enquête le 28 août (28). Ils sont frappés par le dévouement des bénévoles, parmi lesquels ils signalent le rôle de Mme Prost, institutrice et de son mari. Ils proposent à la Croix-Rouge un programme de premier secours destiné « aux 1000 réfugiés indigents et nécessiteux ». Ce sont finalement 8748 repas supplémentaires qui seront servis aux réfugiés par la cantine entre le 20 août et les premiers jours de septembre. Parallèlement, une collecte organisée par les journaux de Nyon et de Rolle réunit 7400 francs.

Notons aussi un geste de solidarité du boulanger de Gex qui, face à la pénurie de farine, en a fait livrer à son confrère de Bois d'Amont via la Suisse. Des liens

s'étaient, en effet, tissés avec le Pays de Gex où, depuis 1942, pour faire face à la pénurie d'alimentation du village, les jeunes de Bois d'Amont se rendaient pour chercher des pommes de terre qu'ils devaient « creuser » puis remonter par le col de la Faucille sur leur vélo.

EN GUISE DE CONCLUSION

Cette chronique d'une municipalité frontalière entre 1939 et 1945 permet de nous remettre en mémoire les événements dramatiques qui se sont produits aux Rousses et à Bois d'Amont, sans omettre certaines décisions prises dans cette « grande mêlée » (29) et qui sont aujourd'hui soumises au jugement de l'Histoire.

Saluons, avec admiration et respect l'attitude héroïque des habitants et des engagés dont quelques-uns ont payé leur courage de leur vie. Ils méritent largement que soient une nouvelle fois décrites les circonstances de leurs gestes courageux et réaffirmée la reconnaissance de leurs descendants.

Remerciements

Des remerciements particuliers pour Maurice Bonnefoy-Claudet et André Buffard qui ont bien voulu ouvrir leurs archives personnelles, ainsi qu'à Jean-Daniel Collomb et Alexandre Cornu et leurs éditeurs qui ont autorisé la reproduction d'illustrations figurant dans leurs ouvrages respectifs.

Bibliographie complémentaire

Outre les références citées, ont été consultés :

1° Sites internet :

Le maquis de l'Ain et du Haut Jura www.maquisdelain.org , dont : Laurent Michaud network version du 31 mai 2006.

La résistance dans le Jura sur www.cancoillotte.net

2° Ouvrages publiés :

CHAVETNOIR (Maurice, *Le chemin de fer Nyon-Saint Cergue-Morez*, Les presses jurassiennes, 1978.

3° Témoignages concernant août-septembre 1944 (multigraphiés) :

André Buffard, 19 ans à l'époque, 2 p.

Janine Bonnefoy-Claudet, *Journée tragique du 22 août 1944*.

P. Genre, *Août 1944 La libération des Rousses*, 2 p.

«Les Rousses l'euphorie après le cauchemar», s.n. (texte transmis par André Buffard).

Ernest Thurel, «Episode sanglant de la libération dans le Haut-Jura – journées des 21-22 août 1944. Les Rousses », in *Journal interparoissial*.

4° Articles de journaux (par ordre de parution) :

30 septembre 1944 - s.n., « Voici nos maquisards », *La Libre Comté*.

2 décembre 1944 - s.n., « Comité de libération », *L'Indépendant du Haut-Jura*.

13 mars 1945 - André Lison, « La tragique journée du 21 août 1944 », *La Semaine de Besançon*.

17 mars 1945 - s.n., « Episode sanglant de la libération dans le Haut- », *La Croix Jurassienne*.

s.d. [v.1974] - Capitaine Collomb, « La guerre à nos frontières, 30 ans après », *Le Jura Vaudois*.

20 août 1984 - E. Berthet (avec le témoignage d'Antoine Berthet), « La tragédie des Rousses 21 22 août 44 », *Le Progrès*.

Août 1984 - « Anniversaire de la libération des Rousses 40 ans après », *journal suisse non id.*

25 août 1994 - [André Buffard], « Tragédie des Rousses 50 ans déjà », *Le Progrès*.

1^{er} septembre 1994 - A.B. [André Buffard], « Commémoration des journées tragiques des 21 et 22 août, 50 ans déjà », *Le Progrès*.

1^{er} septembre 1994 - Maurice Genoudet, « Il y a 50 ans le Haut-Jura libéré », *L'Indépendant du Haut-Jura*.

3 août 1995 - André Buffard, « La tragédie des 21 et 22 août 1944, un souvenir vivace », *Le Progrès*.

Décembre 1995 - *Le déporté jurassien*.

31 août 2004 - « Les premiers frissons de la liberté », *Le Progrès*.

2014 - « 60 ans après le souvenir s'expose », *Le Progrès*.

Annexe 1

LE BUREAU DE BIENFAISANCE

(aujourd'hui CCAS Centre Communal d'Action Sociale) (30).

Pour obtenir leur indépendance par rapport aux paroisses de Longchaumois et de Septmoncel et créer une nouvelle paroisse, les habitants de la région des Landes (Les Rousses et Bois d'Amont) doivent prouver à l'évêque que le futur curé disposera de revenus suffisants : 120 livres tournois. Les échevins décident donc d'acheter une ferme et un terrain aux confins entre Bourgogne et Savoie et s'engagent à en affecter le revenu au curé de la paroisse. Tel fut l'objectif de l'achat de la propriété nommée « La Bourria » ou « ferme de la cure », qui donnera d'ailleurs son nom au hameau du même nom. En conséquence, Monseigneur de Marquemont, archevêque de Lyon, par une ordonnance donnée à Saint-Amour, érige la paroisse des Rousses le 21 septembre 1613. Viendra ensuite l'indépendance progressive de Bois d'Amont érigé en vicariat en 1724 puis en paroisse en 1773. Les échevins des deux paroisses décident de segmenter la propriété de la Cure entre les deux paroisses (1/3 pour Bois d'Amont).

Le traité des Rousses du 26 juillet 1606 complété par celui de 1648, trace la frontière entre la Savoie, devenue le territoire de Berne, et le Comté de Bourgogne. Après une modification tentée par l'Empereur Napoléon 1er en 1802 mais annulée au traité de Vienne en 1815 une correction de frontière intervient le 8

(30) - BERTHET (abbé Marc), *Les Rousses, étude historique, économique et sociale*, Lons-le-Saunier, 1963; *Généalogies des familles des Rousses, Bois d'Amont et Prémanon de 1613 à 1934*, 283 tableaux.

(31) - Témoignages recueillis en 2016 de la famille Arbez (Michelle, Elisabeth).



Ill. 14. La maison du «70» en 2016. Cl. auteur.

(32) - Lettre de l'évêque de Saint-Claude au maire de Bois d'Amont, 2 juin 1943. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(33) - Lettre de la Supérieure des Franciscains de Lons-le-Saunier au maire de Bois d'Amont, 27 novembre 1944. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(34) - Lettre de démission du maire de Bois d'Amont au préfet du Jura, 22 janvier 1945. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(35) - Archives E. Cretin-Maitenaz.

décembre 1862 sur ordre de Napoléon III. La propriété paroissiale se retrouve ainsi à l'étranger et en 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle échappe à l'appropriation directe par la commune et conserve son statut particulier de Bureau de Bienfaisance. Au XX^e siècle, la gestion des biens « en bon père de famille » a conduit le bureau de cette instance à privilégier la location à la vente de ses terrains : location à Félix Chevassus pour 5.500 F/an pour la période 1942-1951 (D800). Cette situation demeure actuellement comme en témoigne ce commentaire lapidaire de l'actuelle municipalité sur le site de présentation du village : « *Le CCAS Centre Communal d'Action Sociale de Bois d'Amont aide la commune et n'est pas aidé par elle* ».

Annexe 2

UN HOSPICE POUR LES PERSONNES ÂGÉES (31) (ill. 14)

Louis Arbez quitte avant guerre la maison située au n° 70 de la grande route pour gagner Salins. La mairie exprime son souhait d'acquérir la maison et de l'aménager en infirmerie, avec salles d'isolement, d'hospitalisation et logement des sœurs gardes-malades. Le coût est évalué à 400 000 F.

Pendant les 4 ans d'occupation allemande, et après réquisition de l'hôtel du 45 affecté au PC et aux officiers, la commune doit loger la troupe. La maison du 70 est choisie. Le conseil municipal s'inquiète (D734) des dégâts subis dans l'immeuble et ajuste son contrat d'assurance.

Le 25 août 1944 c'est l'arrivée du maquis FFI et FTP qu'il faut loger. La maison du 70 est à nouveau choisie. Les dégradations continuent : l'escalier en bois est brûlé.

Mais pendant toute cette période le maire poursuit le montage du projet d'hospice : autorisation préfectorale du 29 février 1944, pour un emprunt de 300 000 F au taux de 3,5%, prêt sans intérêt de 100 000F (D 8) du départe-

partement remboursable en 5 ans, dialogue avec l'évêque de Saint-Claude pour l'engagement du bureau de bienfaisance (32) et avec le couvent de l'Immaculée Conception de Lons-le-Saunier (33) pour demander l'affectation de sœurs.

Une augmentation des impôts de 510 «centimes» est inscrite au budget communal de 1945 pour le remboursement de l'emprunt. Elle est supprimée d'autorité par le nouveau sous-préfet de Saint-Claude. Lors de la première réunion qui suit l'élection en janvier 1945 d'Etienne Cretin-Maitenaz comme maire, le conseil refuse par 4 voix contre 3 sa proposition de réinscrire cette somme dans le budget.

Face à cette décision qui annule un projet plusieurs fois approuvé par le conseil municipal et l'autorité de tutelle et quasi finalisé, Etienne Cretin-Maitenaz notifie le 22 janvier 1945 sa démission au sous préfet de Saint-Claude en acceptant toutefois de gérer les affaires courantes jusqu'aux élections suivantes (34).

Après la fin de la guerre, la maison est acquise par Léon et Eugénie Arbez qui y installent leur famille et leur belle-sœur avec sa fille.

Annexe n°3

DISCOURS DU MAIRE ETIENNE CRETIN-MAITENAZ

LE 11 NOVEMBRE 1944 (35)

« Vingt six ans ont passé depuis le jour où toute la France accueillait avec allégresse l'armistice imposé par notre glorieuse armée et celle de nos alliés aux hordes germaniques vaincues.

A cette allégresse se mélangeait cependant le profond regret de ne plus voir à

nos côtés tant de camarades disparus. Cette pensée avait jeté dans nos cœurs une grande tristesse.

La longue liste des Bois d'Amoniers restés froids et sanglants dans l'enfer de Verdun et la boue de la Somme, sur les pentes du Viel Armand et dans les plaines de l'Alsace ou de Champagne est inscrite sur ce monument. Et depuis 1939 cette liste s'est allongée de ceux des nôtres tombés pour la France dans la nouvelle guerre que nous subissons, et qui peut être s'allongera encore, nous en gardons le profond souvenir.

Un grand nombre de ces combattants ne sont plus et leurs enfants vont actuellement reprendre leur place dans la grande armée française qui bientôt reformée va compléter la libération de notre territoire.

Je salue l'armée combattante française et les Forces Armées de l'Intérieur qui mènent un dur combat dans la grande mêlée à côté des armées alliées. Je salue également les victimes des deux guerres et spécialement celles de ces derniers temps, les veuves et les orphelins et ceux qui ont été victimes de la barbarie nazie. Mais aujourd'hui mon souvenir ira particulièrement auprès des prisonniers militaires et civils actuellement en Allemagne, je leur adresse l'expression de notre profonde gratitude espérant que Bois d'Amont aura le plaisir de les retrouver et de les voir rentrer dans leurs familles.

Mais la guerre n'est pas terminée et malheureusement nous ne pouvons pas encore entonner le Te Deum de la victoire mais nous espérons tous que nous le chanterons bientôt et que notre armée réorganisée sous la conduite du général De Gaulle portera au sein de l'Allemagne des coups mortels qui permettront enfin à la France et à l'Europe de vivre une paix longue et bienfaitrice.

Que l'espérance reste aux cœurs des pauvres humains alors que tous les maux les accablent, n'est-ce pas le miracle éternel, mais comment ce miracle est-il possible ? Question que nous nous posons à chaque instant à mesure que de nouvelles horreurs viennent à notre connaissance. Les malheureux, pensons nous, comment ont-ils pu supporter tout cela. Infortune ! Qu'est ce qui nous éclaire dans cet abîme où vous nous précipitez ? L'espérance dites vous, mais quelle espérance, mais vous espérez quoi ? Vous espérez tous la fin de vos souffrances et de vos privations, le retour de tous les êtres qui vous sont chers, une France plus unie, plus forte, plus grande. Une ère de paix où vous puissiez vivre heureux. Vous avez surtout l'espérance que vos enfants ne revivront jamais plus les moments tragiques que nous vivons.

Nous commençons un nouvel hiver de guerre, dans la commune beaucoup de gens souffrent du froid, de la faim, manquent d'argent pour satisfaire leurs besoins primordiaux.

Tous ceux qui le pourront feront le nécessaire pour les aider et attendre des jours meilleurs.

Nos morts, nos mutilés, nos prisonniers exigent de nous des sacrifices, ayons toujours à l'esprit ceux qui peinent luttent et souffrent et bientôt nous pourrons tous ensemble fêter une victoire qui couronnera tous ces maux.

Vive la France immortelle, gloire à ceux qui sont morts pour elle.»

Mais la guerre n'est pas terminée et malheureusement nous ne pouvons pas encore entonner le Te Deum de la victoire.

Les relations Saint-Claude / Genève avant et après 1536

Jean-Paul Berrod

L'auteur : Jean-Paul Berrod est membre des Amis du Vieux Saint-Claude. Il a publié dans le bulletin des AVSC : «Chapelles et sanctuaires dédiés à saint Claude» (n°37, 2014) et «Cinquétral au XVIII^e siècle» (n°39, 2015).



Fig. 1. Retable de Pierre de la Baume, cathédrale de Saint-Claude. Détail : le donateur.

(1) - Le 27 août 1546, le conseil s'occupe des prénoms à bannir. Il y est écrit que Saint-Claude se trouvait « à 7 petites lhuez d'icy ». (J. Calvin, *Sermons sur les Livres de Jérémie*, Neukirchener Verlagsgesellschaft, Neukirchen-Vluyn, 1971, p. 70).

(2) - Saint-Oyend (de Joux) va être de plus en plus souvent appelée Saint-Claude à partir de la fin du XV^e siècle.

Les relations entre Genève et Saint-Claude ont été fréquentes au XV^e siècle et au début du XVI^e siècle. Mais avec l'arrivée de la Réforme à Genève, Saint-Claude va passer du statut de ville voisine appréciée à celui de ville interdite..

LES RELATIONS SAINT-CLAUDE / GENÈVE AVANT 1536

Les relations entre Genève et Saint-Claude ont été fréquentes au XV^e et au début du XVI^e siècle. Genève était alors une ville en développement, passée de 4500 habitants en 1407 à 12000 au début du XVI^e siècle. Saint-Claude en comptait peut-être un millier. Mais cette dernière connaissait une grande notoriété grâce à ses pèlerinages. Les Genevois portaient un culte tout particulier à saint Claude. Ils étaient nombreux à être allés vénérer la châsse du thaumaturge (1). Le prénom Claude était d'ailleurs un des prénoms les plus courants à Genève jusqu'à l'arrivée de la Réforme.

C'est le pape Clément VII qui donna l'autorisation d'édifier la nouvelle abbatale de Saint-Oyend-de-Joux à l'extrême fin du XIV^e siècle, sous l'abbatit de Guillaume de la Baume. Le pape était né Robert de Genève. Au début de son sacerdoce, il avait été moine à Saint-Oyend.

A trois reprises, l'abbé de Saint-Claude sera aussi évêque de Genève. C'est le cas de François de Metz qui fut abbé de Saint-Oyend-de-Joux (2) de 1412 à 1426. Il devint alors évêque de Genève, succédant à son oncle, le cardinal Jean de Brogny. Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève en 1460, fut en même temps abbé commendataire de Saint-Claude de 1469 à 1482. Pierre de la Baume enfin, fut abbé de Saint-Claude de 1510 à 1544 et évêque de Genève à partir de 1523. Il eut comme juge des excès en 1527 Etienne Piard (ou Picard) qui était originaire des Piards. En 1519, son nom apparaît dans une bulle d'indulgence du pape, comme recteur de la chapelle des Macchabées à Genève et chapelain de la chapelle des Piards (3).

Grâce à François de Metz, les échanges culturels et artistiques entre la cité épiscopale et Saint-Claude (4) vont s'intensifier. C'est probablement lui qui mit en relation le charpentier Roliquin de Dordrecht et la communauté de Saint-Oyend. Roliquin réalisa à Genève, entre 1427 et 1430, les stalles de la chapelle des Macchabées fondée par le cardinal de Brogny. Il construisit ensuite, à partir de 1433 environ, les stalles de Saint-Oyend, sans doute destinées à l'église Saint-Oyend. Ces premières stalles de Saint-Claude, comme celle des Macchabées, ont disparu.

C'est sans doute lui également qui mit en relation Hugues Nant avec les maçons de Genève. Hugues Nant, originaire de Saint-Oyend, est l'un des maîtres-maçons qui a participé au chantier de Saint-Oyend entre 1421 et 1439. Ce maçon

travailla ensuite à la construction des deux petites tours de la cathédrale Saint-Pierre à Genève dans les années 1437-1438.

Autres preuves des relations qui existaient entre Saint-Claude et Genève, l'enlumineur Peronet Lamy (5), originaire de Saint-Claude, qui s'installa à Genève où il fut actif entre 1432 et 1453, comme collaborateur du peintre et enlumineur Jean Bapteur (6), et Jehan de Vitry enfin qui, bourgeois de Genève, réalisa les stalles de l'abbatiale de Saint-Claude.

Voici un autre exemple des relations suivies qu'entretenait Genève avec la terre de Saint-Claude (7). Les maîtres d'école étaient peu payés à Genève et les Conseils étaient obligés d'aller les recruter en Savoie et jusqu'en Bourgogne. Pendant 50 ans, de 1475 à 1528, plusieurs maîtres du Collège de Rive vont être ainsi originaires de Septmoncel. Les plus doués des jeunes y reçoivent probablement un enseignement dispensé par les moines de l'abbaye. Le village est sur un des chemins de Saint-Claude emprunté alors par les nombreux pèlerins genevois qui viennent y prier le « faiseur de miracles ». Genève, bordée par le lac Léman, y est donc bien connue. Elle connaît un développement important. On rêve sans doute à Septmoncel d'aller y faire sa vie.

En 1475, le maître de Rive est probablement Pierre Vandel, dit Delacroix. Il est originaire de Septmoncel et a été reçu bourgeois « gratis » le 30 octobre 1470. Il aura pour successeur Claude Vachère, maître es arts, originaire de la Tour-du-Meix.

Plusieurs Vandel vont quitter « Sept Moncels » pour aller s'établir à Genève. Claude Vandel obtient la bourgeoisie le 9 mars 1487 pour 9 florins, en même temps qu'un de ses frères, Pierre, dit le Cadet, qui avait quitté Septmoncel où il était marchand pour venir s'installer à Genève. Leur oncle, Jacques, qui était également marchand à Septmoncel, vint aussi à Genève dont il devint bourgeois le 9 octobre 1492. Claude Vandel deviendra notaire, jurisconsulte et syndic. Nous en reparlerons plus loin.

En 1503, Mandrillon, originaire également de Septmoncel est nommé recteur. Il est reçu bourgeois en 1504. Mais en 1506, il est déchu de son poste de recteur à cause de la mauvaise qualité de son enseignement. Il reste cependant maître d'école jusqu'en 1520, sans jamais donner vraiment satisfaction. On découvre alors qu'il avait ouvert une institution particulière et qu'il interdisait à ses élèves de se rendre dans la grande école. Il doit faire amende honorable. C'est alors qu'on perd sa trace. Il a probablement été chassé du collège. Il arrivait que le Conseil agisse parfois de cette manière pour lutter contre les écoles ouvertes sans autorisation.

Nous sommes en 1523. C'est alors que nous entendons à nouveau parler de Claude Vandel qui a dû garder des liens étroits avec son village natal. Lorsque le recteur démissionne, le 15 mai 1523, le vieux syndic connaît quelqu'un à Septmoncel qui pourrait le remplacer. Il va alors chercher l'honorable Jean Christin qui va devenir recteur du collège de Rive le 12 juin 1523 et le rester jusqu'en 1528. Claude Vandel eut 5 enfants dont Robert qui fut pendant des années secrétaire du Conseil, qui sera syndic en 1536, et Thomas, qui fut prêtre, chanoine de Saint-Pierre et curé de Saint-Germain, avant de devenir, en 1527, procureur fiscal de l'évêque de Genève Pierre de la Baume. L'un et l'autre adoptèrent la Réforme. Thomas devint pasteur et se maria en 1538.

(3) - Note de Maxime Vincent sur la chapelle des Piards.

(4) - Aurélia Bully, *Entre réforme et mutations. La vie spirituelle et matérielle de l'abbaye de Saint-Oyend-de-Joux (Saint-Claude) de la fin du XIV^e siècle au début du XVI^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, 2006.

(5) - On n'a pas son acte de naissance, mais son frère Jean vivait à Saint-Claude en 1453 (cf. Sheila Edmunds, « The Missals of Felix V and early savoyard illumination », in *The Art Bulletin*, vol. XLVI, n°2, 1964, p. 133 et 140-141 ;

(6) - Jean Bapteur est, à partir de 1427, peintre officiel de la cour ducal qui réside alors à Thonon. Il y éclipse Jaquerio qui, à partir de 1430, réside et est actif en Piémont. L'étude des fresques de Jaquerio à Sant Antonio di Ranverso (près de Turin) confirme les relations de Bapteur avec cet artiste (source : wikipedia).

(7) - Henri Naëf, *Les Origines de la Réforme à Genève*, Tome 1, Genève, Librairie Alex Jullien, 1936.



Fig. 2. Stalles de la cathédrale de Saint-Claude. Détail : Jehan de Vitry, bourgeois de Genève, et saint Claude.

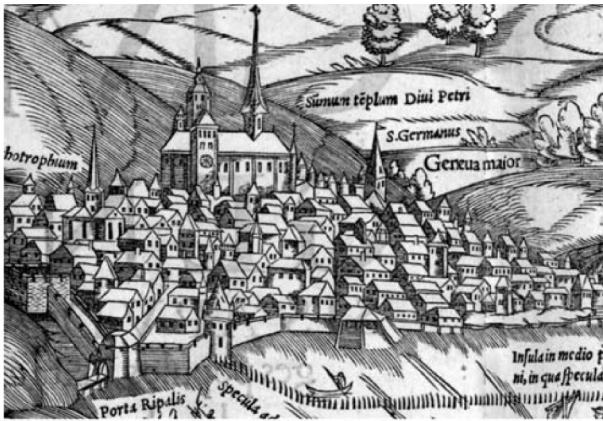


Fig. 3. Genève en 1550, par Sébastien Munster. A droite, le pont sur le Rhône, en bois, couvert de maisons. Il conduit à Saint-Gervais et, de là, en Bourgogne ou dans le pays de Vaud. A gauche, la porte de Rive.

(8) - La population de Genève était divisée entre les Eidguenos, partisans d'une alliance avec les cantons suisses et les Mammelus, favorables au duc de Savoie.

(9) - G. Berthoud, *Antoine Marcourt, réformateur et pamphlétaire du « livre des marchans » aux placards de 1534*, Genève, Droz, 1973, note en bas des pages 63 et 64.

(10) - H. Naëf, *Les Origines de la Réforme à Genève*, op.cit.

(11) - Calvin, *Sermons sur les Livres de Jérémie*, op. cit, Jer. 16, p. 70.

On adjoint un bachelier à Christin qui est un Eidguenot (8) convaincu, ce qui va lui attirer quelques inimitiés de Mammelus au moment de la combourgeoisie. Maître Jean Christin, le recteur, se plaint de la concurrence de prêtres qui enseignent « *en particulier* » dans des chambrées louées en dehors du collège. Il proclame que « *des pédagogues ignares instruisent mal la jeunesse* ». En 1528, des dissensions existent entre le maître et son bachelier. Christin songe alors à partir. Le 23 avril, il expose au Conseil qu'il s'apprête à quitter Genève et présente, pour lui succéder, « *un maître bachelier de Moirans* » que le conseil accepte durant l'absence de Christin.

Cette absence sera d'assez courte durée. Les syndics, devant les difficultés rencontrées pour recruter un bon régent pour le collège, devront rapidement faire à nouveau appel à Jean Christin. En avril 1536 en effet, le conseil propose de le maintenir en place « *s'il voudroit vivre selon Dieu, soy marier et tenir l'eschole, pour qu'il est cogneust en la ville* (9) ». Genève est désormais gouvernée par un conseil favorable au réformateur Farel. Jean Christin, qui est prêtre, refuse de vivre selon la nouvelle religion et de se marier. Il quitte Genève pour Saint-Claude. Mais en décembre 1538, le Conseil doit à nouveau se séparer de son maître d'école et en juillet de l'année suivante, devant les difficultés rencontrées pour « *recruter un régent aux escholes* », il tente à nouveau de recruter « *l'ancien prêtre et recteur Jean Christin* ». Sans succès.

Le prestige dont bénéficiait saint Claude est encore très profond alors que la Réforme est en route. L'anecdote suivante va nous le prouver. Hans Cornelius Agrippa (10) était un humaniste, médecin, astrologue, théologien, originaire de Cologne, toujours en mouvement ; on le trouve à Dole, Genève, Fribourg, Metz, Paris, Anvers, Grenoble, etc.. Il avait été reçu bourgeois à Genève en 1522 et s'y était marié. A l'été 1528, il quitte Paris, craignant un attentat, et laisse sa femme Loyse à la garde de Guillaume Furbity, son cousin. Loyse tombe malade. Agrippa la fait venir vers lui à Anvers où elle meurt de la peste le 7 août 1529. Agrippa écrit alors à Furbity et lui rappelle que Loyse « *dans les premiers jours de sa maladie, fit le vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Claude* ». Il lui demande, lorsqu'il regagnera Genève, de faire un détour pour aller à ce sanctuaire et ajoute enfin « *moi-même (...); si je surviis, je ferai aussi ce pèlerinage* ». Ainsi parlait Agrippa qui dans le même temps lisait Erasme et Luther.

Après 1536 : Saint-Claude, ville interdite

Avec l'arrivée de la Réforme à Genève, Saint-Claude va passer du statut de ville voisine appréciée à celui de ville interdite. Calvin déclara une guerre sans merci à la dévotion à saint Claude, la « *considérant comme une idolâtrie particulière des Genevois* ». Voici ce qu'il en écrivait : « *Quand nous allons chercher Dieu à Saint Claude, voilà une injure que nous faisons à Dieu. Autant en est-il de tout ce que font les papistes, car il n'y a nul fondement en l'Écriture de ce qu'ils font* » ou encore : « *entre autres louanges qu'ils chantent à leur saint Claude, ils le nomment lumières des aveugles, la voie des errants, la vie et résurrection des morts* ». Dans son ouvrage *Sermons sur les livres de Jérémie*, Calvin écrit encore : « *car Dieu abhorre ce qui est fait sans son commandement. (11)* ».

Les Registres du Consistoire au temps de Calvin font plusieurs fois état du culte que continuaient de rendre à saint Claude certains réfractaires genevois

et des condamnations qu'ils encourageaient alors. En voici quelques exemples, extraits des Registres de 1547 :

- « *A laquelle furent faicte remontrances de ce qu'elle est toujours obstinés et mesmes escuse les pelerins qui vont à Saint-Claude. S'escuse et nyant tout* ».

- Le 13 mai 1547, Chicand accusa, devant le Conseil, Rouge d'être allé à la messe et d'avoir crié « *Voi-la Chicand qui m'a faict detenyr prisonyer à Genève pour ce que j'avoys oy messe à Saint-Claude* ». Rouge avoua être allé à la messe. Il fut banni de Genève pour un an par le conseil et dut quitter la ville en trois jours (article 484).

- Le 22 avril 1547, le Conseil délibéra « *sur les papistes qui viennent de Saint-Claude, lesqueux en dérision portent des chappellet, de sublet et autres ydolatries* ». Le conseil décida de commander aux portiers de Saint-Gervais « *a deffendre esd. passans de non porter par la ville lesdtes ydolatries* » (art. 519).

Dans son *Traité des Reliques* dans lequel il ridiculise les « *superstitions catholiques* » concernant notamment les reliques conservées dans les églises, il s'en prend une fois de plus à saint Claude, écrivant : « *Car plusieurs, en regardant un reliquaire, ferment les yeux par superstition, afin, en voyant, de ne voir goutte, c'est à dire qu'ils n'osent pas jeter l'oeil à bon escient pour considérer ce que c'est. Afin que plusieurs qui se vantent d'avoir vu le corps de saint Claude tout entier, ou d'un autre saint, n'ont jamais eu cette hardiesse de lever la vue pour regarder que c'était* ».

Certains pasteurs refusaient le baptême lorsque le prénom choisi avait une consonance « *papiste* », refus qui était parfois source de conflit entre les pasteurs et la population. Calvin engagea un combat très actif contre le port de certains prénoms qu'il déclara non convenables tels que « *les noms des idoles qui ont régné au pays, pource qu'il y pourrait encore voir de la superstition, et aussi pource que c'est un mémoire de l'idolâtrie dont il a plu à Dieu délivrer le pays par sa grâce* ». Claude est cité parmi ces noms. Or ce prénom était répandu à la fin du XVI^e siècle, au point de rivaliser avec les prénoms éprouvés. A Genève il arrivait en troisième position (12).

En 1546, le Conseil chargea Calvin de publier une liste des prénoms de baptême interdits. Calvin publia donc un édit. Parmi ces prénoms, figurait le prénom Claude. « *Calvin n'aime pas le prénom Claude, sans doute à cause des risques de débordements superstitieux, vu la proximité de la ville de Saint-Claude* (13) ». L'interdiction de 1546 fut abolie en 1552 par le Conseil, puis réintroduite dans les Ordonnances ecclésiastiques de 1561.

Il faut détruire Saint-Claude

Les Bernois ont tenté à plusieurs reprises de venir à Saint-Claude pour s'y emparer du thaumaturge. C'est ainsi qu'en septembre 1534, alors que la Réforme n'est encore pas établie à Genève, « *500 Bernois formèrent le projet de surprendre Saint-Claude, dans le dessin de piller l'abbaye et surtout d'en détruire ou profaner les saintes reliques* (14) ». Les plus courageux de la ville, informés, épaulés par des villageois des villages voisins, allèrent à leur rencontre à l'abbaye du Grandvaux. Devant leur nombre, les Bernois prirent peur et s'enfuirent. On



Fig. 4. Genève, cathédrale Saint-Pierre. A droite, la chapelle des Macchabées.

(12) - J. Calvin, *Sermons sur les Livres de Jérémie*, op. cit., p. 70 : notes de bas de page.

(13) - Bernard Cottret, *Calvin, J.-C. Lattès*, 1995, p. 186.

(14) - Ferroul-Montgaillard (abbé de), *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude depuis sa création jusqu'à son érection en évêché*, tome 2, Lons-le-Saunier, 1855, p. 111.

(15) - Paul Benoît (dom), *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude*, t. 2, 1892, p. 510.

(16) - J.J. Crestin, *Titres concernant l'abbaye, la ville et la terre de St-Claude*, t. II, p. 458-459 ; cité par Paul Benoît (dom), *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude*, t. 2, op. cit, p. 510-511.

(17) - Cette fête a lieu le 8 décembre.

les rattrapa au delà des Rousses dans un combat sanglant. Le souvenir d'autres combats existe encore dans des noms de lieux dits, comme *le Cimetière des Bourguignons* dans le Noirmont, *la Forêt du Massacre* au delà de la Combe du Lac. D'autres attaques suivront. Les Bernois tenteront une nouvelle agression sur Saint-Claude en 1543, puis les Genevois en 1571.

Mais l'attaque dont l'histoire se rappela le plus eut lieu dans la nuit du 8 au 9 décembre 1591. L'abbé de Saint-Claude était alors Ferdinand de Rye. Ce jour là, un groupe de 100 à 120 Genevois se rassembla à Gex avec le projet de surprendre Saint-Claude pendant la nuit (15). Ils chargèrent leurs chevaux de provisions de bouche et de guerre et se mirent en route. Quelques heures plus tard, ils arrivèrent à Septmoncel, descendirent le chemin des moines et arrivèrent vers minuit « dans un petit plain entre le village de l'Essart et la montagne ». En voici le récit, cité par Dom Benoît (16): « Tandis que (...) ils se rallioient et arrangeoient leur entreprise, ils entendirent sonner les grosses cloches de l'abbaye pour les matines qu'on y disoit encore alors vers la nuit, et pour la fête de la Conception de la Sainte Vierge (17) protectrice de la province. Ce son inespéré les surprit, mais ayant bientôt cessé, tandis qu'ils déliberoient s'ils avanceroient, on sonna un second coup, et bientôt après un troisième. Ils aperçurent ensuite des lumières du costé de la ville et entendirent battre du tambour, ce qu'on ne faisoit pourtant que pour donner des bonjours, comme il étoit alors coutume de le faire dans l'Avent. Ils crurent qu'absolument ils étoient découverts et que les habitants estoient sur leur garde ; ils prirent la fuite et retournèrent en confusion sur leur pas ». Et plus loin: « Ce qui fut par une protection visible du ciel et un effet de la puissance de nos saints protecteurs auprès de Dieu ; car si ces méchants avoient suivi leur dessein, trouvant la ville toute ouverte, et sans garde, tous les habitants endormis, quels maux n'auroient-ils pas faits dans la surprise et la confusion de la nuit! ».

Cette histoire ne manque pas de sel. Personne dans la ville ne s'était douté que des Genevois s'apprêtaient à les attaquer. On était dans la période de l'Avent où, traditionnellement, on sonnait à trois reprises les matines pendant que le tambour battait pour donner le bonjour. Le bruit, inattendu, des cloches suffit à déstabiliser nos Genevois, qui, pris de panique, s'enfuirent chez eux sans demander leur reste.

Ne devrions nous pas garder la mémoire de ce petit moment de notre histoire, et chaque année, le matin du 9 décembre, faire sonner par trois fois les cloches de la cathédrale et faire suivre cette sonnerie d'un battement de tambour, nous souvenant que la prière des moines parvint à faire fuir ce jour de décembre 1591 un groupe de Genevois calvinistes, venus pour attaquer notre ville et s'emparer du corps de saint Claude... A l'image des Genevois qui, chaque année, célèbrent avec éclat « l'Escalade ». Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, avait tenté d'escalader les murailles de Genève par surprise pour s'emparer de la ville. Il reprenait ainsi un vieux rêve de la famille de Savoie, faire de Genève sa capitale ou, au moins, une de ses places fortes. Sa tentative se solda par un échec cinglant. La population genevoise repoussa l'assaut des Savoyards qui ne purent franchir les fortifications de la ville, ce qu'aiment à célébrer encore aujourd'hui les Genevois.

Six lettres inédites de dom Paul Benoît, auteur de l'Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude

Marie-Paule Renaud

Gâce à un adhérent des Amis du Vieux Saint-Claude, Jean-Pierre Bardet, nous avons pu avoir communication de six lettres inédites (1886-1891) de dom Paul Benoît, où l'auteur bien connu de l'« Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude » évoque entre autres la gestation et la parution de cet ouvrage de référence. Compte tenu de leur intérêt, nous avons demandé à Marie-Paule Renaud d'en établir une édition commentée pour les Amis du Vieux Saint-Claude.

Ave Maria. Saint-Claude, le 16 juin 1886 (1)

Cher Monsieur le Curé, (2)

Je ne veux pas commettre la même faute que l'année dernière : je voulais vous adresser un exemplaire de mes *Erreurs modernes* (3), et les exemplaires que Palmé (4) m'avait remis se sont trouvés fondus entre mes mains sans que vous ayez été servi ; cette année-ci, vous serez servi à temps, et je n'aurai pas à me reprocher de faire passer mes parents après les étrangers.

Daignez donc, Monsieur le Curé, agréer l'hommage de ces deux volumes sur la franc-maçonnerie comme un faible témoignage de mes sentiments de vénération à votre égard et de tous ceux de ma communauté.

J'ai la confiance que cet ouvrage, malgré ses imperfections, vous plaira. Je me suis appliqué à décrire, avec le plus de clarté et de brièveté possible, la maudite institution, ses innombrables instituts avec leurs formes variées, ses procédés, ses œuvres. Je montre dans la franc-maçonnerie l'officine des idées modernes, leur corps de prédicateurs, leur milice, ou plutôt l'émanation vivante et agissante de toutes les doctrines antichrétiennes et antisociales.

M. Claude Jannet, qui a lu le manuscrit de l'ouvrage, voulait bien m'écrire hier que mon travail ne faisait double emploi avec aucun de ceux qui ont été publiés dans ces derniers temps.

N'aurons-nous plus le bonheur de nous voir à Saint-Claude ?

Daignez agréer, cher Monsieur le Curé, l'expression de mon affectueuse vénération.

F[rère] Paul Benoît

ch. rég. de l'Im. Conc. [chanoine régulier de l'Immaculée Conception]

L'auteur : Marie-Paule Renaud est l'auteur d'une *Histoire du diocèse de Saint-Claude - 1817-1977* (Arbois, 2013). Elle a également classé la correspondance de dom Gréa, supérieur et collaborateur de dom P. Benoît, conservée aux Archives diocésaines du Jura.

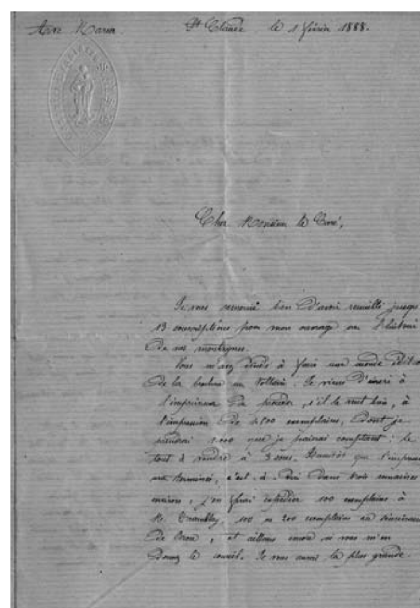


Fig. 1. Lettre de dom Benoît du 1.02.1888 (r°). Coll. part.

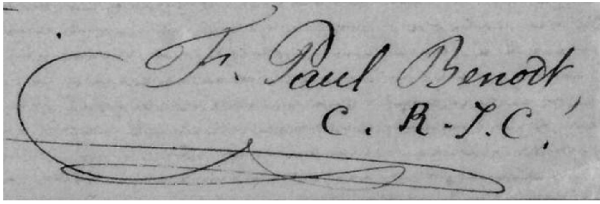


Fig. 2. Signature de dom Benoît : «F[rère] Paul Benoît – C.R.I.C. [chanoine régulier de l’Immaculée Conception]».



Fig. 3. Cachet des Chanoines réguliers de l’Immaculée Conception. Détail du papier à lettres utilisé par dom Benoît. Coll. part.

(5) - Dom Benoît est en train de rédiger son ouvrage historique qui paraîtra sous le titre *Histoire de l’abbaye et de la terre de Saint-Claude*. Il demande dans le cours de la lettre à son correspondant des renseignements sur des paroisses d’autres diocèses ayant dépendu autrefois de l’abbaye. Dans son opuscule sur Voltaire (voir note 6, Lettre du 11 novembre 1887), il informe ses lecteurs de la parution prochaine d’une *Histoire de la Principauté de Saint-Claude* dont il ne révèle ni l’auteur ni le titre exact.

(1) - Dom Benoît est chanoine régulier de l’Immaculée Conception à Saint-Claude depuis 1877 et professeur de théologie.

(2) - Comme l’atteste la lettre du 15 mars 1888 commentée ci-après, le destinataire de ce lot de correspondance est le curé de Fernex, devenu Fernex-Voltaire, dans le pays de Gex. Il s’agit à cette date de l’abbé Joseph-Hippolyte-Emmanuel Delacroix, né à Péron en 1842. Il fréquenta le collège ecclésiastique d’Évian, de Belley (institution Lamartine) puis, en 1861, le grand séminaire de Brou à Bourg-en-Bresse. Trop jeune pour l’ordination sacerdotale, il est envoyé à l’institut des sourds-muets de Bourg-en-Bresse jusqu’en 1871, date à laquelle il est nommé vicaire à Ceyzeriat. Curé de Saint-Just l’année suivante, il est nommé curé archiprêtre de Fernex en 1875. Chanoine titulaire de la cathédrale de Belley en 1906, il décède dans cette ville le 4 février 1917 (renseignements aimablement communiqués par l’abbé Joël Lambert, président de la Société nouvelle Gorini des pays de l’Ain).

(3) - *La Cité antichrétienne au XIX^e siècle* parut en 1885 en deux parties : «Les Erreurs modernes» en deux tomes, et la «Franc-maçonnerie» en deux tomes également. Dom Benoît oppose la doctrine de l’Église à la doctrine de la cité antichrétienne rationaliste ou naturaliste. Il dénonce d’abord chez les catholiques une «multitude d’erreurs mitigées sous l’influence du rationalisme qui se sont produites chez les catholiques» dans lesquelles dom Benoît décèle la prétention à tout concilier, la diminution des vérités, l’indocilité aux dogmes, l’affaiblissement de la foi. Après avoir identifié les ennemis de l’intérieur, dom Benoît s’attaque ensuite aux «armées rationalistes» qui sapent l’autorité de l’Église dans les sociétés, c’est-à-dire les loges maçonniques.

(4) - Victor Palmé, qui édita la *Cité antichrétienne* (ainsi que *L’Église et sa divine constitution* de dom Gréa), était directeur de la Société générale de librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères à Paris.

Ave Maria. Saint-Claude, le 1^{er} février 1888

Cher Monsieur le Curé,

Je vous remercie bien d’avoir recueilli jusqu’à 13 souscriptions pour mon ouvrage sur l’histoire de nos montagnes. (5)

Vous m’avez incité à faire une seconde édition de la brochure sur Voltaire. (6) Je viens d’écrire à l’imprimeur de procéder, s’il le veut bien, à l’impression de 4 500 exemplaires dont je prendrai 4 000 que je paierai comptant ; le tout à vendre à 3 sous. Aussitôt que l’impression sera terminée, c’est-à-dire dans trois semaines environ, j’en ferai expédier 100 exemplaires à M. Trembley, 100 ou 200 exemplaires au séminaire de Brou, et ailleurs encore si vous m’en donnez le conseil. Je vous aurai la plus grande reconnaissance d’expliquer la raison de cet envoi à M. Trembley (7), comme aussi de demander au *Courrier de Genève* et au *Courrier de l’Ain* un petit article (8), cette demande venant de votre part sera plus efficace que venant de la mienne, parce qu’elle paraîtra plus désintéressée.

Je vous adresserai cinq ou six exemplaires sur beau papier (j’en fais tirer une trentaine) dont vous pourrez user à votre convenance. Nous enverrons depuis ici les exemplaires aux adresses que vous voudriez bien nous indiquer encore.

Je suis fort étonné qu’on n’ait pas encore fait l’histoire de notre pays, car je la trouve fort belle. Je ne sais pas si je réussirai à la rendre aussi intéressante qu’elle me le paraît à moi-même. (9)

Je me permets de vous adresser ci-joint quelques noms dont je voudrais avoir la traduction française: ce sont les noms de diverses paroisses ou prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Claude et situés soit dans l'ancien diocèse de Genève, soit dans l'ancien diocèse de Lyon: je crois qu'ils désignent des localités qui vous sont connues.

Puis, relativement aux paroisses de l'ancien diocèse de Genève, pourriez-vous me trouver les renseignements suivants :

1° Se souvient [-on] dans une paroisse d'avoir appartenu à l'abbaye ?

2° Sont-elles actuellement aussi bonnes, moins bonnes ou meilleures que leurs voisines ?

3° Quel est l'état de la foi et de la fréquentation des sacrements ?

On si vous ne pouviez me donner vous-même ces renseignements, pourriez-vous m'indiquer quelqu'un à qui je puisse m'adresser ?

Je vous demande bien pardon, cher Monsieur le Curé, pour toutes mes importunités ; je compte un peu sur votre si bienveillante indulgence.

Daignez agréer de nouveau, bien vénéré Monsieur, et tous mes remerciements et tous mes plus affectueux et très respectueux hommages.

F[rère] Paul Benoît

C.R.I.C. [chanoine régulier de l'Immaculée Conception]

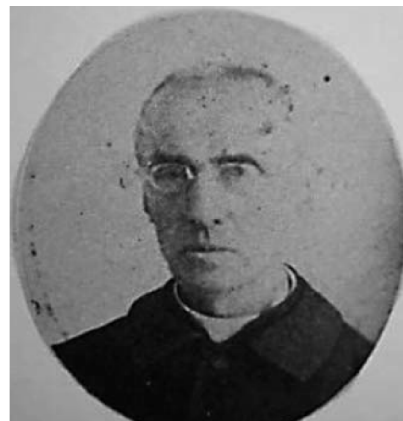


Fig. 4. Portrait de dom P. Benoît. Archives diocésaines.

(6) - Dom Benoît rassembla dans un opuscule intitulé *Aux habitants de la montagne. La vérité sur Voltaire*, et publié à Lons-le-Saunier en 1887, neuf lettres qui ont paru auparavant dans le *Courrier du Jura* en octobre et novembre 1887. Pour protester contre l'érection d'une statue de Voltaire, inaugurée à Saint-Claude par le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Spuller, en août 1887, dom Benoît expose tous les griefs susceptibles de ternir la vie, la personnalité et l'œuvre de Voltaire. Dom Benoît voit en Voltaire non seulement un grand ennemi de l'Église mais aussi la main qui dicta à l'avocat Christin le faux procès de la mainmorte intenté à l'abbaye de Saint-Claude, mainmorte dont il défend au contraire l'utilité. Dom Benoît défie la loge de Saint-Claude, « Le réveil de la montagne » et son organe de propagande, *L'Écho de la montagne*, de lui opposer des arguments valables. Toutefois, ces lettres, datées des Rousses (où se trouve la maison familiale), sont publiées sans signature. Veut-il gagner du temps sur ses adversaires ? Répond-il à une demande du journal ? La règle de sa congrégation lui interdit-elle de publier sous son nom sans *imprimatur* ?

Ave Maria. Saint-Claude, le 15 mars [18]88

Cher Monsieur le Curé,

J'attends bien longtemps à vous remercier de vos précieux renseignements.

Je me propose d'écrire à M. Delaigue pour lui demander la traduction d'un certain nombre de noms de lieux, la portée et le sens des donations faites par les rois et même par les évêques de villages ou de paroisses aux monastères, etc. Je profiterai peut-être aussi des autres sources que vous m'indiquez. (10) Je me réserve enfin de m'adresser à vous-même, pour de nouveaux renseignements ou des conseils.

Les documents recueillis par M. Gruet se sont dispersés après sa mort car ils sont tombés entre des héritiers inintelligents.

J'ai trouvé de différents côtés beaucoup de documents précieux. Je puis suivre tous les grands faits de l'histoire de la principauté de St Claude : les phases de la vie monastique, le développement de la ville, la naissance de tous les villages, les principaux faits de l'ensemble du pays, les institutions, etc. (11)

(7) - Libraire à Genève.

(8) - Le *Courrier de Genève* a fait l'éloge, dans son édition du 5 avril 1887, des *Erreurs modernes* de dom Benoît.

(9) - Il s'agit bien-sûr de la future *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*.

(10) - Les renseignements que dom Benoît recherche concernent des lieux et paroisses qui ont dépendu autrefois de Saint-Claude et qui se trouvent actuellement dans d'autres diocèses. Il confie la traduction du latin au français de ces noms qu'il ne connaît pas à un historien du cru.

(11) - Les sources de dom Benoît sont de nature diverse. Il a utilisé des ouvrages historiques comme le *Dictionnaire des communes du Jura* de Rousset, les travaux de ses prédécesseurs consacrés à Saint-Claude. Il a consulté aux Archives municipales de Saint-Claude, aux Archives départementales du Jura le fonds de l'abbaye saisi à la Révolution. Un certain nombre de ces documents (chartes...) se sont trouvés dispersés dans cette époque troublée et Dom Benoît les recherche aussi chez les collectionneurs.

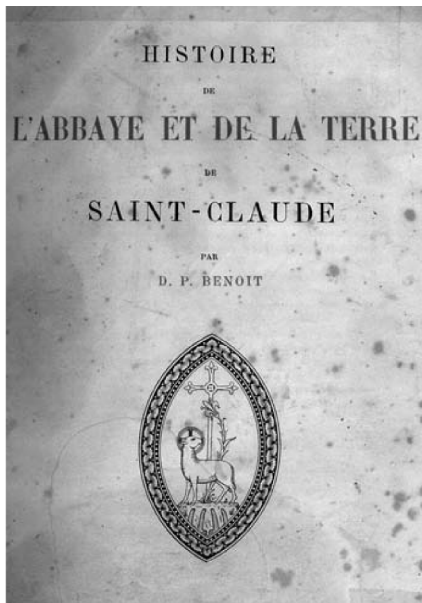


Fig. 5. Page de couverture de l'Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude, édition de 1890. Archives municipales de Saint-Claude.

(12) - Aujourd'hui Ferney-Voltaire.

(13) - Il s'agit de la future Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude.

(14) - Il s'agit des archives de l'abbaye saisies à la Révolution et réunies en plusieurs fonds à Saint-Claude et au département. Les archives de l'évêché seront saisies en 1905 et versées au département, sauf les registres de catholicité.

Ce sont les documents qui me tentent surtout. Si M. le Docteur Gerlier en possédait et qu'il consentit à me les prêter, je lui en ferais volontiers la demande.

La brochure sur Voltaire [souligné dans le texte] est en train de s'imprimer. Lorsque l'impression sera achevée, je vous ferai adresser 100 exemplaires, j'en ferai adresser 50 à M. Trembley, 50 à Mme Garin, 200 au séminaire de Brou.

Votre invitation à une visite à Fernex (12) est de nature à me tenter ; je serais si heureux de m'entretenir avec vous. Mais je ne la crois pas nécessaire à mon œuvre ; par conséquent, si mon cœur m'y pousse, ma règle me l'interdit. Je me propose cependant de visiter toute la principauté, j'irai donc à Chézery, à Echallon, etc. Que n'êtes-vous dans quelque'un de ces lieux.

Je vous prie de nouveau, bien cher Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de ma profonde reconnaissance et de ma bien respectueuse affection.

F[rère] Paul Benoît

C.R.I.C. [chanoine régulier de l'Immaculée Conception]

Ave Maria. Saint-Claude, le 12 octobre [18]88

Cher Monsieur le Curé,

Vous avez daigné vous intéresser si charitablement à mon travail sur l'histoire de nos montagnes, que je dois vous tenir au courant de cette affaire. (13)

J'ai reconnu bientôt qu'au lieu d'un volume de 500 pages *in 8°* ordinaire, il fallait un grand *in 8°* de 8 ou 900 pages, et même en condensant beaucoup la matière. Puis j'ai reconnu aussi qu'une carte et divers dessins étaient nécessaires. En conséquence nous avons élevé à 7 f[rancs] le prix de l'exemplaire pour les souscripteurs. Je pense que tous ceux dont vous m'avez envoyé les noms ne retireront pas leur souscription.

Nous avons recueilli un peu plus de 300 souscriptions. Nous comptons sur un débit de 800 ou 1 000 exemplaires pour la première année. En conséquence, nous nous sommes décidé à faire tirer 2 000 exemplaires. Mais l'exemplaire sera au moins à 10 francs, probablement à 12 francs et peut-être à 15 francs pour ceux qui n'ont pas souscrit. Nous ferons exception pour les habitants de certains villages de nos montagnes.

J'ai pu retrouver la naissance de toutes les paroisses de la montagne, et les principales phases de leur naissance. C'est une histoire fort intéressante, je vous assure ; du moins, je la trouve telle.

Les archives de Lons-le-S[ain]t-Claude sont si riches, celle de l'Évêché et de l'hôtel de ville de S[ain]t-Claude renferment aussi beaucoup de documents. (14)

Je suis allé passer un jour à celles de Bourg[-en-Bresse] ; mais je n'ai pas trouvé beaucoup de documents, quoique l'abbaye de S[ain]t-Claude ait eu beaucoup de relations avec les paroisses du Bugey et de Gex.

En revanche, j'ai fait la connaissance du plus charmant archiviste qui soit

au monde, je vous remercie de m'avoir adressé à lui ; nous avons entamé des relations qui, je crois, persévéreront longtemps. Je m'étais recommandé auprès de lui de votre patronage, il paraît qu'il a pour votre personne une singulière vénération.

Je vous envoie ci-joint une liste de noms que je trouve fréquemment dans les anciennes chartes, avec la traduction de M. Brouard. J'aimerais bien que vous me donniez votre appréciation et que vous la soumettiez même à M. Gerlier.

Dans la vie de s[ain]t Romain, l'*Anonyme* du VI^e siècle, décrivant le Jura, donne pour limites à la forêt, vers le nord le Rhin, et vers le sud *plaginem Mau-satis* (15). Connaîtriez-vous quelque nom moderne qui convînt ? Ailleurs, parlant de saint Romain revenant d'Agaune, et racontant que les Genevois, désireux de le voir, firent garder tous les chemins pour qu'il ne retournât pas à Condat sans être aperçu, il dit qu'ils firent garder *angustias Bresti montis*. Du côté de la Faucille, ou ailleurs y aurait-il un *Brestus mons* ?

L'impression est commencée, mais comme il y aura plus de 50 illustrations, je compte qu'il faut encore 4 mois environ pour terminer l'ouvrage. (16)

Je vous offre de la part de notre rév. Père Sup. [*révérend père supérieur*] tous ses sentiments de la plus cordiale cordialité [sic].

Daignez agréer, cher Monsieur le Curé, l'expression de ma profonde et affectueuse vénération.

F[rère] Paul Benoît
C.R.I.C. [chanoine régulier de l'Immaculée Conception]

Ave Maria. Saint-Claude, le 8 janvier [18]89

Vénééré Monsieur le Curé,

Je vous remercie bien des vœux que vous m'avez envoyés avec votre carte. J'ai la confiance que vous daignez y joindre quelques-unes de nos saintes prières pour rendre ces vœux plus efficaces encore.

De mon côté, je vous présente mes meilleurs souhaits. Puisse le bon Dieu bénir en cette nouvelle année et le pasteur et le troupeau, spécialement le troupeau, pour qu'il devienne digne de son saint pasteur.

Je me suis réjoui que vous ayez pu vous arranger avec mon frère. Il eût été bien regrettable si ce bien de famille avait passé à des étrangers.

Je crois me rappeler avoir entendu dire à mon regretté père qu'il donnerait de ce bois un chiffre qui, autant que je m'en souviens, était entre 6 et 7 000 francs. C'est, posé le changement du pouvoir de l'argent depuis qqs [*quelques*] années, le prix que vous a donné mon frère.

L'ouvrage s'imprime peu à peu, plus lentement que je ne pensais, à cause du retardement des gravures. Nous mettrons deux volumes. Il y aura beaucoup d'illustrations.

Je vous dis tout cela, car je sais que vous vous y intéressez. Votre bienveillant accueil pour ce livre a été pour moi jusqu'ici un précieux encouragement.

(15) - Dans l'*Anonyme*, on lit : *pagi Nemausatis*.

(16) - Il est curieux que dom Benoît demande encore à ses correspondants des précisions de détail alors que l'impression de l'ouvrage est déjà commencée. Ce qui l'amène à revoir à la hausse la pagination et le prix de la souscription.

Daignez agréer, cher et vénéré Monsieur le Curé, avec mes humbles vœux, tous mes sentiments de reconnaissance et d'affection.

F[rère] Paul Benoît
C.R.I.C. [chanoine régulier de l'Immaculée Conception]

Ave Maria. Saint-Antoine (Isère), le 5 janvier [18]91

Vénéré Monsieur le Curé,

Je vous remercie bien de votre lettre si bonne, de vos vœux, de votre intérêt pour mon frère et sa famille et de vos prières pour ma belle-sœur.

En retour de vos vœux, je vous souhaite l'abondance des bénédictions du bon Dieu pour vous et pour votre paroisse.

Qu'il plaise à la miséricorde divine de soutenir votre zèle et de le récompenser par des grâces de conversion égales à son mérite !

J'avais prié M. Trembley de vous remettre un certain nombre d'exemplaires des deux éditions de mon livre, par exemple huit de chacune, afin que vous en ayez pour les personnes qui auraient la bonté de vous en demander. Il paraît qu'il ne l'a pas fait. Consentiriez-vous à les lui demander et en garder un petit dépôt chez vous ? Je prie Mesdames vos tantes de vouloir bien se fournir soit auprès de vous, soit auprès de lui.

Le bon Dieu se plaît à bénir cet ouvrage fait pour l'honneur de ses saints. Plusieurs grands journaux en ont parlé avec de grands éloges ; des personnages considérables m'en ont écrit.

Cette terre de S[aint-]Claude a une prédestination toute spéciale. J'ai éprouvé une immense douleur des persécutions (vraiment incompréhensibles) qui nous en ont chassés, et j'ai la ferme espérance que nous y retournerons un jour.

Aurons-nous le bonheur de vous voir à S[aint-]Antoine ? Nous avons ici une magnifique basilique, un immense monastère, une population très bienveillante ; nous avons repris l'habit blanc ; l'Académie de Grenoble a autorisé sans difficulté notre établissement d'instruction secondaire. Nous aurons demain la profession d'un prêtre [mot illisible], nous avons le 8 décembre la profession d'un prêtre lyonnais ; il y a en ce moment 16 novices se préparant à faire leur profession dans l'année : jamais nous n'avons eu autant de vocations : la persécution nous a été très utile.

Je recommande à vos saintes prières notre chère défunte, mon pauvre frère et ses cinq orphelins.

J'ai mis dans notre bréviaire votre précieux souvenir ; il m'accompagnera dans le Canada.

Daignez agréer, vénéré Monsieur le Curé, avec nos humbles vœux, l'expression de ma respectueuse affection.

F[rère] Paul Benoît
Ch. rég. de l' Im. Conc. [chanoine régulier de l'Immaculée Conception]

Le bon Dieu se plaît à bénir cet ouvrage fait pour l'honneur de ses saints. Plusieurs grands journaux en ont parlé avec de grands éloges.

Un bagnard sanclaudien, ou la triste histoire de Reffay Félix Ulysse, dit Georges

Jean-Louis Reffay

Le 22 septembre 1880, est comparu à la mairie de Molinges, Reffay Hippolyte âgé de 23 ans, tourneur, domicilié à Molinges, lequel nous a présenté un enfant, né le jour même à 7 heures du matin, de lui déclarant, en sa maison de Molinges, et de Marie Perrin, âgée de 25 ans, sans profession, domiciliée à Molinges, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Félix Ulysse... » Ainsi débute la triste histoire d'Ulysse Reffay...

Cette famille Reffay ne restera pas très longtemps à Molinges, puisqu'en 1884, naîtra à Saint-Claude un deuxième garçon, Paul Emile Gabriel qui se mariera en 1909 à Molinges avec Rose Marie Louise Piassale. Ce couple aura une fille, Paulette Louise, née à Saint-Claude en août 1914.

Ainsi, Félix Ulysse grandira à Saint-Claude, mais comme l'on peut le supposer à l'orthographe de deux de ses lettres qui nous sont parvenues, il devait fréquenter plus souvent l'école buissonnière que celle, plus orthodoxe, de la République.

C'est donc à Saint-Claude que débutera sa vie de délinquant puisque le 3 septembre 1891 (il n'a alors que 11 ans) et le 28 février 1893, il se fera prendre « pour vol et remis à ses parents ».

On peut supposer que l'autorité paternelle – si tant est qu'elle existe - devait déjà lui être insupportable puisque dans la même année 1893 (il a seulement 13 ans !) il sera condamné le 23 septembre, presque le jour de son anniversaire, par le tribunal de Trévoux, dans l'Ain. Le motif de cette condamnation pourrait paraître assez cocasse, s'il n'était pitoyable, mais écoutez plutôt, en commençant par la liste des complices :

Pingon Auguste, 40 ans, né à Aranc arrondissement de Belley en 1853, Vialleton Marie Fannie 27 ans, née à Saint-Pierre des Macchabées (1), arrondissement de Tournon dans l'Ardèche et Reffay Félix Ulysse, dit Georges, né à Molinges.

Ces trois individus, détenus le jour du procès, sont prévenus de vol, de complicité et d'outrages à garde-champêtre.

Que s'est-il passé ?

Attendu que le 13 août 1893, à Saint-Paul de Varax (2), le nommé Reffay a soustrait frauduleusement un canard au préjudice du sieur Tabouret ; que ce fait n'est d'ailleurs pas dénié par lui ;

L'auteur : Jean-Louis Reffay, adhérent des AVSC, a publié dans le bulletin annuel divers articles où il explore les destinées insolites de personnes portant le patronyme Reffay.

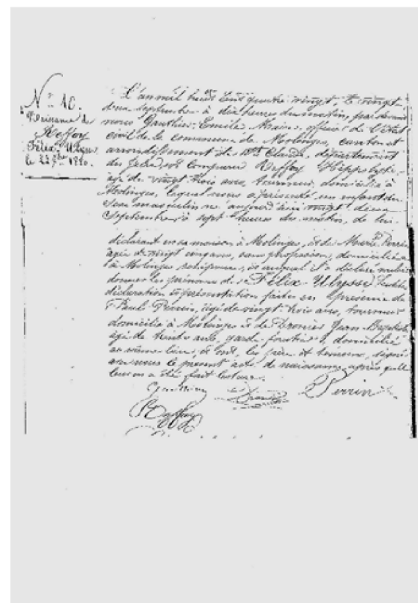


Fig. 1. Acte de naissance de Félix Ulysse Reffay à Molinges le 22.09.1880.

(1) - Ou Saint-Pierre de Mauchabec, aujourd'hui Saint-Pierre sur Doux.

(2) - Canton de Châtillon-sur-Chalaronne

Attendu qu'à la même date et au même lieu, le Sieur Pingon a recelé sciemment le dit canard et a en outre outragé par paroles, gestes ou menaces le sieur Gros, garde-champêtre de Saint-Paul de Varax dans l'exercice de ses fonctions ;

...

Attendu que vu le jeune âge de Reffay, il y a lieu de décider qu'il a agi sans discernement et de l'envoyer dans une maison de correction pour y être détenu et élevé jusqu'à 18 ans accomplis.

Le Tribunal de Trévoux décide donc de l'envoyer à la Colonie pénitentiaire d'Aniane dans l'Hérault où il entrera le 6 novembre 1893 et d'où il ne doit ressortir que « *ses 18 ans accomplis* », soit le 22 septembre 1898.

Sa fiche d'entrée à Aniane (où il sera enregistré sous le numéro d'écrou 1185) comporte un signalement du jeune détenu :

<i>Taille</i>	<i>1,38 m</i>	<i>Nez</i>	<i>rectiligne</i>
<i>Cheveux et sourcils</i>	<i>châtains</i>	<i>Menton</i>	<i>rond</i>
<i>Front</i>	<i>bombé</i>	<i>Visage</i>	<i>ovale</i>
<i>Yeux</i>	<i>châtains</i>	<i>Teint</i>	<i>naturel</i>
<i>Bouche</i>	<i>moyenne</i>		
<i>Antécédents sous le rapport du caractère, des mœurs et de la conduite</i>			<i>Mauvais</i>

Sous la rubrique « Religion », figure la mention « catholique », mais celle-ci a été barrée par les autorités pénitentiaires.



Fig. 2. Dortoir dit «cage à poules» à la Colonie pénitentiaire d'Aniane (Hérault). S.n.

Cependant, il ne fera pas tout son temps à Aniane puisque sa fiche nous indique qu'il a été transféré à la colonie du Luc, près d'Alzon, dans le Gard, le 2 novembre 1896.

La colonie d'Aniane ne devait certainement pas être adaptée aux délinquants de son espèce, car sur une trentaine de détenus entrés au Luc en novembre 1896, tous viennent d'Aniane, sauf un arrivant de Perpignan.

Au Luc, les autorités vont tenter d'apprendre un métier aux jeunes pensionnaires, le plus généralement celui d'agriculteur.

A l'entrée au Luc, Félix Ulysse possède un petit pécule de 5 francs et 5 centimes (l'un des plus faibles de son groupe), alors que les sommes les plus élevées (!) atteignent les 30 francs. A sa sortie, le total de son « Secours et pécule » se montera à 78 francs répartis comme suit : 8 francs acquis pendant la détention, 20 francs de secours de route, à quoi s'ajoute un trousseau d'une valeur de 50 francs.

Les secours de route vont lui servir à financer son voyage, puisque bénéficiant d'une libération provisoire, il ne se déplacera pas (pour cette fois) aux frais de l'Etat ; le trousseau sert bien entendu à vêtir l'enfant dans sa vie civile alors qu'il ne possède rien de plus que ses vêtements pénitentiaires.

Bien évidemment, les autorités vont dresser un bilan du passage du détenu dans la Colonie ; nous y apprenons qu'à son entrée il se disait apprenti tourneur et qu'il savait à peine lire ; à sa sortie (*1 an, 10 mois et 20 jours plus tard*),

il sait lire, écrire et compter et il est considéré comme appliqué à l'école ; il aura de plus appris le métier d'agriculteur. L'administration pénitentiaire savait aussi encourager les bonnes volontés puisque le 1er juillet 1896, Félix Ulysse sera admis au tableau d'encouragement !

Toutefois, avant de libérer les enfants sortant de la maison de correction, le directeur du Luc demande son avis au Procureur de la République dont dépend le tribunal ayant prononcé la sentence : *l'enfant peut-il être rendu à sa famille, placé chez un particulier ou être autorisé à s'engager dans l'armée ?* Curieusement, Félix Ulysse sera proposé pour un placement chez un particulier, en l'occurrence son père, alors que le directeur du Luc dans un rapport du 30 avril, estimait que *les parents du jeune Reffay étant dans la plus grande gêne, il leur est impossible de lui assurer ses moyens d'existence ; il sera placé, par nos soins dans une ferme agricole.*

Rappelons maintenant brièvement quelques punitions (la liste en est longue) relevées dans le dossier de Félix Ulysse et auxquelles les enfants pouvaient être soumis, tant à Aniane qu'au Luc :

Le gaspillage de pain, la perte de la cravate ou le fait de ramasser du tabac lors de promenades : un jour de pain sec ; les actes immoraux (sans précision) valaient 15 jours de peloton de punition, tandis que les tentatives d'évasion en valaient 30. Par contre, le désordre au dortoir, la paresse au travail ou la perte de ses bretelles, coûtaient aussi cher que de jeter des pierres ou d'uriner à l'atelier : une nuit de planche.

Pour la petite histoire, et pour l'avoir appris bien longtemps après la fermeture de la Colonie d'Aniane, nous précisons que la perte récurrente d'objets usuels n'était que le résultat de trocs entre les détenus et les jeunes du village. Ces échanges avaient lieu lors de la promenade du dimanche (en rangs et sous la surveillance de gardiens armés, j'ai moi-même vu la scène à plusieurs reprises, lors de nos passages à Aniane) et les détenus voyaient là un moyen de se procurer du tabac à bon compte, si l'on peut dire, contre un ceinturon, des bretelles ou une cravate et la punition qui allait avec... !

A sa libération, le 22 septembre 1898, Félix Ulysse devrait donc officiellement être « placé » chez *Reffay Hippolyte, journalier, demeurant à Villemonble, canton de Vincennes (Seine), où il vit avec l'un de ses deux enfants, même si l'on sait qu'il a peut-être déménagé et demeure actuellement au plateau d'Avron, Seine et Oise, sans autre indication d'adresse, et qu'il a laissé de nombreuses dettes à Villemonble où il habitait précédemment.*

Ira-t-il, comme prévu, retrouver son père et son frère pour vivre avec eux dans la région parisienne, cela semble peu probable. Il semble plutôt qu'il soit revenu dans le Jura où il aura vite fait de reprendre ses mauvaises habitudes

Le 13 juillet 1899, lors d'une audience publique du tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier, *Reffay (3) Félix Ulysse, dit Georges, vernisseur, sans domicile fixe, célibataire est accusé d'avoir à Lons-le-Saunier, le 12 juillet, et en tous cas depuis moins de trois ans, soustrait frauduleusement un porte-monnaie contenant la somme de dix francs et vingt centimes au préjudice du Sieur Treuvey Joseph, scieur de bois au dit lieu.*

Le dit porte-monnaie était renfermé dans une malle sous des vêtements. Rencontré sur la porte au moment de sa sortie par le dit Treuvey qui présuma

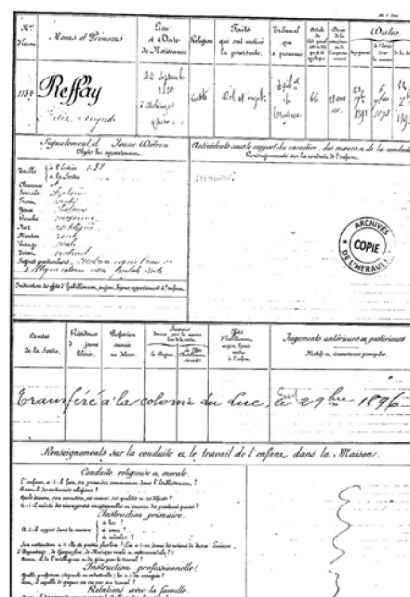


Fig. 3. Fiche de F.U. Reffay à la colonie d'Aniane, 1893-1896. Archives départementales de l'Hérault 2 Y 814.

(3) - Son dossier mentionne déjà son statut de « récidiviste ».

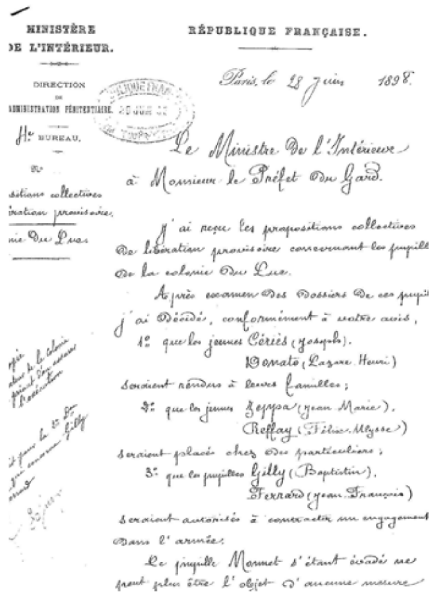


Fig. 4. Bulletin de sortie de la colonie pénitentiaire du Luc, 1898. Archives départementales du Gard 1 Y 168.

aussitôt un vol, il fut conduit par lui au bureau de police où il fit des aveux complets.

Attendu qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes en faveur du prévenu en raison de ses aveux et du peu de préjudice causé, Pour ces motifs, ... pour répression, le condamne à deux mois de prison et aux frais.

Le temps de faire ses deux mois de prison et de se réorganiser quelque peu, Félix Ulysse va se rapprocher de Saint-Claude ; peut-être, mais peu probable, pour y retrouver sa mère qui ne s'est jamais occupée de lui et qui mène une vie dissolue, ou plutôt d'anciens camarades de débauche...

Quoiqu'il en soit, le naturel revient vite au galop et le 27 février 1900 il comparaitra devant le Tribunal de première instance de Saint-Claude,

«Attendu que le prévenu (Reffay Félix Ulysse, dit Georges, âgé de 19 ans, pipier, demeurant à Saint-Claude, détenu) qui, bien que jeune encore, a déjà encouru plusieurs condamnations pour vol, est aujourd'hui poursuivi pour diverses soustractions frauduleuses ... qu'il aurait commises à Saint-Claude soit en 1899, soit dans le courant de janvier dernier ;

« Attendu qu'au cours de l'information, le prévenu s'est reconnu l'auteur de tous ces vols, mais qu'à cette audience il est revenu sur ses aveux et a prétendu qu'il n'avait commis que celui au préjudice du sieur Livonge ;

« Attendu que le Tribunal ne saurait s'arrêter aux dénégations du prévenu, sa culpabilité résultant clairement de l'information et des débats ;

« Attendu qu'en effet, il est établi :

1° que dans le courant de janvier dernier il a tour à tour pénétré pendant la nuit, en fracturant les portes, dans divers ateliers situés dans l'usine du Sieur Gauthier au plan du Moulin, où il a soustrait frauduleusement, dans l'un, un mouchoir et une pièce de 50 centimes, au préjudice de Louise Chevassus, femme Robbez, diamantaire ; dans un autre, une pièce de 1 franc au préjudice d'Anaïs Lécuelle, femme (illisible), diamantaire et dans un troisième une lame d'acier et une tabatière au préjudice des époux (illisible), tourneurs ;

2° qu'après avoir au préalable soustrait la clef de la porte de l'escalier donnant accès dans la cave du Sieur Livonge Jules, négociant en cette ville, le prévenu s'est introduit dans cette cave pendant la soirée du dix huit janvier dernier, ce qui lui a permis de pénétrer la nuit, sans être entendu, dans le magasin du sieur Livonge et d'y soustraire au préjudice de ce dernier, la somme d'environ onze francs, deux boîtes de sardines et du fromage, deux tablettes de chocolat, une paire de pantoufles, une chemise et des cravates ;

3° que le dix neuf janvier, il a soustrait frauduleusement dans un atelier au lieu-dit « La Coupe », une pèlerine en drap au préjudice du Sieur Rosset Désiré, tourneur en cette ville ;

4° que dans le courant de ce même mois de janvier, il a soustrait, au préjudice du Sieur Chavériat Louis, cantonnier à Saint-Claude, une pioche que celui-ci avait placée dans l'escalier de la maison qu'il habite, rue Neuve en cette ville ;

5° que vers la même époque, il a également soustrait une pioche au préjudice du sieur Vuillermoz, propriétaire au « Marais », commune de Saint-Claude ;

6° que dans le courant de l'été dernier il a frauduleusement soustrait un vélocipède au préjudice du Sieur Vuillard Henri, négociant en cette ville, le dit vélocipède entreposé par le propriétaire dans un hangar près de son atelier ;

« Attendu que le 13 juillet dernier, le prévenu a été condamné par le tribunal de Lons-le-Saunier à 2 mois de prison pour vol et que par suite de cette condamnation, qu'il reconnaît avoir subie, il se trouve en état de récidive légale ;

« Attendu que tout en usant d'une certaine sévérité à l'égard du prévenu à raison de son état de récidive et de ses mauvais antécédents, il y a lieu d'admettre en sa faveur des circonstances atténuantes à raison du peu d'importance des objets soustraits.

... et pour répression, le condamne à 6 mois de prison et aux dépens (4)... »

Félix Ulysse, dit Georges va faire appel de ce jugement, mais la Cour d'Appel de Besançon, par son arrêt en date du 21 mars va confirmer la condamnation de ce « récidiviste détenu ».

Il accomplira sa peine à Besançon et à sa sortie - dans le courant de l'été probablement - il se fera embaucher à Montrond, (près de Champagnole) petite commune de quelques 400 habitants à l'époque, comme domestique chez le fils Braize.

Malheureusement, ses mauvaises habitudes reprennent le dessus et « le 27 août 1900, le prévenu a soustrait frauduleusement au domicile et au préjudice des époux Braize-Jouffroy de Montrond un porte-monnaie renfermant une somme de 15 francs et une autre somme de huit francs cinquante centimes renfermée dans un deuxième porte-monnaie, lequel n'a pas été soustrait ;

Attendu en effet que le dit jour vers 7 heures du soir les époux Braize sont venus souper chez leur fils Louis Braize dont la maison n'est distante de la leur que d'une centaine de mètres ; que c'est pendant cette courte absence qu'a eu lieu la soustraction du porte-monnaie et des sommes sus-mentionnées ; que pendant le même espace de temps le prévenu, qui était domestique chez le fils Braize, s'est rendu au domicile des parents pour y soigner du bétail ; qu'il y est resté plus longtemps que ne le comportait ce travail ; que rentré chez son maître il est parti furtivement en passant par la remise pour ne pas être vu et sans prendre le temps de manger ;

Attendu que 4 jours plus tard, c'est à dire le 31 août, le prévenu, qui s'était rendu à Besançon, achetait d'un sieur Ruplin une montre en nickel pour la somme de 15 francs ; qu'il reconnaît que le 27 août, jour du vol commis chez les époux Braize, il était absolument dépourvu d'argent et prétend qu'il a gagné sur le marché de Besançon les 15 francs qui lui ont servi à payer la montre ; mais que sur ce dernier point, son allégation, d'ailleurs invraisemblable, n'est appuyée d'aucune justification ;

Attendu, en conséquence que la culpabilité du prévenu est suffisamment établie et que les faits ci-dessus constituent le délit de vol...

Attendu qu'il résulte des déclarations du prévenu et de l'extrait régulier de son

(4) - Comme il n'était pas solvable, et ce sera le cas lors de toutes ses condamnations ultérieures, le paiement de ces dépens seront remplacés par 2 jours de contrainte par corps à effectuer en plus de la durée de la condamnation.

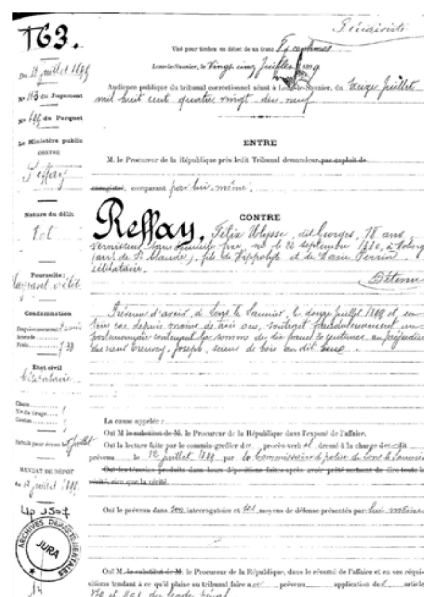


Fig. 5. Jugement pour vol par le Tribunal de Lons-le-Saunier, 1899. Archives départementales du Jura Up 1507.

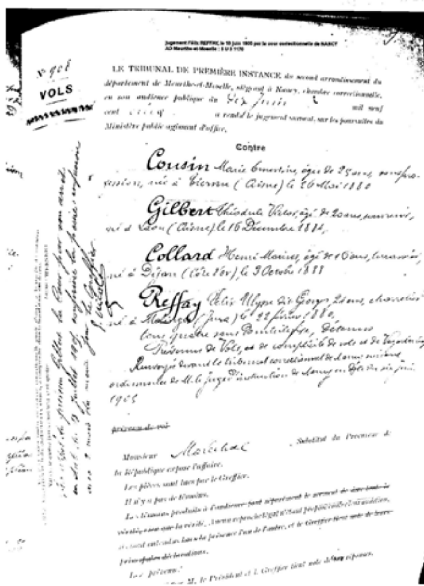


Fig. 6. Jugement pour vagabondage et vol par le Tribunal de Nancy, 1905. Archives départementales de Meurthe et Moselle 3 U 3 1170.

casier judiciaire qui est joint au dossier qu'il a été condamné notamment le 21 mars 1900 par arrêt définitif de la cour d'appel de Besançon pour vols commis en janvier 1900 à 6 mois de prison, qu'il se trouve ainsi en état de récidive légale, mais qu'on peut encore, à raison du peu d'importance de la somme volée, admettre en sa faveur les circonstances atténuantes.»

Félix Ulysse ne sera donc pas condamné – la justice est bien clément ! - et pourra poursuivre impunément sa « carrière » de voleur professionnel. Pour des raisons de sécurité, il va changer d'air et en janvier 1901, nous le retrouvons à Lyon dans une affaire où il se dit manoeuvre, célibataire, mais sans domicile fixe.

On lui reproche notamment d'avoir, « à Lyon le 22 janvier 1901 soustrait frauduleusement un torchon et un manteau au préjudice de la dame Bellemin et une paire de gants au préjudice de la demoiselle Lacroix. »

Il sera pour cela condamné à 8 mois de prison assortis de la défense de paraître pendant 2 ans dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le gouvernement avant sa libération

Il semble que le séjour dans les prisons lyonnaises ne l'ait guère impressionné, car, dès sa sortie, il va à nouveau se rendre coupable de vols. Nous l'apprenons par un jugement du Tribunal correctionnel de Lyon en date du 11 octobre 1901, nous précisant que :

« Reffay Félix Ulysse, ... sans profession ni domicile fixe, célibataire, ... est condamné à 6 mois d'emprisonnement, et à l'expiration de sa peine sera relégué hors du territoire continental de la République française, pour :

« 1° avoir à Lyon le 16 septembre 1901, en tous cas depuis moins de 3 ans tenté de soustraire frauduleusement de la viande et divers objets mobiliers au préjudice du Sieur Blancard, boucher, tentative qui, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de Reffay,

« 2° avoir été trouvé dans les mêmes circonstances de temps et de lieu en contravention à un arrêté d'interdiction de séjour du 23 avril 1901, à lui régulièrement notifié, par lequel le séjour à Lyon lui est interdit,

« 3° avoir été porteur hors de son domicile d'un couteau poignard, arme prohibée,

« 4° être en état de récidive,

« 5° avoir encouru dans un intervalle de 10 ans, non compris les peines subies, les 3 condamnations énumérées au jugement, outre celle qui fait l'objet du juge. »

Félix Ulysse fera appel de cette décision, mais celle-ci sera confirmée par la Cour d'appel de Lyon en date du 28 octobre.

Il vient donc d'être condamné à la relégation, jugement qui sera notifié par le directeur de la Circonscription pénitentiaire de Lyon à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes : « ... Je m'empresse de vous informer qu'à l'audience

du 11 octobre 1901, le Tribunal correctionnel de Lyon a condamné le nommé *Reffay Félix*, âgé de 21 ans à six mois de prison et à la relégation pour vol et infraction à la loi de 1885.» (5)

(5) - Cette loi du 27 mai 1885 concerne la relégation des récidivistes.

Dans l'attente de son départ, il sera alors dirigé vers la Maison d'Arrêt d'Angoulême où le 12 avril 1902, « *les Médecins soussignés, après avoir examiné le nommé Reffay Félix Ulysse, dit Georges, ont reconnu qu'il ne présente pas d'affection, qu'il jouit d'une bonne santé et déclarent qu'il est apte à la relégation.* »

Compte tenu de son départ imminent, l'Administration pénitentiaire du « Dépôt de relégués d'Angoulême » va établir, le 2 juin 1902, sa « Notice individuelle » :

Outre son état civil, que nous connaissons déjà, on retrouve un certain nombre de mensurations : sa taille - 1,60 m – le diamètre de sa tête, les longueurs du médus de la main gauche, de l'auriculaire de la main gauche, du pied gauche, de la coudée gauche, mais de l'oreille droite, la couleur de l'œil gauche et divers détails sur la forme du nez. On apprend également qu'il a une bonne vue, un accent provincial et qu'il s'est fait tatouer une ancre de marine.

Comme ressources, il ne possède que le produit de son travail (!!!)

Il est célibataire, fils d'Hippolyte et de Perrin Marie. Ceux-ci sont séparés par le divorce. On ignore où est le père et la mère habiterait à Saint-Claude où elle mène une vie irrégulière. Il déclare avoir un frère, mais comme pour ses parents, il ignore ce qu'il est devenu et est absolument sans famille. Au dehors, personne ne s'intéresse à lui.

Son état de santé est médiocre, sa constitution faible. A été plusieurs fois traité pour bronchite aiguë et une maladie de cœur. Rachitique.

Aucune remarque défavorable n'a été faite sur ses mœurs en prison.

En raison de son état de santé qui est précaire, le condamné devra être l'objet de quelque protection contre l'humidité et les intempéries.

Dans la vie libre, le condamné n'a, en somme, jamais travaillé, sauf chez Mr Boyer, fabricant de pipes à Saint-Claude, où il a déclaré avoir été occupé pendant 6 mois environ.

Dans les prisons où il a séjourné, Reffay a été successivement occupé à l'industrie de la vannerie, aux vieux cuirs, à la confection des petits fagots, aux travaux de la culture (à la colonie du Luc) et enfin, à la confection de paillasons.

Le condamné est peu apte aux travaux extérieurs ; il ne pourrait être utilement occupé qu'aux menus travaux de jardinage et à la garde des troupeaux.

Bien entendu, le lecteur s'en serait douté, il est « *sans instruction.* »

Pendant son séjour dans les établissements pénitentiaires le condamné a tenu une assez bonne conduite. Au dépôt d'Angoulême, son attitude est bonne.



Fig. 7. Embarquement de forçats pour la Guyane à l'Île de Ré. Carte postale.

Il est doux, discipliné et respectueux à l'égard du personnel. Il ne paraît devoir motiver aucune mesure spéciale de surveillance ou de discipline.

Le condamné est peu affecté par l'éventualité de la relégation qui lui assure une existence régulière et les soins que nécessite sa santé précaire.

Sans forces physiques, sans volonté, il ne présente aucune garantie. Sa soumission ne paraît pas douteuse.

Le condamné a toujours mené une existence oisive et vagabonde.

Il est de religion catholique, sait lire et écrire. Peu intelligent, il est incapable d'apprendre. Ne peut être employé qu'à des travaux matériels nécessitant peu de force physique.

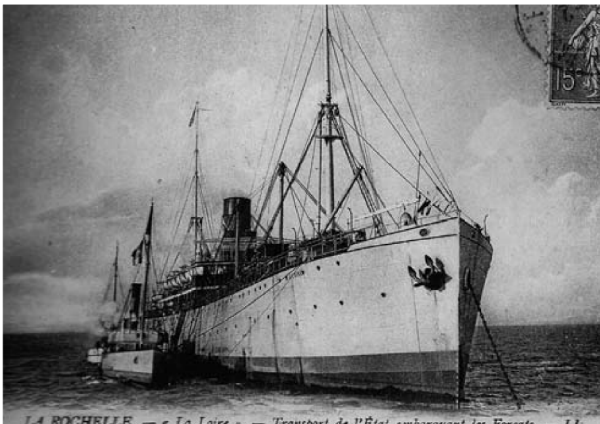


Fig. 8. Navire *La Loire* au large de La Rochelle : c'est sur ce bâtiment que F.U. Reffay a été transporté en Guyane en 1909. Carte postale.

Se pose alors la question du type de relégation auquel il va être soumis. Compte tenu de l'état de santé du prisonnier qui : « paraît avoir été élevé sans protection et sans contrôle, se trouve aujourd'hui sans appui, sans ressources, sans volonté et sans forces pour un travail régulier. Sa santé est compromise par les privations et une existence irrégulière ; il est rachitique, incapable d'un effort physique, plusieurs fois traité pour bronchite, il ne peut être qu'une non-valeur pour la relégation. Peu intelligent, sans instruction, sans profession. » Le Procureur Général de la Cour d'appel de Lyon (le 17 avril 1902) et le Directeur du dépôt de relégués d'Angoulême (le 2 juin 1902) proposent alors de le soumettre au régime de la relégation

individuelle, régime qui l'obligerait à résider hors du territoire métropolitain sans être à la charge de l'Etat français.

Ce n'est pas l'avis du Préfet de la Charente qui estime que, « malgré l'état de santé précaire du détenu, il y a lieu de le soumettre à la relégation collective. »

Si cette décision était suivie d'effet, il serait alors interné hors du territoire métropolitain : c'est le bagne.

Mais le 6 septembre 1902, la commission de classement est d'avis « de soumettre Reffay à un nouvel examen médical au point de vue spécial de son affection cardiaque. »

Le 22 janvier 1903, il va donc repasser devant les médecins d'Angoulême qui, « après l'avoir examiné à nouveau, ont reconnu que le nommé Reffay est phtisique, que son état de santé est des plus précaires et en conséquence ils déclarent qu'il est inapte à la relégation. »

La commission de classement, réunie à nouveau le 9 mars 1903, « est d'avis qu'il y a lieu d'accorder à Reffay une dispense définitive de départ. »

Cela implique une remise en liberté qui semble embarrasser les autorités. Mais c'est alors que, de manière fort opportune, son père va réapparaître dans le paysage ainsi que nous l'apprend le Directeur de la circonscription pénitentiaire d'Angoulême dans un courrier adressé le 1 mai 1903 au Ministre de l'Intérieur :

« ..Le nommé Reffay est depuis très longtemps éloigné de son père et de sa mère qui, séparés depuis 12 ans, sont aujourd'hui divorcés. Il ne peut compter sur l'assistance de la mère qui habite Saint-Claude (Jura) où elle a une réputation de moralité mauvaise ; mais depuis son arrivée à Angoulême, ce détenu a renoué des relations de correspondance avec son père, Reffay Hippolyte qui, noté comme un ouvrier honnête et laborieux, est domicilié au Moulin de Clayeures, par Bayon (Meurthe-et-Moselle). Ce dernier m'a fait connaître qu'il s'engageait à recevoir son fils et avec l'aide du frère du condamné, assurer son existence et lui donner les soins nécessaires.

Le père supporterait même, s'il est indispensable, les frais de rapatriement de son fils, mais pour ménager les ressources bien modestes de cet ouvrier, il serait, je crois, utile et charitable de diriger par le service des voitures cellulaires le condamné sur Lunéville.

La santé de Reffay est précaire et ne peut s'améliorer au dépôt d'Angoulême, alors qu'il est possible d'espérer que son élargissement assurerait, au moins dans une large mesure, son rétablissement.

Le condamné est sans volonté, sans énergie, incapable de résister aux mauvais entraînements, mais très disposé à se bien conduire s'il est maintenu et encouragé. »

Le Ministre de l'Intérieur va approuver cette solution le 29 juin 1903 et « confère, à titre définitif, dispense de départ au nommé Reffay Félix Ulysse, dit Georges, condamné relégable (dossier 11777) actuellement détenu à la prison d'Angoulême.

« La dispense définitive de départ à Cayenne équivalant à la grâce, (c'est nous qui soulignons) le nommé Reffay devra être mis en liberté aussitôt son arrivée à Lunéville où il touchera le montant des secours (15 francs) qui lui sont alloués. »

Le 23 juillet, il sera remis aux agents du service des transfèrements qui vont le faire conduire dans le plus bref délai possible de la prison d'Angoulême à celle de Lunéville et le 27 juillet 1903 Félix Ulysse sera officiellement remis en liberté, mais son histoire ne s'arrête pas là !

Comme convenu, on peut penser qu'il va, dans un premier temps, se rapprocher de son père. Celui-ci, séparé de son épouse Marie Joséphine Perrin (restée à Saint-Claude) depuis une douzaine d'années (soit depuis 1891 environ) « femme de mauvaise vie et de mœurs dissolues » ainsi que la qualifient les autorités, vit au Moulin de Clayeures, par Bayon (Meurthe-et-Moselle) où il exerce la profession de tourneur. Nous le retrouvons en 1906 sur les listes électorales de Lunéville-Nord (6). Il est tourneur chez Pillard, habite au 11, route de Hénaménil et a, entre-temps, épousé Marie Chenal après avoir divorcé de son épouse légitime « 10 ans après leur séparation. »

Cependant, comme dit le proverbe, « chassez le naturel, il revient au galop », et Félix Ulysse ne va pas tarder à reprendre ses mauvaises habitudes.

Dans le journal « L'Est Républicain », à la date du mercredi 14 septembre 1904, il est possible de lire un petit entrefilet concernant la commune de Pont-à-Mousson, rédigé comme suit : « Les nommés Reffay Félix, 24 ans, originaire du Jura, repris de justice, garçon de culture, sans domicile fixe, et Lerat Louis, 17

Le condamné est sans volonté, sans énergie, incapable de résister aux mauvais entraînements.

(6) - Page 77 du recensement numérisé.

ans, également garçon de culture et sans domicile fixe, né à Paris, ont été arrêtés et déférés au parquet pour vagabondage.»

L'affaire peut sembler légère, mais le vagabondage s'accompagne souvent de vol, ce qui sera rapidement confirmé par le jugement du *Tribunal de première instance de Nancy en son audience du 10 juin 1905, contre :*

Cousin Marie Ernestine, âgée de 25 ans, sans profession, née à Tiernu (Aisne) le 26 mai 1880,

Gilbert Théodule Victor, âgé de 20 ans, couvreur, né à Laon (Aisne) le 16 décembre 1884,

Collard Henri Marius, âgé de 16 ans, terrassier, né à Dijon (Côte d'Or) le 3 octobre 1888,

Reffay Félix Ulysse dit Georges, charretier, né à Molingues (Jura) le 22 février 1880,

tous quatre sans domicile fixe, détenus, prévenus de vols, de complicité de vols et de vagabondage.

Le Tribunal (...) Attendu qu'en mai 1905, Reffay Félix et Cousin Marie ont été trouvés en état de vagabondage à Nancy, que d'après leurs propres aveux, Reffay ne travaillait plus depuis 6 semaines et Cousin Marie était sans domicile ni moyens d'existence depuis 3 semaines environ.

Attendu que l'information a établi que les 4 prévenus ont commis de nombreux vols dans la banlieue de Nancy. Qu'ils ont notamment, dans le courant de mai 1905, dévalisé plusieurs maisonnettes de campagne situées sur les territoires de Malzéville, de Maxéville et de Nancy et y ont dérobé une quantité considérable d'objets mobiliers (7).

(7) - Entre autres: un tuyau de plomb, une baignoire en zinc, un vêtement de cocher, divers effets d'habillement féminins. Dans une propriété de Maxéville, par méchanceté, ils lacérèrent un fauteuil et laissèrent des billets menaçants et outrageants.

Que, d'après les débats, Reffay, Collard, Gilbert et Cousin Marie formaient une sorte d'association de malfaiteurs et agissaient soit comme auteurs principaux, soit comme complices par recel.

Que Reffay et Collard ont reconnu notamment avoir participé comme auteurs principaux aux 8 vols relevés dans l'inculpation.

En ce qui concerne l'application de la peine :

Attendu que les vols reprochés aux prévenus sont des plus graves et méritent une répression sévère ;

Que Reffay, principalement, a déjà subi de nombreuses condamnations ;

Que, notamment, depuis moins de 10 ans, il a été plusieurs fois condamné pour vol à plus de 3 mois d'emprisonnement, peines qui le rendent susceptible d'être relégué.

Que c'est le cas de lui infliger une peine qui entraînera la relégation. Attendu qu'il importe, en outre, de purger le pays, et notamment Nancy et l'arrondissement, de la présence des prévenus, à l'expiration de leur peine.

Et pour réparation, condamne :

Cousin Marie et Gilbert, chacun à 8 mois de prison, Collard à 18 mois de prison et Reffay à 3 ans de prison.

Prononce contre Reffay la peine de la relégation perpétuelle.

Nous apprenons qu'à cette époque là, il était très mal noté dans sa commune (Nancy), où il s'adonnait à l'ivrognerie, se livrait au libertinage et à la débauche. Il aurait également été souteneur...

Il sera alors incarcéré à la prison centrale de Riom dans le Puy-de-Dôme où le 13 mars 1908 sera établie une nouvelle « Notice individuelle » dont nous ne citerons que les éléments marquants.

Dans celle-ci, à la rubrique ascendants, il est dit : « *Son père, Reffay Hippolyte, 50 ans, demeurant à Lunéville, tourneur sur buis, vit du produit de son travail. Sa mère, Perrin Marie, habite avec le précédent, blanchisseuse.* »

Ici, le scribe a confondu la mère de Félix avec sa belle-mère. Hippolyte, nous l'avons vu, avait quitté Saint-Claude sans Marie Perrin, dont il vivra séparé pendant plus de 10 ans avant d'épouser Chenal Marie, la « blanchisseuse. » Les registres de l'Etat civil de Saint-Claude nous confirment que Marie Perrin est décédée le 10 mai 1905.

Au niveau de sa santé, il est précisé : « *Débile, affection organique du cœur, plaie ulcéreuse de la région axillaire droite, cicatrice d'un abcès osseux intéressant les 7° et 8° côtes droites, induration des sommets ; tuberculose en voie d'évolution.* »

Un autre élément intéressant rencontré dans ce dossier concerne les occupations que l'on a pu lui confier dans les divers établissements pénitentiaires qu'il a fréquentés :

Besançon : 4 mois et 24 jours ; chaussons

Lons-le-Saunier : 4 mois et 28 jours ; confection de margotins (8)

Lyon : 13 mois et 27 jours ; vannerie

Angoulême : 1 an, 4 mois et 18 jours ; chaussons

Aniane : 2 ans, 11 mois et 26 jours ; travaux agricoles

Le Luc : 1 an, 10 mois et 20 jours ; travaux agricoles

A la Maison Centrale de Riom : est classé à l'atelier des corsets

Contrairement à ce qui a été indiqué dans sa précédente « Notice individuelle », sa conduite est loin d'avoir toujours été exemplaire : « *Mauvaise à Aniane, assez bonne au Luc et Lyon, médiocre à Angoulême et à la Maison Centrale de Riom. Bonne à Besançon et Lons-le-Saunier.*

« *A besoin d'être surveillé sous le rapport des mœurs.*

« *Redoute beaucoup la peine de la relégation, mais ne manifeste aucun repentir. Ne paraît pas susceptible d'amendement.* »

Vu son état de santé, la Commission médicale, dans sa séance du 8 janvier 1908, avait demandé à nouveau un ajournement définitif, mais la Commission de classement du 25 mai propose de ne lui accorder, dans un premier temps, qu'une dispense de départ d'un an.

Le 7 juin 1909, cette même Commission durcit sa position au motif que « *condamné de nouveau à la relégation il a obtenu le 15 juin 1908 une dispense*

Prononce contre Reffay la peine de la relégation perpétuelle.

(8) - Petit fagot ou menu bois des taillis, utilisé pour allumer les feux d'appartement.

Compte tenu de sa santé précaire lors du départ de France et des conditions climatiques locales, il ne pouvait résister bien longtemps.

provisoire d'un an ; considérant que par certificat du 11 mai 1909 la Commission médicale d'Angoulême déclare que l'affection dont le sus-nommé était atteint s'est améliorée, que son état de santé est bon et qu'il est apte à la relégation... est d'avis : 1°) qu'il n'y a pas lieu d'admettre le nommé Reffay au bénéfice de la relégation individuelle ni de lui accorder de dispense de départ ; 2°) qu'il y a lieu de le diriger sur la Guyane.»

Les bagnards sont d'abord conduits et regroupés à Saint-Martin-de-Ré. Là, ils montent à bord de chalands qui les amènent jusqu'au navire de transport resté en rade à La Pallice (port de La Rochelle), lequel les conduira à Cayenne en quelques 3 semaines.

Et c'est ainsi que Félix Ulysse sera « embarqué le 9 juillet 1909 sur « La Loire » à destination de la Guyane française.» Il arrivera au Maroni le 31 juillet où on lui attribuera le numéro matricule 10119.

Les conditions de sa détention ne lui convenant certainement pas, il va tenter de s'évader le 14 février 1910, mais il sera repris le même jour.

Compte tenu de sa santé précaire lors du départ de France et des conditions climatiques locales, il ne pouvait résister bien longtemps. Cela nous est confirmé par une «Note-Télégramme» en provenance de la Pénitencière de Saint-Laurent qui nous informe du décès de

*10119 – REFFAY Félix Ulysse dit Georges, relégué collectif.
Né le 22 septembre 1880 à Molinges (Jura), fils de Hippolyte et de Perrin Marie,
s.d.f., journalier, célibataire.
Décédé à Saint-Jean le 25 novembre 1910, à 1 heure du soir,
des suites de bronchite chronique*

La mairie de Molinges recevra copie de l'acte de décès le 1er juin 1911 et l'inscrira sur les registres de l'Etat civil de la commune.

Sources

Archives départementales du Jura : cote U 326.

Archives départementales du Doubs :

Arrêt de la Cour d'Appel 21 mars 1900

Jugement tribunal correctionnel de Besançon du 22 septembre 1900.

Archives départementales de Meurthe et Moselle :

L'Est républicain 14 septembre 1904

Jugement Reffay Félix 3 U 3 1170

Jugement correctionnel Reffay Félix 10 juin 1905 TGI Nancy

Recensement de Lunéville (canton Nord) 1906 p. 77.

Archives départementales du Rhône : cotes UCOR 547 et UCA 46.

Archives nationales d'Outremer : cotes H 1157 et H 3678/10119/a ; registre de matricules H 2364.

Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques (octobre 2013 ; n° 39), «De colons à bagnards ; la relégation des récidivistes en Guyane française».

Joseph Eléonor Mandrillon et les premiers photographes professionnels à Saint-Claude (1880-1919)

Véronique Blanchet-Rossi

Les clichés de Joseph Eléonor Mandrillon (Septmoncel 1840 – Saint-Claude 1919) sont bien connus des amateurs de cartes postales anciennes, tant sa production a été abondamment diffusée. L'acquisition par les Archives municipales d'un lot important de ses photographies, ajoutée à différentes recherches et publications récentes sur le sujet, fournit l'occasion de replacer son activité parmi celles des premiers professionnels ayant exercé à Saint-Claude des années 1880 à 1910.

En 2011, les Archives municipales de Saint-Claude se sont enrichies, grâce à l'un des descendants de J.E. Mandrillon qui a bien voulu s'en défaire, d'un ensemble de plus de 900 tirages photographiques, réalisés par son aïeul dans une fourchette allant de 1889, date du début de son activité à 1919, date de son décès. Ces tirages ont été classés, inventoriés et indexés par le service (1) ; 580 d'entre eux ont été numérisés en interne. Ce fonds est venu s'ajouter à un lot de 230 tirages collés sur carton, acquis en 1985 par les Amis du Vieux Saint-Claude à un collectionneur. L'origine n'est pas indiquée et ces clichés ne sont ni signés, ni tamponnés, mais l'on en reconnaît un certain nombre réutilisés sur des cartes postales siglées *E. Mandrillon*, présentes en grand nombre dans les collections des Amis du Vieux Saint-Claude ; comme ils font manifestement partie d'une même série, il est fort probable que la majorité, sinon la totalité, soit l'œuvre de J.E. Mandrillon. Seule la confrontation avec les plaques d'origine pourrait permettre de le préciser. Quoiqu'il en soit, nous disposons là d'un ensemble important, qui justifie que l'on se penche sur la personnalité de son auteur et sur le contexte de sa production.

L'auteur : Véronique Blanchet-Rossi est archiviste municipale à Saint-Claude. Cette étude a été présentée aux AVSC le 7 juin 2016 lors d'une projection réalisée à partir des fonds photographiques J.E. Mandrillon conservés aux Archives municipales. Sauf mention contraire, les renseignements ont été tirés des archives de Saint-Claude (dossiers documentaires cotés S 19/13 et 15 en particulier).



Fig. 1. Verso d'une photographie produite par l'atelier F Daval, v. 1900-1910. Coll. AVSC.

LES DÉBUTS DE LA PHOTOGRAPHIE PROFESSIONNELLE À SAINT-CLAUDE

Les premières photographies connues prises à Saint-Claude, sauf découvertes à venir, semblent dater de la fin des années 1870 – début des années 1880 et être l'œuvre de personnes de passage, photographes scolaires ou amateurs issus des classes aisées. Les Archives municipales ont par exemple reçu en don en 2016 deux tirages collés sur carton possiblement réalisés en 1879 ou 1880 par l'aïeul du donateur, membre du Club Alpin français de Lyon.

Nous laisserons ici de côté la question des premiers photographes amateurs sanclaudiens et des sociétés de photographie : elle a déjà été largement abordée par Robert Le Pennec dans son étude sur les amateurs homonymes Albert et Paul Regad et leurs sociétés respectives, le Photo-Club du Haut-Jura et

(1) - L'inventaire de ce fonds, coté 10 Fi, est disponible en ligne sur le site de la ville de Saint-Claude <http://www.saint-claude.fr/mairie/services-municipaux/archives-municipales/>

(2) - Rappelons que les collections des Amis du Vieux Saint-Claude sont, depuis la création de l'association en 1974, déposées aux Archives municipales et gérées par le service en vertu d'une convention renouvelée en 2013.

(3) - Robert LE PENNEC, «Deux photographes du Haut-Jura au début du XX^e siècle : Albert et Paul Regad», *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, bulletin n°32, 2009, p. 53-56.



Fig. 2. Immeuble du couple E. Mandrillon / H. C. Reffay place Voltaire, avec l'atelier de photographie, le magasin et le café, v. 1890. Cl. E. Mandrillon, coll. AVSC

(4) - Michel VERNUS, *La Franche-Comté sous l'œil des photographes*, Pontarlier, Belvédère, 2015, p. 21-22.

la Société Jurassienne de Photographie et d'Excursions, publiée par les Amis du Vieux Saint-Claude en 2009 (3).

Concernant les photographes professionnels, à l'heure où, suite à des progrès techniques décisifs, la photographie se répand dans la société, la capitale du Haut-Jura apparaît relativement à la traîne. En effet, alors que des ateliers photographiques sont signalés à partir des années 1860 dans les principales villes de Franche-Comté, comme Besançon, Dole ou Pontarlier, et que Lons-le Saunier compte déjà 4 ateliers en 1885 (4), le premier photographe professionnel installé à Saint-Claude, Claude Joseph Duret, est repéré pour la première fois dans la liste électorale en 1882 : il réside 6 avenue de Belfort, puis 66 rue du Pré en 1896, où il a également son atelier. C. Joseph Duret, célibataire, était né dans l'Ain, à Confrançon, vers 1833. On connaît de lui au moins une vue générale et des portraits portant au dos sa raison sociale. Il exerce jusqu'à son décès en 1898.

Peu avant 1896, quelques années donc après les débuts de J.E. Mandrillon datés de 1889, un autre photographe professionnel venu de l'extérieur s'installe à son tour à Saint-Claude. Il s'agit de François Félicien Daval, né en 1850 à Lantenot (Haute-Saône), qui exerçait précédemment comme photographe à Besançon après un passage par Montbéliard où il s'était marié en 1877. D'après un verso de photographie, la maison Daval de Saint-Claude est au départ présentée comme une succursale de l'atelier de Besançon, situé rue des Chaprais ; mais le ménage Daval – Oberfeld réside bien à Saint-Claude à partir de 1896 au moins. Leur atelier était situé rue des Promenades ou à la Côte Joyeuse, accolé à la fabrique de pipes David-Lorge, puis 21 rue du Pré. Félicien Daval décède peu après, en 1897 et c'est sa veuve, Elisa Oberfeld, qui lui succède, au moins jusqu'en 1911. On ne connaît de leur production que des portraits réalisés en atelier.

Au début du XX^e siècle, deux autres photographes venus eux aussi de l'extérieur ont exercé semble-t-il plus brièvement à titre professionnel, leur activité étant attestée par des dos de clichés, là encore exclusivement des portraits d'atelier. Le premier chronologiquement est Dominique Eusèbe Bonola, né à Sostegno en Italie en 1857, plâtrier-peintre au moment de son mariage avec une demoiselle Gauthier, sanclaudienne, en 1884. Son atelier est situé 4 rue Voltaire puis rue du Pré et, d'après le recensement et les *Annuaire du Jura*, fonctionne en 1901 et au plus tard jusqu'en 1906, année où E. Bonola est recensé comme domestique à l'Hôtel de France. Il a donc connu un parcours professionnel cahotique.

Dans les années 1910, on trouve également trace de l'activité de Georges François Touvay, né à Poissy (Seine-et-Oise) en 1872. Elle est attestée par des versos de portraits datant manifestement de ces années-là et des mentions dans les *Annuaire du Jura* de 1913 à 1916. Lui-même étant décédé à Saint-Claude le 31 mars 1913, on ne sait si sa veuve, née Baud, lui avait succédé ou si les *Annuaire* n'étaient pas à jour. Il est possible qu'il ait repris les installations de l'atelier Daval car sa raison sociale indique une adresse similaire : « Côte Joyeuse – derrière la Poste », la Poste ayant été construite en 1899.

L'atelier A. Gauthier, sis 7 avenue de Belfort, aura une existence beau-

coup plus longue. Son propriétaire Alphonse Gauthier, né en 1874 dans l'Ain, formé aux établissements Lumière à Lyon, avait repris en 1900 le fonds du photographe François Vialatte, installé à Oyonnax depuis 1896 (5) et ouvert une succursale à Saint-Claude en 1911. Son gendre, Georges Gaignou (1913-2012), né lui aussi dans l'Ain mais qui deviendra adjoint au maire de Saint-Claude, lui succédera au même emplacement jusqu'à sa retraite.

Joseph Eléonor Mandrillon

Dans ce panorama des photographes professionnels ayant exercé à Saint-Claude des années 1880 à la Première Guerre mondiale, le cas de Joseph Eléonor Mandrillon présente une originalité certaine, et à plusieurs titres.

Tout d'abord, alors que tous ses confrères viennent d'autres régions, où ils ont appris leur métier et souvent débuté leur activité – à l'exception d'E. Bonola qui, bien que d'origine italienne, paraît s'être formé sur place - il est le seul « autochtone » de la corporation. Originaire de Septmoncel où Joseph Eléonor – son prénom d'usage est Eléonor - est né en 1840, la famille Mandrillon est « descendue » au chef-lieu où le père puis les fils travaillent comme tourneurs, la principale industrie sanclaudienne de l'époque. J.E. Mandrillon épouse en 1863 une résidente d'Avignon, Henriette Célestine Reffay. D'après un livre de comptes en deux cahiers détenu par les héritiers Mandrillon, dont nous avons pu avoir copie (6), une maison Mandrillon, sise rue du Collège, est créée peu après, en 1865, pour la fabrique et le négoce de tabatières; le signataire de la page de titre du premier cahier journal semble bien être J.E. Mandrillon. Le second cahier, qui débute le 1er septembre 1873, indique la raison sociale suivante: « *Mandrillon frères, fabricants, demeurant (..) rue du Champ de Foire (7), des tabatières en corne moulée (sic)* »; ce second cahier est tenu jusqu'au 30 juin 1874. Or, le 1er juillet 1874, les statuts d'une société en nom collectif, ayant pour objet le commerce et la fabrication de tabatières en corne et d'articles de Saint-Claude, et associant Joseph Eléonor à l'un de ses frères, Joseph Félicien (1835-1877), sont déposés auprès du tribunal de commerce (8). Si l'on ne dispose pas d'archives de cette société, il semble toutefois, en croisant les sources, qu'elle ait cessé son activité après le décès de J. Félicien en 1877; l'épouse de J. Eléonor tient alors un commerce d'épicerie et lui-même est dit armurier. Vers 1885, le couple devient propriétaire d'une maison dite « Montée de la Glacière », en fait de l'autre côté de l'entrée du Pont de pierre (9), maison qu'il agrandit peu après et où il installe son commerce en lui adjoignant un café.

Le 1^{er} janvier 1888, J. Eléonor Mandrillon convertit le registre de comptes de l'ex-société Mandrillon frères en « *livre journalisé pour les opérations général de [sa] maison – achats et ventes de toute nature, frais divers, etc..* ». En parcourant les dites opérations, qui relèvent aussi bien de son activité professionnelle que de la tenue de son ménage, on le voit faire commerce d'armes, de boissons puis, plus tard, de machines à coudre et de bicyclettes, ce qui correspond aux renseignements trouvés par ailleurs. Mais surtout, concernant le sujet qui nous intéresse, on voit apparaître dans ce registre, le 31 janvier 1889, puis à nouveau le 8 février, l'achat de « *produit pour la photographie* » à « *Monsieur Terrier photographe* » ainsi qu'une somme de 30 francs réglée au même Terrier pour « *apprentissage de photographe* ». Il n'a pas été possible d'identifier

(5) - Source : site internet de l'Association des Amis du Musée du Peigne et des Plastiques d'Oyonnax.

(6) - Remerciements à Jerry Vayre qui nous a signalé cette source précieuse et a mis à notre disposition le dépouillement qu'il en avait effectué. Merci également à Elie Mandrillon qui nous a aimablement communiqué le tableau généalogique de la famille du photographe.

(7) - Rue du Champ de Foire = actuelle rue Voltaire. La famille d'E. Mandrillon y est recensée en 1876 et 1881.

(8) - Laurent TAINURIER, *L'évolution économique sanclaudienne, vue à travers les actes des sociétés commerciales et industrielles (1813-1896)*, Mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, 1987. Annexes

(9) - Aujourd'hui place Voltaire.



Fig. 3. Lieu-dit Clavières (commune de Septmoncel), avec l'ombre du photographe. Cl. E. Mandrillon, coll. Archives municipales de Saint-Claude.



Fig. 4. Café-hôtel de la gare à Lizon (commune de Lavans-lès-Saint-Claude). La légende semble de la main du photographe. Cl. E. Mandrillon, coll. Archives municipales de Saint-Claude

On peut s'interroger sur le déclic qui a conduit J.E. Mandrillon à se lancer en autodidacte dans cette nouvelle activité professionnelle, à l'exemple de C.J. Duret, déjà installé à Saint-Claude, comme on l'a vu, depuis le début des années 1880. Malgré un degré d'instruction resté sans doute au niveau de l'école primaire, comme en attestent son orthographe incertaine et son écriture peu harmonieuse, on devine sa curiosité pour les progrès techniques et la modernité sous toutes ses formes. On relève ainsi dans son livre de comptes des voyages à Paris pour l'exposition Universelle de septembre 1889 et à Toulon, du 12 au 17 novembre 1893, « pour l'arrivée de l'escadron russe » ; il avait également souscrit le 22 juin 1886 des actions pour le Panama (déjà les *Panama papers* !) et paie en février 1892 un abonnement à *La Science en famille*.



Fig. 5. Ecole maternelle Rosset à Saint-Claude. Cl. E. Mandrillon, coll. Archives municipales de Saint-Claude.

Pour autant que l'on puisse en juger par les épreuves conservées dans le fonds acquis par les Archives municipales en 2011, ses premiers essais ne furent pas tous couronnés de succès : nombreuses sont les vues mal cadrées, et les tirages très pâles. Mais sa technique s'améliore peu à peu et, à partir du milieu des années 1890, il produit des clichés qui, sans prétendre à une qualité artistique remarquable, sont tout à fait corrects et surtout, constituent pour nous une source documentaire de premier plan. Si, en effet, à l'instar de ses collègues et concurrents, il réalise aussi des portraits, photos de famille et de groupes, en studio ou à domicile, ainsi que l'attestent différents clichés repérés dans les collections des Amis du Vieux Saint-Claude, avec les tampons figurant au dos, ainsi qu'une série de photographies de classes présentes dans le fonds des Archives municipales coté 10 Fi, il se fait rapidement une spécialité de vues de rues, monuments et paysages qui fournissent un panorama vivant et détaillé de Saint-Claude, bien sûr, mais aussi d'un secteur géographique assez large, allant de Morez à Chancia et Bellegarde-sur-Valserine, et de Clairvaux-les-Lacs à Genève. Au cours des années 1900-1910, un certain nombre de ces vues ont été éditées en cartes postales, bien connues des collectionneurs locaux et reconnaissables à la mention *Cl(iché) E. Mandrillon – phot. (à) S(ain)t-Claude*.

Après la mort de J. Eléonor Mandrillon, son fils Paul Joseph Alphonse (1871-1945) continue quelque temps la photographie mais cesse cette activité avant les années 1930, tout en conservant le magasin familial, où lui succédera son propre fils, Paul (1908-1986), père des héritiers actuels. C'est grâce à cette remarquable stabilité dans la transmission que l'on peut aujourd'hui bénéficier dans des fonds publics d'un fonds photographique aussi intéressant pour le Haut-Jura sud et aussi bien renseigné.

Quand le Père Noël remplit sa hotte dans le Jura

Yvan Lacroix

A l'occasion de la publication d'un livre dédié à l'histoire du jouet, récit d'une époque industrielle en terre jurassienne..

Cette montagne a été le berceau de véritables success stories industrielles. Pourtant peu propice au développement d'industries de par son relief tourmenté, le Jura côté français, celui qu'on appelle Haut-Jura ou Haut-Bugey selon que l'on se trouve en Franche-Comté ou en Rhône-Alpes, compte son lot de bassins industriels connaissant des activités d'envergure mondiale. Aujourd'hui encore, la lunetterie, la plasturgie, la lapidairerie, de nombreuses professions rayonnent bien au-delà de la contrée.

On pourrait ici en faire la démonstration ; préférons la nostalgie et jetons un coup d'œil dans le rétroviseur. Découvrons quels champions a compté cette profession qui s'est localisée sur un petit secteur, allant de Champagnole (39) au nord jusqu'à la plaine de l'Ain au sud, en passant par Lons-le-Saunier. Et pourquoi le jouet s'y est développé, au même titre et à la même époque que dans la région de Nüremberg en Allemagne ou dans le Val Gardena dans les Dolomites italiennes.

A L'ORIGINE DES SUCCESS STORIES

Tout d'abord, il y eut les ressources sylvicoles et hydrauliques abondantes qui ont rendu possible le travail du bois. A la fabrication d'objets de piété initiée par les moines a ensuite succédé celle d'objets de la vie courante, parmi lesquels justement des petits jouets qui étaient vendus en nombre aux pèlerins se rendant à Saint-Claude, un haut lieu de pèlerinage dès le Moyen Age. Le long de la Bienne, de Saint-Claude jusqu'au pied d'Oyonnax, ont émergé des dizaines d'ateliers de tournerie puisant leur force motrice dans les roues à aube, puis, plus tard, alimentés par l'électricité provenant des premières centrales installées sur la rivière d'Ain à l'aube du XX^e siècle.

Lorsque les Jurassiens eux-mêmes ont commencé à se déplacer pour porter leurs productions au-delà des frontières, grâce aux colporteurs et aux rouliers parfois, ils en ont profité pour rapporter des idées nouvelles des contrées voisines. Leur expérience et leur expertise leur ont valu d'occuper dès le XIX^e siècle le *leadership*, tandis que le mot n'existait pas encore, dans le domaine de la tournerie concentrée autour de Moirans. La plupart des artisans ne sont encore que des exécutants qui œuvrent à la commande pour le compte des négociants qui se chargent d'aller vendre leur production sur les

L'auteur: Yvan Lacroix, originaire de Villards-d'Héria, est cadre dirigeant dans l'industrie du jouet haut-jurassienne. Il est l'auteur de deux ouvrages, dont *Histoire du jouet depuis le Jura, berceau du jouet* (Ed. du Dauphin, 2014). Cet article et ses illustrations sont tirés de la présentation qu'il en a faite aux Amis du Vieux Saint-Claude le 1/12/2015.



Fig. 1. Jeu de quille, vers 1950. (1)



Fig. 2. Chalet Jeujura, 1959. (2)



Fig. 3. Camion MOB, v. 1970.
(3)

lieux de vente comme les grands magasins parisiens.

LE SIÈCLE DES JOUETS

Cependant, il a fallu attendre le XX^e siècle et les années 1930 pour les plus hardis, l'après Seconde Guerre Mondiale pour la plupart, pour qu'apparaissent enfin les premiers fabricants jurassiens de jouets commercialisant des jouets sous leur propre marque. Dans les années cinquante, avec l'avènement des résines thermoplastiques « modernes », grâce au nombre des naissances dopé par le baby-boom et à la faveur des débouchés incroyables que va offrir la période des Trente Glorieuses, c'est un boulevard qui s'étale devant les entrepreneurs audacieux.

Ils s'appellent Clerc, Cretin, Dalloz, Liegeon, Berchet, Breuil, Giraud-Sauveur, Monneret, Villet, ...



Fig. 4. Publicité Convert, 1956.
(4)

Ceux qui ont décidé de devenir des fournisseurs du Père Noël ne vont pas avoir à le regretter jusqu'à ce que les affaires commencent à devenir plus difficiles à l'orée des années 1980, après deux chocs pétroliers et l'ouverture des frontières de tous les côtés.

Entre temps, des leaders français sont apparus dans le monde du jouet. La plupart d'entre eux sont jurassiens. Sait-on par exemple que ce territoire minuscule a vu éclore plusieurs centaines de marques de jouets durant la seconde moitié du XX^e siècle ? Même si la plupart d'entre eux seront victimes d'un taux d'extinction somme toute classique en période de boom économique, des fleurons vont émerger et marquer de leur empreinte l'histoire du jouet. Aucune autre région française en tous cas ne pourra égaler une telle concentration de fabricants sur un territoire aussi réduit. Au plus haut de leur importance, les fabricants de jouets du Jura et de l'Ain pèseront pour près de 50% de la production française de jouets ! Les années 1990 seront celles des concentrations. Une course à la taille critique qui accouchera de deux groupes de taille respectable se défiant sans répit jusqu'à ce qu'un d'entre eux disparaisse et que le vainqueur se trouve lui aussi dans les turbulences quelques d'années plus tard.

En passant, les fabriques ont enfanté des marques qui ont longtemps paradé sur les rayons des magasins de jouets de France et au-delà des frontières. Clairbois, Educabois, Educabois, Educo, Eligor, Éria, L'Arbre à jouer, Maréchal, Minialuxe, Noréda, Phidias, Playbox, ... des marques qui résonnent encore dans les souvenirs.

Aujourd'hui les années folles sont terminées. Ce sont les Chinois qui arrosent la planète entière de leurs jouets à bas coût et de qualité souvent du même tonneau. Les « montagnards » français sont loin désormais de leur apogée, lorsqu'ils trustaient les premières places au plan national, voire européen pour Smoby et Berchet : Smoby, devenu filiale d'un groupe allemand, est demeuré le numéro un français. Ecoiffier dans les jouets premier prix en matière plastique et Falk le leader des engins agricoles d'Oyonnax sont restés dans le giron familial. Côté Jura, ce sont les fabricants de jouets en bois qui tiennent le haut du pavé : Vilac, Jeujura et Janod, le dernier arrivé dans le secteur. Il reste encore six belles marques de jouets sur le massif... et un musée du jouet qui a été complètement repensé en 2012 à Moirans-en-Montagne (39) pour en raconter l'histoire.

L'histoire industrielle connaît ses soubresauts. Dans le cœur des enfants cependant, rien n'a changé. Que les jouets que le Père Noël dépose proviennent de Chine ou du Jura, qu'ils soient remplis d'électronique ou qu'ils soient les

reflets des traditionnels joujoux d'antan, les enfants attendent toujours son passage avec ferveur lors de la nuit de Noël.

Légendes des illustrations

(1) - Les jeux de quilles illustrent tout le savoir-faire jurassien dans le domaine de la tournerie. Ces grognards des armées napoléoniennes en bois laqué sont en nombre impair, comme il est de règle dans ce jeu. Ils ont été fabriqués à Moirans dans les années 1950 vraisemblablement. Moirans-en-Montagne a été le centre de la tournerie pendant un siècle à compter de la seconde moitié du XX^e siècle.

(2)- Quelle marque parvient autant que Jeujura à fédérer les générations ? Ses fameuses maisons forestières et ses chalets suisses produits sans discontinuité depuis 1941 sont des jouets champions de la longévité. En les faisant évoluer seulement par petites touches, la maison de Saint-Germain-en-Montagne s'est rendue populaire et immédiatement identifiable par tous de 7 à 77 ans. Ce modèle date de 1959.

(3) - Le Père Noël ne passe qu'une fois par an dans les maisons. Le reste de l'année, les occasions ne manquent pas pourtant pour offrir des jouets aux enfants, comme des jeux et jouets d'extérieur durant la belle saison. Cette pratique consistant à proposer des jouets pour toutes les périodes de l'année a permis aux fabricants jurassiens de désaisonnaliser leurs ventes fortement concentrées au moment de Noël. Un gros camion-benne MOB (Moquin et Breuil, l'ancien nom de Smoby, aujourd'hui numéro un du jouet français) datant des années 1970 côtoie ici une pelle et un râteau du concurrent Berchet que Smoby finira par absorber.

(4) - Il a fallu attendre les années 1960 pour que le jouet devienne un des symboles de l'hyperconsommation comme il l'est encore de nos jours. Pendant longtemps, les petites filles n'avaient qu'une seule poupée. C'était la plupart du temps un baigneur en celluloïd ou en d'autres matières dérivées. La société Convert d'Oyonnax - une des plus anciennes fabriques de jouets du massif puisqu'elle a été fondée au XX^e siècle - en a fabriqué en nombre dès 1936, comme celui que l'on aperçoit sur cette publicité de 1956.

Moirans-en-Montagne a été le centre de la tournerie pendant un siècle à compter de la seconde moitié du XX^e siècle.